TRENTE-HUITIÈME ANNÉE N° 11 479 — VENDREDI 25 DÉCEMBRE 1981

Important mouvement diplomatique

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 5,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le drame polonais et ses répercussions

Internationalisation ?

Bien que cette évolution n'ait figuré dans les intentions initiales d'aucun gouvernement, il ne fait plus de doute aujourd'hui que la crise polonaise est entrée dans une phase d'internationalisation. Comme à son habitude, l'agence Tass avait pris les devants en accusant l'Occident d'« ingérence » à un moment où rien n'autorisait un tel jugement. Mais celui-ci a quelque apparence de fondement ces derniers jours.

Dès le début, il paraissait souhaitable de situer la réaction occidentale sur la base de deux principes, et à mi-chemin des extrêmes auxquels leur violation pouvait conduire : 1) le coup de force du 13 décembre était condamnable, non pas tant parce qu'il était mené par les militaires que parce qu'il installait un régime répressif et supprimait toutes les libertés conquises par les Polonais depuis dix-huit mois. Il était donc impossible de « faire comme avant » avec le gouvernement du général Jaruzelski ; 2) le coup de force pouvait annoncer, ou au contraire rendre superflu, suivant l'évolution suivie, l'hypothèse encore plus détestable d'une intervention soviétique directe. Il fallait donc tracer une « seconde ligne de dissuasion » et garder en réserve, pour cette éventualité, des sanctions plus fortes, tant contre Moscou que contre Varsovie.

C'est à peu près ce qu'a fait le gouvernement français : M. Mauroy, dans sa déclaration de mercredi devant l'Assemblée nationale, prend bien soin à la fois de « condamner » la situation présente en Pologne et de « prendre en compte » la différence entre cette situation et celle qui résulterait d'une intervention étrangère « plus massive, plus directe ». La nuance est que le premier ministre dénonce fortement, et à juste titre, les interventions actuelles de l'Union soviétique, mais n'annonce aucune sanction bien concrète contre l'un ou l'autre des gouvernements coupables.

Si les leviers économiques et financiers sont évoqués au passage, rien n'a été encore décidé, sauf l'arrêt — inévitable — de toute discussion sur de nouveaux contrats. En revanche, s'il n'est pas question, et probablement à juste titre, de dénoncer les accords d'Helsinki comme le suggérait M. Jobert, le gouvernement entend bien utiliser la conférence de Madrid, issue de ces accords, pour mener la vie dure aux oppresseurs de la Pologne.

L'attitude de M. Reagan est plus ferme dans les actes, puisque le président américain coupe les crédits à l'exportation octroyés à Varsovie et suspend les droits accordés tant aux bateaux de pêche polonais qu'aux avions de la compagnie Lot, aux Etats-Unis. Ce faisant, Washington semble mettre plus ou moins dans le même sac de régime de Varsovie et celui de Moscou, ce qui le prive de quelques-unes des nuances cultivées à Paris.

Il reste que les Etats-Unis et la France paraissent assez proches dans cette affaire, comme ils l'ont été dans la querelle sur les euromissiles. Leur attitude contraste avec celle des autres gouvernements européens, et surtout de celui de Bonn, de plus en plus inquiet à l'idée de perdre ce qui subsiste de la détente et de ses « conquêtes » pour l'Allemagne. Sur le continent, la France reste bien, comme l'a constaté M. Mauroy, « à la pointe » du combat pour la Pologne. Et ce n'est pas faire un procès d'intention que de se demander si une France présidée par M. Giscard d'Estaing — surtout celui de 1980 — aurait eu la même attitude.

• M. Reagan annonce des sanctions économiques contre Varsovie
• L'Église catholique poursuit ses efforts de médiation

Les autorités polonaises ont annoncé, mercredi 23 décembre, que la police et l'armée avaient fait évacuer l'aciérie géante de Katowice ; pour la seule journée de mardi, elles ont d'autre part fait état de plus de trois cents arrestations dans cette ville.

A Varsovie, selon la radio, le général Jaruzelski s'est entretenu mercredi avec un groupe d'intellectuels. Mgr Poggi, l'envoyé du pape, termine ses entretiens dans la capitale polonaise. Il était attendu, ce jeudi, à Rome, alors que Mgr Dabrowski, le représentant du primat, est reparti de Rome pour Varsovie. L'intention de l'Eglise catholique de jouer un rôle modérateur se confirme. On apprend, d'autre part, qu'un conseil social, institué par le primat, a repris ses activités. Il négocie l'amélioration des conditions de détention et s'efforce d'obtenir des libérations.

● A WASHINGTON, M. Reagan a décidé des sanctions économiques contre la Pologne. Sans annoncer de mesures précises à l'encontre de Moscou, il a lancé un nouvel avertissement à l'U.R.S.S.

● A TOKYO, l'ambassadeur polonais a demandé, ce jeudi, le droit d'asile aux Etats-Unis et l'a obtenu. Il est parti pour Washington avec sa femme et sa fille.

● A PARIS, l'exposé de la position du gouvernement français sur les événements de Pologne que M. Mauroy a fait mercredi à l'Assemblée nationale n'a pas eu l'heur de plaire aux députés communistes, qui s'en tiennent aux termes de la lettre envoyée par M. Marchais au premier ministre polonais. Il n'a pas davantage comblé les vœux de l'opposition, qui réclame des mesures de rétorsions diplomatiques et économiques à l'égard de l'U.R.S.S.

Le premier ministre a mis en cause l'ingérence soviétique dans la situation polonaise en observant qu'il n'y avait pas d'intervention extérieure. Il a cherché à justifier l'action diplomatique de la France, qui demandera aux signataires des accords d'Helsinki de les respecter en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés.

Les États-Unis ont franchi un pas de plus

De notre correspondant

Washington. — Le président Reagan a franchi un pas de plus, mercredi 23 décembre, dans sa dénonciation des événements de Pologne. Il a annoncé plusieurs sanctions économiques contre Varsovie, il s'est adressé à l'Union soviétique en termes sévères, avec des menaces. Il l'a fait dans le traditionnel message de Noël que la Voix de l'Amérique devait diffuser spécialement en langue polonaise à l'attention des compatriotes de M. Walesa.

Avec une vigueur inédite, M. Reagan a dénoncé « *les assassinats, les arrestations massives, l'ouverture de camps de concentration* », accusant les autorités polonaises d'avoir « *rompu l'accord de Gdansk* » sur la liberté syndicale et le droit de grève, « piétiné » la charte de l'ONU et les accords d'Helsinki.

C'est la mise en cause de Moscou qui retient surtout l'attention. « *Les événements tragiques de Pologne ont été précipités par des pressions publiques et secrètes de l'Union soviétique*, a affirmé M. Reagan. *Ce n'est pas par coïncidence que le maréchal soviétique Koulikov, chef des forces du pacte de Varsovie, et d'autres officiers supérieurs de l'Armée rouge étaient en Pologne lorsque ces actes de violence ont commencé. Et ce n'est pas une coïncidence si les avis de loi martiale, apposés en décembre par le gouvernement polonais, avaient été imprimés en Union soviétique en septembre.* »

Quoique associés aussi étroitement dans la bouche de M. Reagan, les dirigeants polonais et soviétiques reçoivent des traitements différents. Si l'Amérique punit les premiers, elle se contente de menacer les seconds, sans vouloir même préciser le châtiment encouru par l'inspirateur et complice.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 3.)

La solidarité sans failles mais non sans réserves du P.C.F.

M. Mauroy est allé trop loin pour les uns, pas assez loin pour les autres. Pas assez loin, en particulier, pour les formations de l'opposition, le R.P.R. et l'U.D.F., qui demandent la remise en question des accords d'Helsinki sur la coopération économique, la sécurité en Europe et les droits de l'homme et libertés fondamentales, l'arrêt de la conférence de Madrid, prolongement de ces accords, et qui exigent le départ du gouvernement des ministres communistes. Les opposants n'attendaient pas, en réalité, du premier ministre qu'il annonce à la tribune de l'Assemblée nationale la rupture de la coalition gouvernementale socialo-communiste, mais ils en espéraient plus dans le domaine diplomatique où, pourtant, la France est déjà, selon M. Mauroy, très en pointe, alors qu'elle n'avait rien fait en 1968 pour la Tchécoslovaquie, ou en 1979 pour l'Afghanistan.

Il est vrai que l'on avait paru s'interroger dans les allées du pouvoir sur l'avenir des accords d'Helsinki, mais en des termes plus proches de ceux de M. Jobert que de ceux employés mercredi par le chef du gouvernement. Le ministre du commerce extérieur a, en effet, maintenu mercredi son idée de dénoncer les accords d'Helsinki si la situation devait s'aggraver en Pologne. Une idée qui lui paraît de nature à « *modérer l'U.R.S.S.* », mais qui n'est pas reprise par le gouvernement.

Si elle l'était, elle indisposerait au plus haut point le parti communiste dont l'organe quotidien, *l'Humanité*, rappelle jeudi que les accords d'Helsinki forment un tout. « *Faut-il donc rappeler*, écrit l'éditorialiste, *que, pour nous, les dix principes énoncés à Helsinki ont une importance primordiale ?* »

Les députés communistes étaient déjà suffisamment irrités — assez en tout cas pour le manifester clairement — par le contenu de l'intervention de M. Mauroy.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 4.)

Les intellectuels et le pouvoir

Les intellectuels, qu'ils soient de gauche ou de droite, forment avec le pouvoir, qu'il soit de droite ou de gauche, un de ces couples bizarres qui balancent perpétuellement entre les fiançailles et le divorce.

On connaît, en effet, la crainte légitime qu'ont ces intellectuels d'être récupérés par une force dont ils sont en principe le censeur et dont ils souhaitent parfois être le mentor.

La crainte de la récupération ne justifie pas cependant de méconnaître les nécessités du temps, qui orientent l'action du pouvoir, alors que les intellectuels peuvent s'en dire affranchis. Jusqu'à un certain point.

En ce sens, l'initiative de la C.F.D.T., rassemblant autour de M. Edmond Maire plusieurs penseurs contemporains, alors que M. Jack Lang conduisait sa célébration cathartique de l'Opéra, doit être relevée à un double titre.

D'abord parce qu'elle est une réédition de ce qui a été tenté en Pologne sous l'égide de Solidarité et de M. Lech Walesa : unir dans un même but, la recherche ou le maintien des libertés, l'ouvrier et l'intellectuel.

Pour n'être pas nouvelle, pour s'inscrire dans l'ordre de l'idéal, une telle entreprise est de celles qu'il ne faut pas tenir pour impossible. Elle est gage de l'unité nationale.

Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que les pouvoirs dits « forts » par euphémisme mettent obstacle à ces réunions qu'ils jugent séditieuses.

Pourtant, il est vrai aussi que, dans leur nature, intellectuels et hommes de pouvoir ne sont pas animés du même souci. Comme le rappelait récemment M. Jean-Pierre Cot citant le sociologue Max Weber : les premiers obéissent à une éthique de conviction, quand les seconds se soumettent à une éthique de responsabilité.

De là vient sans doute que les uns et les autres ne connaissent jamais que des accords momentanés qui ne survivent pas à ces brefs moments où l'histoire des peuples se fait intense, ou atroce.

(Lire page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Étoile

Dans la nuit, ils avaient vu une étoile briller plus fort que les autres, attirante. Les Rois mages se mirent en route.

Plus ils avançaient, plus le froid augmentait. Mais l'étoile brillait toujours à l'est, prometteuse d'un monde nouveau et pacifique. Ils franchirent sans encombre de nombreuses frontières. L'œil fixé sur l'espérance.

Pour se retrouver, gelés, à Varsovie, nez à nez avec la casquette étoilée du général Jaruzelski.

BRUNO FRAPPAT.

Les leçons amères de l'affaire de Broglie

Près de cinq ans, jour pour jour, après le meurtre de Jean de Broglie, la cour d'assises de Paris a rendu, mercredi 23 décembre, un verdict modéré à l'encontre des quatre accusés : Pierre de Varga, Guy Simoné et Gérard Frèche ont, tous trois, été condamnés à dix ans de réclusion criminelle. Serge Tessèdre, lui, s'est vu infliger cinq ans de la même peine.

par MICHEL BOLE-RICHARD

Que Pierre de Varga soit coupable ou innocent, les prolongements de l'affaire de Broglie ont pesé lourd dans la décision du jury. Les erreurs commises par la police, les lacunes de l'enquête, l'attitude de l'ancienne majorité ont joué largement en faveur des accusés. La Cour a estimé que leur responsabilité devait être atténuée d'autant. Se refusant à établir une gradation pour chacun d'entre eux, elle a infligé une peine identique au commanditaire, à l'organisateur et au tueur. Elle les a liés par un même sort, les faisant tous bénéficier de larges circonstances atténuantes. Elle a considéré que leur culpabilité devait être appréciée au même niveau, excepté pour Serge Tessèdre qui n'a eu qu'un rôle mineur.

Quelles que soient les interprétations que l'on puisse faire de ce jugement de Salomon, le scandale politico-policier a pesé jusqu'au bout sur la justice. Comment pouvait-il en être autrement ? Tout au long des sept semaines de débats les quatre accusés sont apparus comme de simples figurants. Ils ont été les témoins d'un procès qui n'était pas le leur. Ils ont assisté à la mise en cause directe de deux piliers de nos institutions : la police et la justice. Ils ont vu des hauts fonctionnaires mentir et se rejeter leurs responsabilités les uns sur les autres. Ils ont constaté les silences éloquents d'hommes politiques qui se dérobaient. Ils ont mesuré l'impuissance de la justice face au mépris des tout-puissants. Ils ont observé les tares d'un système.

Que reste-t-il en définitive de ces cinq années fertiles en rebondissements et polémiques ? Une banale affaire judiciaire dont l'épilogue s'est achevé par quatre condamnations.

A quoi ont abouti les révélations de la presse, et notamment la publication par *le Canard enchaîné* des rapports prémonitoires de la dixième brigade territoriale ? A rien. Aucune sanction n'a été prise contre les fonctionnaires de police qui ont failli à leur tâche, ont menti à la justice et ont faussé, dès le départ, une enquête.

Qu'a donné la commission d'enquête parlementaire ? Rien. M. Michel Poniatowski est venu parader à la barre des témoins et déclarer qu'il avait un grand respect pour l'autorité judiciaire.

Quels ont été les résultats des deux longues instructions judiciaires ? Minimes, sinon qu'ils ont permis d'étoffer un dossier dont les limites avaient été une fois pour toutes tracées lors d'une conférence de presse de M. Poniatowski réunie cinq jours après le meurtre.

Tous les efforts ont été vains. Et le « *Watergate à la française* » selon la formule du président des assises, M. André Giresse, n'a, en fin de compte, provoqué qu'une tempête dans un verre d'eau. Tous les fonctionnaires mis en cause sont restés à leur poste. Les hommes politiques éclaboussés par le scandale ont regardé du haut de leur mépris cette agitation jugée inconvenante.

(Lire la suite page 8.)

APRÈS L'EXPOSITION POUSSIN A EDIMBOURG

Bacchanales juridiques

Une dense et prenante exposition des œuvres de Poussin vient d'avoir lieu à Edimbourg : « *Le plus poétique des peintres* », disait il y a un siècle et demi l'admirable critique que fut William Hazlitt. Formule un peu incantatoire mais suffisamment juste qu'ont répété à l'envi le public et la critique britannique devant cette présentation remarquable : « Sacrements et Bacchanales », un prodigieux ensemble des *Sept sacrements* (la seconde série, 1644-1638) placé en dépôt par le duc de Sutherland dans le musée d'Ecosse. S'ajoutaient le *Triomphe de Bacchus* (musée de Kansas-City) et le *Triomphe de Pan* (autrefois à Richelieu, maintenant à Sudeley Castle), auquel un nettoyage nécessaire a rendu un grand éclat de couleurs.

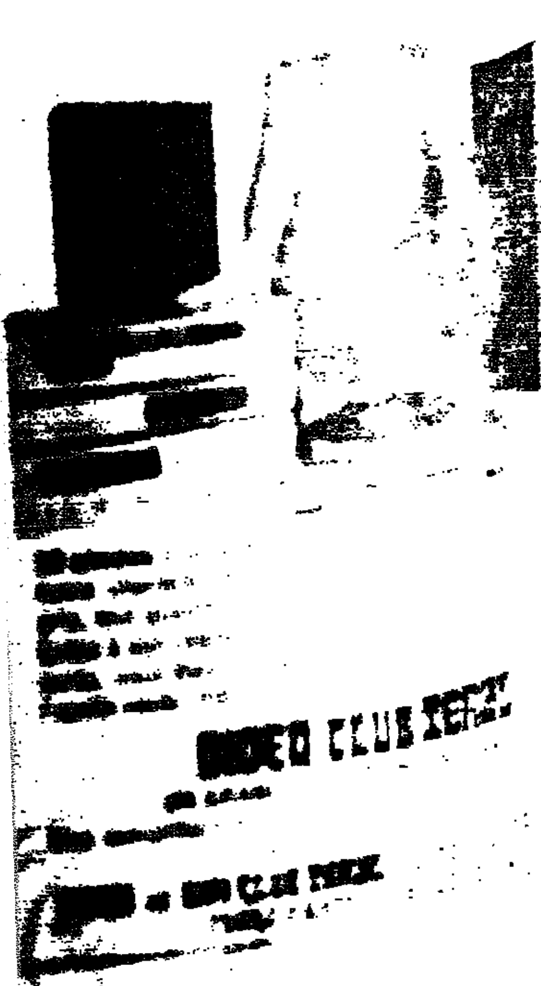
Le *David* au style tendre (1633, Dulwich) et l'adorable *Tancrède et Herminie* (vers 1630, Birmingham), complétaient ce grand défilé pour un total de trente-trois tableaux et vingt-sept dessins, plus révélateurs les uns que les autres ; une exposition de formule ainsi mesurée constitue une concentration émouvante, sans rapport avec les panoramas massifs, les expositions-fleuves à la mode.

Un sort malicieux, veillant à l'actualité de Poussin, a voulu qu'en octobre, à l'ouverture de la manifestation d'Ecosse, il ait aussi été question du peintre pour apprendre la sortie frauduleuse d'un tableau probable — et même, selon un expert du sérieux de Jacques Thuillier, capital — de Poussin : *la Vierge à l'escalier*.

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 12.)





Le Monde

idées

NOËL

Noël revient.
C'est pour Carmen Anghel,
dont nous avions publié,
l'an dernier,
une première lettre au père Noël
l'occasion de rappeler
que son petit garçon,
retenu à Bucarest,
ne lui a pas toujours été rendu.
Un jeune,
Grégoire Delacourt,
nous dit comment
il s'apprête à vivre, la fête
après tant d'histoires
de faim, de peur
et de mort qui ont
bouleversé ses idées
et ses valeurs.
Aux chrétiens, il reste
l'espérance qu'incarne
le Christ, dont le
Père Chassagneux
dit la grandeur et la
pauvreté : celle du Royaume
de la grâce, le royaume
sans argent, qu'a permis
le *Fiat* de la Vierge.
Non seulement,
dit Henri Fesquet,
Dieu a besoin des femmes,
mais il requiert
leur consentement.

Dieu a besoin des femmes

par HENRI FESQUET

MENSONGE des slogans. *« Tout s'achète et tout se vend »* est un piètre dicton laissant échapper l'essentiel : les choses les plus importantes sont gratuites. Ni la joie, ni l'amour, ni l'art n'ont, à leur racine, de rapport avec l'argent.

Le christianisme, qui fête à Noël la naissance de Jésus, en sait quelque chose, puisque c'est lui qui a instauré le Royaume de la grâce. Un royaume sans prix et sans marchandage. *« Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis »*, ainsi que l'a dit Jésus (1).

Quoi de plus inattendu et de plus gracieux — au sens étymologique du mot — que l'irruption du don de Dieu au sein de l'immense bazar oriental ? Personne, si juste qu'il soit, n'a mérité de devenir fils de Dieu et d'être le témoin de l'Incarnation, en quelque sorte l'acteur. Car il a fallu le « oui » de Marie à l'ange de Galilée pour que naisse le Fils de l'Homme. A travers ce *Fiat*, c'est toute l'humanité qui a été associée à sa promotion. Non seulement Dieu a besoin des femmes, mais il requiert leur consentement. Sa politesse est exemplaire, comme on le voit tout au long de l'Evangile, où il n'y a pas de femmes-objets aux yeux du Sauveur.

On s'est étonné qu'aucune femme ne se trouve dans les rangs des apôtres. Sans doute, mais les révolutionnaires les plus efficaces sont-ils ceux qui changent tout à la fois ou bien ceux dont les impulsions se révèlent à long terme irrésistibles ?

Irrésistibles, mais impénétrables et pétries de liberté. La tendresse de Dieu, on ne sait d'où elle vient et où elle va, telle la comète au zénith du firmament de Noël.

Jésus lui-même ne connaît guère les lendemains de sa vie commençante. Il n'est pas le robot de Dieu et, comme tout un chacun, va rencontrer l'imprévu, la haine, l'indifférence et la dévotion. Celle des hommes et celle des femmes. Les contemporains de Jésus sont encore moins à même de deviner le destin du Fils de Dieu. Pour eux, le suspens est total. L'espérance s'y mêle à l'inquiétude.

« Je suis l'alpha et l'oméga », a dit le Christ de l'Apocalypse. Aujourd'hui, en 1981, nous ne savons pas quelle est la lettre de l'alphabet que le christianisme épelle. Est-il encore dans l'enfance ou sa décadence est-elle proche ? Mais en cette nuit du premier Noël le prélude de l'humanité brille comme le diamant d'une grâce inentamée.

Un fabuleux spectacle

C'est pourquoi le décor de Noël exerce une telle fascination. Ce n'est pas une image d'Epinal, mais un fabuleux spectacle embrassant le cosmos sans ostentation. Rien de wagnérien dans le tableau de la crèche.

Joseph, touché au vif, doit se demander ce qui est en train de lui arriver ; il faut beaucoup de santé pour résister à une telle situation. Malgré le songe où il a été averti que sa femme avait été enceinte de l'Esprit-Saint, Joseph a connu l'anxiété. Ainsi se trouve aux premières loges de Noël un homme gommé par les événements, un père qui n'a pas engendré, aux côtés d'une femme enceinte et réputée vierge. Malgré tout, il continue comme si de rien n'était. En vérité, pour sa constance inconditionnelle, Joseph aurait dû devenir le patron des amoureux.

De Marie, on ne peut parler qu'un doigt sur les lèvres : son secret est inviolable et sa foi se doit d'être à la mesure du prodige qu'elle a vécu et des drames qu'elle entrevoit. Mais ces deux personnages choisis par la Providence pour bousculer les règles de la famille, de la conception et de la paternité et pour outrepasser les dimensions habituelles de l'amour humain ne sont que des satellites ; ils n'existent qu'en fonction du troisième qui vagit à leur chevet. C'est lui le maître. Tous les bébés du monde le sont, mais ici, dans cette crèche, la situation est absolument unique. Le statut divin de Jésus, le prestige inégalé de sa mission de Messie, font du plus petit le plus grand, du plus aléatoire le plus attendu, du plus divin le plus redouté du roi Hérode.

Un séisme spirituel

Cette naissance hors série fait irrésistiblement penser à des épousailles mystiques. Non pas tant celles de l'étrange couple Joseph-Marie, mais du mariage indissoluble entre le verbe et la chair, entre le créateur et ses créatures. Et pourquoi ne pas évoquer ici, par anticipation, les noces de l'agneau dont les prémisses sont déjà posées (2) ?

Noces fracassantes pour les yeux de la foi : aucun séisme spirituel ne pouvait davantage secouer la Terre. Et pourtant union imperceptible. Dieu chérit le silence et préfère la brise à l'ouragan (3). Il n'a pas choisi le plein midi aimé de Paul Claudel pour faire naître son fils unique, mais une nuit étoilée. Ni un palais, ni même une auberge, mais une mangeoire dans une étable dont l'histoire a oublié les coordonnées.

A l'entrée, pas un seul de ces « gorilles », témoins dérisoires et disgracieux de la peur des « grands ». Deux quadrupèdes débonnaires font mieux l'affaire sans que l'on sache très bien qui garde et qui est gardé... En tout cas, l'âne et le bœuf tiennent chaud au corps et au cœur ; en outre, ils manifestent la fraternité animale dont François d'Assise fera, treize siècles plus tard, une des originalités de sa spiritualité.

Au-dessus de la crèche, plus brillante que les constellations, l'étoile chevelue, comme un point sur un « i », souligne l'union de la Terre et du firmament. Légendaire ? Sans doute, comme le sont aussi les rois mages, ces astrologues approximatifs dont les offrandes somptueuses font oublier l'inconsistance. Et pas seulement les rois mages... Pourquoi s'en plaindre ? Les mythes sont plus utiles et plus suggestifs que tant de plates réalités. L'imagination n'est-elle pas le plus fervent hommage que l'intelligence puisse offrir aux réalités qui la débordent ?

Pour l'instant — inévitable servitude des jeunes couples, — Jésus crie, gigote et tète, fatigant pour ses proches, rassurant pour les bergers du dehors à l'affût d'un signe que l'enfant est bien vivant.

La rage de comprendre

A y réfléchir sérieusement, la nuit de Noël est à l'image de celle de la foi de toujours, la foi la plus authentique, celle qui apprend à se passer de preuves irréfragables. La rage de comprendre — qui a peu à voir avec l'appétit théologique aux ambitions mesurées — a fait beaucoup de mal à la religion de Jésus. Les gnoses de tout acabit dissipent la saveur évangélique. Point n'est besoin, sans doute, d'être charbonnier pour devenir un enfant de la foi, et, s'il est utile de *« voir pour comprendre »* et de *« comprendre pour croire »* (saint Augustin), comment oublier que Jésus a dit à ses disciples : *« Quiconque ne reçoit pas le royaume de Dieu comme un petit enfant n'y entrera pas. »*

Du fond de sa crèche, d'une fragilité de porcelaine, livré pieds et poings liés à l'affection et bientôt à la méchanceté, Jésus, le futur charpentier, enjoint aux hommes de toutes les générations de raboter leur suffisance.

(1) Jean 15, 16.
(2) Apoc. 5 à 22.
(3) I Rois 19, 11-13.

La force de combattre

par GRÉGOIRE DELACOURT (*)

UNE fois encore, Noël est là, dans des rues tristement illuminées et sur des visages sans rire. Je sais, pour l'avoir appris, que Noël est une grande fête fraternelle, un rassemblement où les hommes traduisent leurs intentions symboliques de paix par des paroles et des gestes. Et, comme à chaque fois, ce n'est pas un Noël comme les autres : il y a trop de choses qui ébranlent mes vingt ans pour que je sois serein et que j'aie envie de sourire. Et j'en arrive même à me demander si j'en aurais vraiment envie un jour, enfin. Et pourtant, je passerai très certainement un réveillon bien au chaud, devant une table largement garnie, avec des gens qui auront l'air très gais et qui, pour quelques heures, auront tout oublié. Et comme l'année dernière, je n'aurai rien à leur dire. Le drame polonais, les « boat people », la faim dans le monde et toutes les autres histoires de peur et de mort sont entrées dans ma vie jusqu'à bouleverser puis les changer ce que j'avais comme valeurs, comme idées et qui me tenaient lieu de philosophie.

Je ne peux m'empêcher de penser à tout ce qui a déjà été dit. Après l'invasion des blindés soviétiques à Prague, on a dit : « Nous ne tolérerons plus un tel acte », et on a baissé les bras quand ces mêmes chars sont entrés en Afghanistan. Même chose pour les crimes antisémites, et des attentats comme ceux d'Anvers et de la rue Copernic ne nous arrachent plus que des soupirs d'indignation. Et pour être plus terre à terre, même chose enfin pour l'essence : la fameuse barre des 5 F que l'on finira par dépasser très prochainement et sans broncher. Idem pour le cap « inacceptable » des deux millions de chômeurs. Et tant d'autres choses encore qui nous révoltent à l'avance et qui, une fois dépassées ou vécues, nous laissent perplexes et abasourdis avec pour seule réalité de faire reculer encore un peu plus les limites de notre impuissance. Autrement dit, à nous séparer davantage des autres.

Tout cela me laisse K.O., sans autre ressource que celle de croire que l'homme n'est pas tout à fait un être de renoncement et de soumission. J'essayais, l'autre jour, d'expliquer à mon professeur de philosophie les appréhensions que je ressentais, et je lui disais qu'il me semblait que l'idéologie même de son cours était « institutionnalisée ». La matière de son enseignement (en fait de l'histoire de la philosophie cachée sous le vocable de cours de philo) tendait à nous empêcher d'avoir une pensée autonome, une pensée concrète qui s'inscrirait dans notre perception immédiate du monde, nos relations avec autrui. Et j'ai lu, dans ce cours, un certain fatalisme, une vague somnolence quant à la vie réelle, une façon de nous endormir et de nous détourner des « vrais » problèmes. Et la philosophie était là qui tentait vainement de justifier toutes les tares, erreurs et injustices de notre monde (et je souriais en employant le pronom personnel « je » qui trahissait maladroitement ma nostalgie d'un je-sujet, libre).

D'aucuns ne manqueront pas de dire qu'il s'agit là d'un mauvais professeur. C'est possible, mais je ne le crois pas. Son enseignement est le pur produit de notre histoire immédiate, ce que nous vivons depuis moins de dix ans et qui nous conduit lentement, imperceptiblement, à devenir des femmes et des hommes faibles dans une société qui nous assiste et nous dirige de plus en plus.

Et c'est contre cela que je me soulève. C'est avec cette idée que je vivrai cette fête de Noël. C'est dans les autres, ceux qui, moins que moi encore, peuvent prendre la parole, que je puise la force de combattre parce qu'il n'est pas de fête où il y ait à la fois quelqu'un qui rit et quelqu'un qui meurt.

(*) Etudiant, vingt et un ans.

Deuxième lettre au père Noël

CHER père Noël, depuis ma dernière lettre, beaucoup de choses ont changé. Sauf la plus importante. Pour moi.

Je m'appelle toujours Tiberui Paun.

Je n'ai plus huit ans, mais neuf. J'ai grandi.

Malheureusement, j'habite toujours chez mes grands-parents maternels. Pas chez ma mère.

Je ne veux toujours pas des jouets. J'ai le même puissant désir : qu'on me rende ma mère !

C'est le septième Noël que je passe séparé d'elle !

Toujours sensible aux malheurs des autres, le peuple français a massivement répondu à votre appel pour ma libération, publié par le Monde *du 27 décembre 1980.*

Des vagues de lettres ont déferlé sur le palais qu'habite le président roumain, ainsi que sur les ambassades roumaines de Paris et de Bruxelles.

Des enfants, organisés en associations, se battent pour ma libération.

La presse n'a cessé de rappeler notre drame.

Un comité pour ma libération s'est formé à Paris.

Après un jeûne d'une semaine, M. Claude Badet veut faire la grève de la faim devant l'ambassade roumaine à Paris.

*Le résultat ? RIEN n'a changé, même s'*il n'y a aucune raison valable au monde — *idéologique, politique ou géographique* — pour justifier la séparation *brutale et si prolongée* d'une mère d'avec son enfant !

Il semble bien que nos larmes et souffrances n'intéressent pas les... intéressés.

C'est notre faute, père Noël. Nous avons omis l'essentiel : on ne leur a pas fait comprendre notre drame, toute son immensité.

Pour cela, demandez-leur de se mettre à notre place : accepteraient-ils d'être séparés de leurs enfants ?

Accepteraient-ils de voir leurs enfants uniquement dans... leurs rêves ? De détruire, à bon escient, les plus belles années — l'enfance — privées de la chaleur de l'amour maternel ?

Supporteront-ils une si longue séparation ?

En quoi un enfant... innocent est-il coupable pour subir ainsi la vengeance ?

Ce mois-ci, on fête les vingt ans de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il y a tout juste un an, on a fêté l'adoption par la même Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant.

Parmi ces droits, *n'y a-t-il* pas mon droit et celui de ma *mère d'être ensemble ? Est-il écrit que cela nous est interdit ?*

En dépit de la volonté et de la révolte du peuple français, clairement et fermement exprimées, on refuse notre réunion prévue par l'Acte final d'Helsinki. La volonté du peuple, la loi internationale, ne représentent-elles, vraiment, rien ?

Dites au peuple français que nous ne cesserons pas de nous battre. Jusqu'au bout. Nous sommes plus nombreux, plus forts et plus déterminés que l'année écoulée. La loi est de notre côté !

Remercie ce merveilleux peuple français et assure-le de notre profonde reconnaissance.

Je vous remercie aussi, père Noël...

P.c.c. CARMEN ANGHEL.

FOI ET CROYANCE

par PIERRE-ALBERT CHASSAGNEUX (*)

DE par mes fonctions ecclésiastiques, toutes librement choisies, il m'est donné de vivre beaucoup plus avec le monde des incroyants qu'avec les fidèles très pieux de nos Églises. Chacun a son charisme.

Dans toute rencontre (où très facilement j'aborde le problème de la foi), je fais une première mise au point, jugée par moi nécessaire : personne n'est athée au sens absolu du mot, personne n'est croyant ou possesseur de la vérité.

On est ou agnostique positif : *« je ne peux démontrer ma foi avec des mots limités et des phrases souvent vides »* ou on est agnostique négatif : *« je ne peux rien prouver, alors je nie toute recherche positive et je préfère rester dans ma nuit et dans la pure négation »*.

J'aime le mot de Pascal : *« Je cherche la vérité en gémissant »*. Seule la mort, en me délivrant de mes limites me révelera cet infini, cet absolu, cette tendresse du père.

Mais, par-delà la mort, je serai enfin dans cette vie dont il m'est impossible de parler. Cependant, je serai en Lui, avec Lui, dans la joie et la paix.

L'oiseau libre reste limité dans l'espace, de même le poisson dans l'eau.

Je dis souvent à nos réunions eucharistiques du Seuil : plus j'avance dans la vie, et plus j'adhère à ce tout autre, à cet infini de tendresse, de joie et de paix, et moins je peux parler de Lui, me rendant compte de la pauvreté de mes mots, de mes expressions religieuses si cléricales... et parfois de leur non-sens.

Alors, je ferme les yeux et je me tais dans l'adoration silencieuse du cœur et de l'esprit et dans l'abandon de tout mon être à Celui qui est, à chaque instant, créateur de la vie et de l'espérance. Dieu est l'éternel créateur d'amour, mais Il nous laisse libre de Le percevoir avec notre relativité, ou de Le refuser.

Je crois en Toi l'Unique, aux visages multiples : chacun Te voyant avec les yeux de son intelligence de son cœur et de son milieu de vie.

Mais par contre, plus j'avance dans ma vie christique (bientôt cinquante ans de sacerdoce) et plus je me sens saisi par l'Evangile, son message libérateur et surtout par ce Christ, fils de l'homme, Jésus de Nazareth, cet homme mort d'amour à trente et un ans par fidélité à son message.

J'ai étudié avec passion tous les auteurs critiques et exégétiques des XIX[e] et XX[e] siècles, croyants ou non, à travers Renan, Loisy, Harnack, Lagrange, De Lubac, et surtout Teilhard de Chardin. Tous m'ont appris à lire l'Evangile avec le cœur et l'intelligence pour aller à l'essentiel : Jésus le Christ et son message merveilleux de libération de l'homme.

Plus je réfléchis, plus je prie l'Esprit créateur, plus je découvre dans le Christ le chemin, la vérité, la vie... Celui qui me conduit à l'amour.

A nos eucharisties du Seuil, je m'efforce, chaque semaine, de Le faire découvrir à nos amis à travers un auteur évangélique (cette année saint Jean). Le Christ seul, si je le veux, est capable de nous libérer de nos limites et de nos pauvretés, de notre égoïsme, de notre orgueil clérical, toujours possessif, et de nos fausses excuses.

De tout temps, j'ai été frappé par son autorité..., par ce « moi » si affirmatif et si humble, en opposition à la simplicité du jeune prophète galiléen, dans sa préférence constante au Père et à l'Esprit.

Qu'il est grand le Christ de Gethsémani et du Golgotha, qu'Il est pauvre aussi !

Jour après jour, je me renouvelle dans ma foi en lui et, par Lui, à l'Esprit créateur vers lequel il m'achemine.

Oui, ave le cardinal Suenens, je puis dire dans la joie de l'humilité : « Dieu est neuf pour moi chaque matin », et le soir de ma vie sera l'aube la plus merveilleuse de mon existence.

Mon crédo ? Nous prions ensemble à l'Eucharistie, il est celui d'aujourd'hui, il plonge ses racines dans tout mon passé (donc celui de ma mère, l'Eglise chrétienne) mais il reste toujours à vivre, toujours à s'exprimer dans une foi vivante et personnelle.

Oui, je crois aux lendemains qui chantent ;

« Je crois que par-delà la mort je connaîtrai enfin l'amour. »

L'amour, celui que le Christ nous révèle chaque jour, dans la force créatrice de l'Esprit.

(*) Ancien aumônier de lycée, animateur des communautés du Seuil, aumônier de la clinique du Tonkin à Villeurbanne.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IX[e]

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

Le Monde

étranger

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS A L'ÉTRANGER

L'armée et la milice ont occupé les aciéries de Huta Katowice

Les deux faits essentiels du mercredi 23 décembre, selon les mass media polonais, ont été l'évacuation, par la police et l'armée, des aciéries de Huta Katowice et la rencontre du général Jaruzelski avec soixante-neuf intellectuels, dont le président de l'Académie des sciences, pour tenter de les convaincre d'« agir pour sauver la patrie ». En fait, des tractations discrètes ont été menées par l'envoyé du pape, Mgr Poggi, qui se trouve depuis le 20 décembre à Varsovie pour tenter de rétablir un dialogue. Il semblerait que l'Eglise ait déjà obtenu, à tout le moins, la libération de plusieurs prêtres.

La milice et l'armée ont fait tomber l'un des principaux foyers de résistance ouvrière, les immenses aciéries de Huta Katowice, les plus grandes du pays, a affirmé mercredi 23 décembre dans la soirée Radio-Varsovie. Pour la première fois, la radio a mentionné explicitement la participation de l'armée à une offensive dirigée contre les grévistes : *« Les forces de l'ordre de la milice civile avec les soldats de l'armée populaire ont restauré l'ordre et le calme dans les aciéries de Katowice. Quelque deux mille ouvriers de plusieurs ateliers, retenus depuis de nombreux jours contre leur gré par les terroristes de l'ancienne commission* locale de Solidarité *ont pu rentrer chez eux. De nombreux ouvriers étaient parvenus à s'enfuir avant l'arrivée des forces de sécurité. Personne n'a été blessé durant le raid. La plupart des provocateurs et organisateurs du boycottage du travail aux aciéries de Katowice ont été appréhendés, et ceux qui restent en liberté sont activement recherchés sur l'immense chantier »*, a dit Radio-Varsovie.

Lundi, l'agence Tass avait affirmé que des membres de Solidarité s'étaient barricadés à l'intérieur de ce complexe sidérurgique géant et menaçaient de faire sauter les hauts fourneaux si les forces de l'ordre y pénétraient.

Les deux mines occupées de Tichy, celles de Piast et Zemowit, restent les seuls foyers de tension évoqués ouvertement par la radio, qui ne mentionne plus la mine Anna, dont elle avait annoncé incidemment l'occupation. A Piast, mille cinq cent quatre-vingt-sept mineurs restent toujours dans les galeries souterraines qu'ils occupent depuis dix jours. Selon la radio, un *« groupe d'extrémistes »* empêcherait de sortir certains mineurs souhaitant remonter à la surface. Dans presque chaque bulletin, la radio comptabilise la sortie de petits groupes de grévistes *« qui parviennent à s'échapper »* : deux cent soixante-trois en dix jours.

La radio reste muette en revanche sur ce qui se passe sur la Baltique. Dans la voïvodie de Gdansk, la situation est *« complexe »* et exige une approche *« résolue et réfléchie »*, selon M. Tadeusz Fiszbach, premier secrétaire du parti de Gdansk, qui a présidé une réunion des responsables du parti ouvrier unifié de la voïvodie. En fait, à Gdansk les chantiers navals Lénine, sauf un atelier de réparation, sont fermés jusqu'au 4 janvier selon des annonces officielles.

Rencontre avec des intellectuels

Quant au chef de la junte, le général Jaruzelski, il a reçu, selon Radio-Varsovie, le mercredi 23 décembre, quelque soixante-neuf personnalités du monde universitaire et scientifique en présence de M. Rakowski, vice-premier ministre et de M. Kubiak, membre du bureau politique.

Parmi les participants, il y aurait eu M. Gieysztor, président de l'Académie des sciences et M. Ziolkowski, écarté du ministère de la culture en 1968. Le chef de la junte, après un exposé sur la situation politique, économique et sociale, a demandé aux intellectuels *« d'agir pour sauver la patrie, renforcer l'Etat et construire une plate-forme d'entente sociale et patriotique »*.

Selon la radio, les participants ont fait valoir la nécessité de gagner la confiance de la société et d'assurer les conditions nécessaires à une bonne activité, dans le calme, des milieux scientifiques, scolaires et universitaires.

Pour sa part, l'agence soviétique *Tass*, examinant la situation en Pologne, indique que *« certains groupes sociaux restent désorientés, indécis et dans l'expectative »*, en particulier des intellectuels dont *« une partie a coopéré avec Solidarité et appuyé son programme politique. Il était indispensable d'en interner une partie*, a affirmé *Tass, car ils déployaient des activités hostiles »*.

Le général Jaruzelski désigné comme secrétaire général du POUP par Radio-Varsovie, a présidé, mercredi, une séance du conseil militaire de salut national pour *« passer en revue la situation intérieure dans le pays ainsi que ses aspects internationaux, et définir de nouvelles tâches pour l'activité militaire, socio-politique et économique dans un proche avenir »*.

Malgré tous les efforts faits par les mass media polonais pour montrer que la situation *« se normalise »*, la résistance semble bien persister. Ainsi, deux militants de Solidarité de Czestochowa, M. Witold Strak et Teresa Staniewska, ont été condamnés à trois ans de prison et à une privation des droits civiques pour deux ans, pour avoir organisé une grève.

Les procureurs généraux et militaires ont respectivement instruit les procès de quarante-huit personnes pendant les dernières vingt-quatre heures. Les charges retenues concernent des *« agressions »* contre des soldats, la poursuite d'activités syndicales telles que peinture de *« slogans hostiles »* sur les murs, création de comités de résistance, distribution de tracts aux soldats, appels à la grève. D'autre part, quatre gouverneurs de province, trois gouverneurs adjoints et soixante-dix-sept maires ont été limogés.

Dans son analyse de la situation générale, l'agence PAP a indiqué que *« la situation économique dans son ensemble se normalise graduellement, la discipline est meilleure et la productivité est en hausse, en dépit d'une augmentation des absences pour raisons de maladie »*. Des problèmes *« découlant de transmissions insuffisantes et des livraisons irrégulières de pièces détachées »* subsistent.

De plus, les coopératives agricoles de six départements polonais sont à court de charbon. Dans les voïvodes de Gdansk, Wroclaw, Poznan, Ciechanow, Gorzow et Kcin le déficit total atteint 140 000 tonnes, en raison de *« désordres »* dans les mines et les difficultés de transports, indique la radio. *« Le charbon doit aller, en priorité, aux éleveurs de bétail »*, ajoute-t-elle. C'est précisément ce que voulait, cet été, le syndicat Solidarité en demandant aux mineurs de travailler les samedis libres et en revendiquant le droit d'attribuer aux agriculteurs le produit du travail supplémentaire. Droit qui lui fut refusé.

Yalta, les Soviétiques et les autres

L'histoire s'accommode mal du « socialisme réel ». D'où la tendance permanente des autorités soviétiques — entre autres — à accommoder l'histoire à leur façon. On vient d'en avoir une preuve supplémentaire avec une dépêche de l'agence Tass en date du 23 décembre.

Se référant à une déclaration du parti communiste polonais (POUP), l'agence officielle soviétique accuse certains éléments de Solidarité, le Comité d'autodéfense sociale (KOR) et la Confédération de la Pologne indépendante (K.P.N.) d'avoir œuvré dans un sens *« contraire aux décisions de la conférence de Yalta »* puisqu'ils ont *« parlé explicitement et sans équivoque de la révision de la situation consécutive à la deuxième guerre mondiale »*.

Passons sur l'accusation de vouloir *« réviser la situation consécutive à la deuxième guerre mondiale »* — encore qu'à notre connaissance les dirigeants de Solidarité et ceux du KOR aient toujours pris soin de ne pas remettre en cause les alliances de la Pologne — pour nous concentrer sur l'habileté de la formule utilisée par Tass.

Cette habileté constitue en effet un mensonge historique. Toute l'astuce des rédacteurs soviétiques consiste à laisser entendre que la *« situation consécutive à la deuxième guerre mondiale »* — doux euphémisme pour rappeler la division de l'Europe consécutive aux différents « coups » manigancés par Staline dans plusieurs pays d'Europe orientale — était prévue par les accords de Yalta, qui datent de février 1945. Or il n'en est rien.

Rappelons donc, une fois de plus, après Jean Laloy et André Fontaine (1), que les accords de Yalta, dûment signés par Churchill, Roosevelt et Staline, prévoyaient expressément l'élargissement du *« gouvernement provisoire actuellement en fonction en Pologne (...) suivant des bases démocratiques plus larges, avec l'inclusion de chefs démocrates choisis parmi les Polonais qui se trouvent en Pologne même ou à l'étranger. Ce nouveau gouvernement prendra alors le nom de gouvernement provisoire polonais d'unité nationale »*.

Ce nouveau gouvernement provisoire, stipulaient encore les accords, *« s'engagera à procéder à des élections libres et sans entraves aussitôt que possible, sur la base du suffrage universel et du scrutin secret. Tous les partis démocrates et anti-nazis auront le droit de participer à ces élections et de présenter des candidats »*. Ces principes devaient être réaffirmés en juillet-août 1945, à la conférence de Potsdam. Ce qui n'empêchera pas, seize mois plus tard, les communistes de prendre le pouvoir en Pologne et de ne laisser subsister que deux partis bourgeois croupions. La seule « erreur » de Tass consiste donc à confondre les accords de Yalta et leur violation.

JACQUES AMALRIC.

(1) Voir *le Monde* daté 20-21 décembre et du 23 décembre

Jean-Paul II : il faut penser à la Pologne entière comme à une famille

De notre correspondant

Rome. — L'envoyé du pape à Varsovie, Mgr Poggi, était attendu à Rome ce jeudi 24 décembre. D'autre part, Mgr Dabrowski a quitté mercredi la capitale italienne pour retourner en Pologne. Secrétaire de la conférence épiscopale polonaise, et l'un des conseillers les plus proches du primat, Mgr Glemp, il était arrivé lundi à Rome et avait eu pendant deux jours de longs entretiens avec le pape.

Avant son départ, Mgr Dabrowski a déclaré : *« Le rôle de l'Eglise en Pologne consiste à chercher la reprise du dialogue entre les parties. L'Eglise est comme une mère, elle doit sauver tous ses enfants. »* S'adressant à un groupe de pèlerins polonais, mercredi, le pape avait déclaré de son côté : *« Il faut penser à la Pologne entière comme à une famille. A l'intérieur de cette famille doivent prévaloir la justice et l'amour. Les forces qui s'y opposent doivent être vaincues. »*

Les propos et le ton du pape et de Mgr Dabrowski montrent le profil bas que l'Eglise tient à conserver depuis quelques jours. Cette réserve peut signifier que le Vatican s'emploie en coulisse à parvenir à une solution de compromis avec les autorités militaires.

Le contenu de la mission de médiation du Vatican reste encore pour l'instant peu clair. On pense cependant dans les milieux proches du Saint-Siège que le pape et Mgr Dabrowski ont parlé du moyen de parvenir à réinsérer Solidarité dans un processus de négociations avec les autorités militaires. L'Eglise cherche un accord. Mais pas à n'importe quel prix. Comme l'a affirmé le pape elle *« se trouve du côté des travailleurs »*. Il revient, semble-t-il, à Mgr Dabrowski d'en persuader les autorités militaires de Varsovie. — Ph. P.

UN « CONSEIL SOCIAL » DE L'ÉGLISE NÉGOCIÉ AVEC LES AUTORITÉS SUR LE SORT DES PRISONNIERS

Pendant son séjour au Vatican, Mgr Bronislaw Dabrowski, secrétaire de la conférence épiscopale polonaise, a donné quelques informations sur le « conseil social » auprès du primat de Pologne qui, après une période de sommeil, a été remis en activité. Ce conseil, présidé par M. Stanislas Stomma, ancien député du groupe catholique ZNAK, comprend notamment parmi ses membres M. Turowicz, intellectuel et ami du pape. Il a pour mission d'engager des pourparlers avec le bureau politique.

Il aurait obtenu de meilleures conditions de détention pour certains prisonniers et la libération de huit prêtres proches de Solidarité. Il s'efforce d'obtenir d'autres remises en liberté. Il semble avoir gardé le contact avec M. Lech Walesa, interné dans la région de Varsovie.

D'autre part, à Vienne, l'agence catholique Kathpress croit savoir que M. Tadeusz Mazowiecki, dont la mort avait été annoncée en Ocident, puis démentie par le porte-parole du gouvernement polonais, est vivant. Elle indique également que l'abbé Tischner, proche du pape Jean-Paul II, dont l'arrestation avait été annoncée à l'Ouest, est toujours en liberté.

Les États-Unis ont franchi un pas de plus

(Suite de la première page.)

Washington avait déjà décidé d'interrompre ses livraisons de produits alimentaires au gouvernement polonais. Seuls les envois privés continueront, a déclaré mercredi M. Reagan, à condition qu'ils parviennent à leurs vrais destinataires. Quant à l'aide officielle, elle ne pourra reprendre sans des assurances et de solides garanties. *« Nous voulons être sûrs que chaque miette de nourriture fournie par l'Amérique ira au peuple polonais, non à ses oppresseurs. »*

Trois nouvelles sanctions ont été annoncées mercredi : la Pologne ne bénéficiera plus de crédits américains à l'exportation, ses avions ne pourront plus atterrir aux Etats-Unis et ses bateaux de pêche seront exclus de la zone économique exclusive américaine (1) où ils étaient admis depuis 1977. Une quatrième mesure, citée par M. Reagan, reste en pointillé en raison de son caractère collectif : *« Nous proposons à nos alliés des restrictions supplémentaires aux exportations de haute technologie à la Pologne. »*

Aucune de ces mesures ne peut avoir de conséquences majeures, au moins dans l'immédiat. Varsovie ne bénéficie que de quelque 25 millions de dollars de crédits américains à l'exportation. Sa compagnie aérienne compte à peine une demi-douzaine de vols par semaine aux Etats-Unis. Le manque de poisson américain peut l'affecter (un plafond de 230 000 tonnes avait été fixé pour 1981), mais ses faibles ressources ne sont certainement pas destinées à acquérir du matériel de haute technologie... Il s'agit bien, comme l'a dit M. Reagan lui-même, d'un *« avertissement »* aux dirigeants polonais.

Le président des Etats-Unis a adressé une lettre au général Jaruzelski pour l'informer de ces mesures et le mettre en garde contre les *« sérieuses conséquences »* qu'aurait une *« poursuite de la violence »* contre le peuple polonais. Il a écrit également à M. Brejnev pour l'informer que *« si la répression continue, les Etats-Unis n'auront pas d'autre choix que de prendre des mesures concrètes, politiques et économiques, affectant nos relations »*.

On a vainement essayé mercredi soir de faire dire à un haut responsable américain quelles seraient ces *« mesures concrètes »*. Un embargo commercial ? La suspension des négociations de Genève sur les armes de théâtre en Europe ? Le collaborateur de M. Reagan n'a pas voulu répondre. Il est de bonne tactique, en effet, de ne pas abattre ses cartes trop tôt. Encore faut-il que ces cartes soient jouables. Les Etats-Unis ont très peur de se couper de leurs alliés européens, notamment de l'Allemagne fédérale, qui n'est pas prête à bouleverser son économie pour M. Walesa.

Ce responsable américain, réclamant l'anonymat, expliquait mercredi soir : *« Nos mesures veulent signifier aux autorités de Varsovie que la Pologne ne peut résoudre ses problèmes par la répression. Le moment est venu de modérer les choses. Il faut des négociations pour arriver à un compromis entre Solidarité, l'Eglise et le gouvernement. Seul un programme de réconciliation nationale peut redresser l'économie polonaise. L'aide des Etats-Unis ne ferait pas alors défaut. »*

A Washington, l'heure n'est encore qu'aux menaces et aux symboles. Une bougie brûlera derrière une fenêtre de la Maison Blanche pendant toute la nuit de Noël, à la demande de M. Spasowski, l'ambassadeur de Pologne qui vient d'obtenir asile aux Etats-Unis. M. Reagan a demandé à ses concitoyens d'éclairer eux aussi leur fenêtre, en union avec les membres de Solidarité. Chaque Noël a désormais son drame et son symbole. L'an dernier, les Américains étaient invités à brûler des bougies sur le pas de leur porte pour les cinquante-deux otages de Téhéran. Cette année, c'est pour un peuple entier, *« trahi par son propre gouvernement »*, selon l'expression de M. Reagan.

ROBERT SOLÉ.

(1) La zone économique s'étend à 200 milles nautiques (370,4 kilomètres).



(Dessin de PLANTU.)

« La liberté et la dignité de l'homme » sont en cause

déclare M. Heinrich Boll, prix Nobel de littérature

De notre correspondant

Bonn. — L'écrivain Heinrich Böll souhaite que l'Organisation internationale du travail envoie en Pologne une commission *« neutre et internationale »* pour y enquêter sur les conditions dans lesquelles *« vivent et meurent »* ceux qui ont été internés ou emprisonnés par le régime militaire. Le lauréat du prix Nobel de littérature, qui a formulé cette demande mardi 22 décembre à Bonn, était appuyé par MM. Juliusz Stroynowski, spécialiste polonais de l'Europe de l'Est à l'université de Cologne, et Efim Etkind, ancien professeur de Leningrad, devenu citoyen français et professeur à l'université de Nanterre après avoir été contraint à l'exil par les autorités soviétiques.

Pourquoi l'écrivain ouest-allemand et ses collègues étrangers s'adressent-ils à l'O.I.T. Parce qu'il s'agit de syndicalistes. L'organisation genevoise est donc particulièrement qualifiée pour se pencher sur un tel problème. Mais personne ne songerait à refuser la coopération d'autres groupes, notamment celle de l'Eglise catholique. Si une telle initiative paraît nécessaire, c'est surtout, estime M. Böll, parce que le D.G.B. (fédération des syndicats de la R.F.A.) a peur d'intervenir. De façon générale, l'écrivain regrette que les organisations politiques et sociales ouest-allemandes ne s'engagent pas suffisamment pour défendre la cause des travailleurs polonais.

A contre-courant de bien des déclarations officielles, M. Heinrich Böll ne craint pas de dire : *« Ce que nous essayons, c'est de pratiquer un peu d'ingérence. »* A ses yeux, en effet, il ne s'agit pas seulement aujourd'hui de la Pologne, mais *« de la liberté et de la dignité de l'homme »*. M. Etkind a ajouté sur ce point que la formule la plus révoltante ayant cours actuellement chez beaucoup à Paris et ailleurs consistait à soutenir que ce qui se passe à Varsovie était une *« affaire intérieure »* de la Pologne.

Quant à M. Stroynowski, il a jeté une lumière nouvelle sur l'exploitation par les dirigeants communistes des plus vieux sentiments antisémites. Déjà, durant l'été, a-t-il indiqué, des avions avaient déversé sur plusieurs villes polonaises des tracts antisémites. Depuis lors, l'imprimerie d'Etat aurait réédité le *Protocole des sages de Sion* (1).

JEAN WETZ.

(1) Il s'agit d'un célèbre faux antisémite, lancé au XIX[e] siècle en Russie pour nuire à la communauté israélite, et souvent repris, depuis, aux mêmes fins, par différents régimes.

● *L'ambassadeur de Pologne à Tokyo*, M. Zdzislaw Rurarz, a demandé, jeudi 24 décembre, l'asile politique aux Etats-Unis. M. Rurarz était en poste à Tokyo depuis février 1981 ; il avait rencontré M. Lech Walesa lors de son passage au Japon, en mai dernier. Selon la radio japonaise NHK, M. Rurarz pourrait quitter Tokyo pour Washington dès ce jeudi avec sa famille. L'ambassadeur de Pologne aux Etats-Unis, M. Spasowski, avait reçu l'asile politique dimanche dernier. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

La répression « constitue une claire violation » de l'accord d'Helsinki

déclare l'Europe des Dix au gouvernement de Varsovie

Les dix pays de la Communauté européenne ont fait une démarche commune mardi 22 décembre auprès du ministre polonais des affaires étrangères, M. Czyrek, pour « dénoncer » notamment *« la grave violation des droits civils et humains du peuple polonais »*, a déclaré mercredi à Londres un porte-parole du Foreign Office.

M. Melhuish, chargé d'affaires britannique à Varsovie (dont le gouvernement préside actuellement le Conseil des Dix), a remis à M. Czyrek une déclaration des Dix faisant état de la *« grande inquiétude »* des pays de la Communauté à la suite *« des nombreuses informations concernant la suppression des droits syndicaux, les conditions inhumaines de détention et même les morts survenues récemment en Pologne »*.

« L'actuelle répression en Pologne, poursuit la déclaration des Dix, *constitue une claire violation des principes fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki. »* Les Dix considèrent, indique la déclaration, qu'en Europe *« la confiance mutuelle est fondée sur le respect des accords d'Helsinki »*. Les Dix notent que *« le conseil militaire polonais a exprimé le désir de revenir à la situation du renouveau et des réformes »*, mais ajoute la déclaration, les Dix sont *« inquiets du fait que cet objectif semble difficile à concilier avec la situation actuelle »*.

Les Dix précisent enfin qu'ils considèrent comme de *« leur devoir d'exprimer l'inquiétude croissante partagée par l'opinion publique et les gouvernements au sujet des événements en Pologne »*. Le chargé d'affaires britannique a souligné la nécessité de revenir au plus vite à *« un processus de négociation en Pologne »*. Le ministre polonais a répondu, selon le porte-parole, que la démarche des Dix était fondée sur *« une mauvaise interprétation de la situation en Pologne »*.

Les Dix ont d'autre part décidé mardi soir de poursuivre leur aide à la Pologne, en dépit de l'avis contraire de la commission. Ils ont maintenu leur programme d'envoi exceptionnel de 8 000 tonnes de bœuf pour Noël et préparent la livraison de 250 000 tonnes de céréales, de 40 000 tonnes de viande et de 25 000 tonnes de beurre à prix réduit d'ici trois mois. Ils ont cependant demandé à la commission de surveiller la distribution de ces produits par le canal d'organisations non gouvernementales.

M. Eagleburger, secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires européennes, termine, ce jeudi, à Londres une tournée européenne qui l'a conduit à Bruxelles, Rome, et, mercredi, à Paris.

● *A Berlin-Ouest*, le général Liron, commandant français, a déclaré, dans un message de vœux à la population : *« Nous pouvons mesurer le privilège que représentent la jouissance des libertés et la prospérité en comparant notre sort à celui de nos voisins que la tragédie menace, à moins de 100 kilomètres de Berlin. Cette pensée doit nous inciter à rester vigilants, car la paix ne se gagne pas par des manifestations, trop faciles en pays libre, mais bien par une ferme détermination »*.

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE

LA DÉCLARATION DE M. MAUROY A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« Le principe de non-ingérence ne consiste pas pour un État à ne rien voir, à ne rien entendre... »

M. Pierre Mauroy a parlé mercredi 23 décembre de la crise polonaise, à l'Assemblée nationale, en faisant état des dernières informations sur la situation dans ce pays. (*Le Monde* du 23 décembre).

Pour « *fragmentaires* » qu'elles soient, ces informations permettent, a-t-il dit, de se faire « *une idée approximative de la situation* ».

« *Après les interpellations et arrestations effectuées le premier jour, grâce à l'effet de surprise, des foyers de résistance ouvrière continuent de se manifester de l'aveu même des autorités : sur la Baltique à Gdansk, Gydnia, Szczecin, où les chantiers sont fermés ; dans la banlieue de Varsovie, où le travail ne semble pas avoir repris ; à l'usine d'hélicoptères de Lublin, où des miliciens auraient été pris en otages ; en Silésie* », a précisé M. Mauroy.

« *Les premiers tués l'ont été à la mine de Wujek. Il semble que les mineurs, disposant d'explosifs, tiennent en échec la milice en divers puits. On les rend responsables d'un accident qui bloquerait actuellement treize cents ouvriers* », ajoute le premier ministre.

« *Nous avons peu de renseignements sur la région de Wroclaw sinon qu'il y a eu des tués à l'usine de wagons Pafawag. On peut estimer qu'à l'heure actuelle 20 % de la population polonaise est en grève. Les conséquences de cette situation sont évidentes. D'abord la répression, l'abolition des samedis libres, l'organisation spontanée de la résistance passive à l'échelle nationale selon des instructions attribuées à Lech Walesa. Il en résultera nécessairement une nouvelle baisse de la productivité, en premier lieu dans le secteur des mines de charbon. L'approvisionnement des centrales thermiques peut même être menacé.* »

« *L'objectif des autorités de Varsovie était de réussir rapidement une reprise en main en disloquant Solidarité et en neutralisant l'Eglise. Dès lors que l'opération traine en longueur, que les arrestations continuent, que la liste des victimes s'allonge, que l'armée tout entière doit demeurer déployée dans le froid et la neige, les autorités polonaises sont de plus en plus tributaires d'un appui logistique étranger.*

» *Compte tenu de la situation géo-politique dans laquelle se trouve la Pologne depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, chacun sait que l'Union soviétique est impliquée par tout ce qui touche à l'Europe de l'Est. C'est le résultat des rapports de forces sanctionnés par les accords de Yalta. La diplomatie française ne mettra pas un terme à cette situation, quelle que soit son aspiration à libérer l'Europe de la simple et brutale politique des blocs.*

» *De son côté l'Union soviétique n'est nullement disposée à assouplir son attitude à l'égard des pays qu'elle considère comme appartenant à sa zone d'influence.*

» *Face à cette situation, il relève de la responsabilité du gouvernement français de préciser, aussi exactement que possible, les problèmes tels qu'il les considère. Le peuple polonais est aujourd'hui victime de l'action oppressive de sa propre armée. Nous condamnons cette situation et nous ne cesserons de peser pour qu'il y soit mis un terme. Même si l'ingérence de l'Union soviétique dans la situation polonaise est réelle, il n'en demeure pas moins qu'il existe une différence sensible entre l'oppression actuelle, à caractère national, et une intervention étrangère plus massive, plus directe. Cette différence, le gouvernement français doit la prendre en compte.* »

M. Mauroy a ajouté : « *Aujourd'hui, alors même que nous assistons à la décomposition du système et de l'appareil d'Etat en Pologne, alors que l'armée tente d'assurer le relais, l'adhésion des dix millions de Polonais à Solidarité montre clairement où se trouve la volonté populaire, où est la légitimité populaire.* »

Utiliser les accords d'Helsinki

Le premier ministre a rappelé la manière dont le gouvernement français avait réagi, notamment auprès de ses partenaires européens et à la conférence de Madrid. Il a ajouté à ce sujet :

« *La Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale notamment font montre d'une extrême réserve. Les critiques émises ne sont pas suivies de propositions concrètes de rétorsion. Tout au plus les Etats-Unis ont-ils décidé, à titre symbolique, la suspension d'une aide alimentaire de 100 millions de dollars tant que la situation ne sera pas redevenue normale. Mais sans doute M. Reagan a-t-il fait savoir qu'il envisageait des sanctions économiques et technologiques en cas d'une intervention militaire massive de l'U.R.S.S. Son secrétaire d'Etat à la défense a clairement fait savoir en même temps que son pays n'envisageait aucune autre forme d'action.*

» *Dès lors, la France apparaît comme particulièrement active. A Varsovie, comme à Moscou, nos ambassadeurs ont enregistré en conséquence de vives réactions des autorités de ces deux pays. Mais ce n'est pas en fonction de l'accueil reçu que nous déterminons nos positions. Nous ne sommes pas disposés, pour notre part, à nous précipiter à la première invitation pour un simulacre de négociation. Je le rappelle à ceux qui, aujourd'hui, prétendent nous donner des leçons de fermeté. Qu'ils se souviennent de l'Afghanistan, de Varsovie et de Venise ! (...)*

» *Le gouvernement français est décidé à utiliser les accords d'Helsinki et, en particulier, la fameuse « troisième corbeille », c'est-à-dire les engagements pris par les signataires en matière de droits de l'homme. Les initiateurs des accords d'Helsinki ont voulu en faire une arme diplomatique, le témoignage de leur bonne foi, voire de leur bonne volonté. Alors que cette arme se retourne aujourd'hui contre eux, pourquoi vouloir l'abandonner ? Utilisons-la, au contraire.*

» *Préparons la prochaine session de Madrid, qui doit avoir lieu le 15 février Que les pays qui défendent effectivement la démocratie et les droits de l'homme parlent haut et fort. Et d'une même voix. Qu'ils s'appuient sur les engagements signés en commun pour demander des explications, exiger que les comportements correspondent aux intentions affichées.*

» *La France, pour sa part, ne retournera pas à Madrid pour faire de la figuration, pour siéger comme si rien ne s'était passé. Nous ne nous prêterons pas à la comédie qui consisterait à donner des labels de démocratie à des pays qui violent ouvertement les droits les plus élémentaires.* »

Les relations économiques et financières

M. Mauroy a indiqué que la France maintiendrait son aide alimentaire, notamment sous la forme de livraisons de farine (10 000 tonnes), de poudre de lait et de médicaments.

« *Depuis la fin de l'été 1980, période à laquelle remontent les premières difficultés d'approvisionnement de la Pologne, nous avons accepté d'ouvrir à ce pays des lignes de crédit à deux ans pour ses achats en France de produits agro-alimentaires à hauteur de 3,5 milliards de francs environ* », a-t-il expliqué.

« *Des contrats ont été signés pour 2,6 milliards de francs, dont 2 milliards à titre « bilatéral », essentiellement pour des céréales, et 600 millions dans le cadre de l'aide apportée à la Pologne par la Communauté économique européenne. La totalité des livraisons « bilatérales », relatives à la campagne céréalière 1980-1981, a été effectuée. Se réalisent actuellement, les livraisons de la troisième tranche d'aide communautaire. Les livraisons « bilatérales » au titre de la campagne 1981-1982 n'ont pas commencé.*

» *Neuf cents milions de francs de crédits, destinés à des céréales et à des semences de luzerne, sont, en outre, actuellement disponibles.*

» *Mais il faut d'abord considérer que le grippage des circuits économiques et financiers en Pologne nous pose de sérieux problèmes pour trouver des interlocuteurs autorisés à signer des contrats et à garantir le bon déroulement des livraisons. Je constate, par exemple, que les négociations concernant le commerce extérieur polonais se déroulent à Moscou. Dans l'état actuel de la situation, en effet, on peut s'interroger sur la probabilité de voir l'aide alimentaire parvenir à la population. Il n'est pas sûr, par exemple, que les autorités polonaises soient en mesure d'assurer la mouture des grains et la distribution de la farine (...).*

« *Concernant les produits industriels, en dépit de l'aggravation de la situation en Pologne, les contrats déjà pris en garantie par la COFACE seront exécutés. En revanche, nous ne prendrons pas d'engagements supplémentaires.* »

Il importe que le sang ne coule plus

M. Mauroy conclut : « *Les objectifs du gouvernement vis-à-vis de la Pologne sont simples :*

» *1) Que ce pays résolve ses problèmes sans ingérence extérieure ;*

» *2) Que les progrès sociaux et dans le domaine des libertés acquis au cours des derniers mois ne soient pas annulés ;*

» *3) Que les autorités polonaises comprennent que seule une modification radicale de leur attitude peut, à la fois, éviter que le désordre économique ne s'aggrave et que la situation internationale dans son ensemble n'en soit pas affectée (...).*

» *Le principe de non-ingérence ne consiste pas pour un Etat à ne rien voir et à ne rien entendre, à ne rien penser et à ne rien dire quoi qu'il advienne dans le monde.*

» *Il n'est pas acceptable que le droit des Etats ignore le droit des peuples et les droits de l'homme Ce que je dis là c'est le message même de la conscience morale universelle. C'est le message de la France.*

» *Au nom même de la liberté, le gouvernement français se devait de dire haut et clair sa préoccupation, son inquiétude et sa réprobation devant les conséquences qu'un coup de force qui prive les Polonais de l'exercice des libertés individuelles et collectives, inséparables de la marche vers la démocratie.*

» *Nous l'avons fait.* »

M. Mauroy a expliqué que le gouvernement avait le devoir d'agir en pensant aux intérêts du peuple et des citoyens polonais. « *C'est pourquoi nous avons évité toute déclaration et toute initiative irresponsables susceptibles de faire naître, chez nous comme ailleurs, des espérances illusoires et peut-être dramatiques (...).*

» *Il importe d'abord que le sang ne coule plus en Pologne. On a trop abusé, ces derniers jours, de certains rapprochements historiques. J'ai personnellement discuté avec Lech Walesa et le primat de Pologne. Ils étaient parfaitement conscients de la situation dans leur pays et des risques qu'elle comportait. Ils savent, ils savent ce que nous pouvons réellement leur apporter ; nous le leur devons et nous le faisons. Ils ne nous ont jamais demandé de faire plus que ce qu'il est en notre pouvoir et en notre responsabilité de faire.*

» *Nul n'a donc le droit de chercher à culpabiliser le peuple français.* »

M. DE LIPKOWSKI (R.P.R.) : il faut quitter la conférence de Madrid

Après le premier ministre, M. Mermaz a, lui aussi, évoqué « *le drame que vit le peuple polonais* ». Formulant « *des vœux ardents pour sa liberté intérieure et extérieure* », le président de l'Assemblée nationale a ajouté : « *Nous entendons faire savoir au peuple polonais qu'il n'est pas seul et que notre pays a la volonté de contribuer avec détermination et esprit de responsabilité, dans cette partie du monde, comme partout ailleurs, à la défense de la liberté.* »

M. Gaudin (U.D.F., Bouches-du-Rhône), a ensuite affirmé : « *L'ingérence extérieure ne fait aucun doute. Et nous condamnons l'attitude de l'U.R.S.S. dont l'audace va jusqu'à dire à notre ambassadeur à Moscou que la France n'a pas à intervenir dans des affaires intérieures polonaises !* » Après avoir rappelé les positions prises par le conseil national de l'U.D.F. (*le Monde* du 24 décembre), le président du groupe U.D.F. a déclaré : « *La présence de ministres communistes au gouvernement de la France réduit sa crédibilité.* » Il a ajouté : « *Comment le gouvernement français peut-il maintenir une coalition socialo-communiste avec un parti qui se réfère sans cesse à l'idéologie et aux méthodes de gouvernement qui ont échoué partout là où elles sont appliquées, et qui conduisent inévitablement à la pénurie économique, à la suppression des libertés, au massacre de populations innocentes !* »

M. de Lipkowski (R.P.R., Charente-Maritime) a déclaré, en préambule, que « *tout ce qui pourrait ressembler à un règlement de compte franco-polonais, en la circonstance, ne serait pas digne* ». Le député R.P.R. a indiqué : « *Oui, il y a ingérence dans les affaires intérieures de la Pologne. Qu'on ne nous raconte pas que ce sont les soldats de l'armée polonaise qui tirent sur leurs frères, ils en sont incapables. Alors, c'est quelqu'un d'autre qui tire ! Et puis, c'est curieux de voir des soldats polonais qui ne parlent pas un mot de polonais...* » Se tournant vers la majorité, l'orateur a ajouté : « *Je rends hommage à vous tous, sur tous ces bancs, et à nos amis syndicalistes qui ont eu le courage de le dire. Et ceux qui ne l'ont pas dit, je les plains d'être les tenants d'un ordre, qui, aux cris de la conscience, impose le silence.* » S'adressant au premier ministre, le député de Charente-Maritime a ensuite déclaré : « *Il est temps d'envoyer des signaux beaucoup plus précis à l'Union soviétique. Il faut en tirer les conséquences et quitter la conférence de Madrid ; il faut quitter ce simulacre de discussion où l'on parle des droits de l'homme après l'Afghanistan et la Pologne.* » Le député R.P.R. a rappelé que M. Jobert, alors ministre des affaires étrangères, avait eu « *l'intelligence et la lucidité de comprendre que les accords d'Helsinki sont une duperie* ». Il a observé : « *Ce n'est pas à Yalta que le partage de l'Europe a été décidé ; ce qui était prévu à Yalta, c'était des élections libres. C'est à Helsinki qu'a été consacré ce partage.* » M. de Lipkowski a conclu en affirmant : « *Etant donné l'interdépendance des économies, nous pouvons aujourd'hui — contrairement à 1956 et 1968 — intervenir autrement que par des protestations. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'affamer le peuple russe. Mais il faut en finir avec les crédits préférentiels, avec la Grande Commission franco-soviétique, avec tous ces échanges technologiques qui profitent essentiellement à l'armée soviétique. Il s'agit de la liberté des hommes et nous n'avons pas le droit de la compromettre.* »

Les silences de M. Le Pors

« *Approuvez-vous la déclaration de M. Mauroy ?*

— Je préfère ne pas vous le dire ! »

M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique, a échappé aux journalistes après avoir effectué quelques entrechats fuyants dans la salle des quatre colonnes du Palais-Bourbon. Le mercredi précédent, M. Le Pors avait assuré le premier ministre de son « adhésion totale » aux prises de positions du gouvernement sur la Pologne. Il ne s'était pas dérobé aux questions.

Que préfère-t-il ne pas dire ? Son désaccord avec un premier ministre qui venait d'affirmer que « *l'adhésion de dix millions de Polonais à Solidarité montre clairement où se trouve la volonté populaire, où est la légitimité populaire* » ? Que la solidarité gouvernementale — une sorte de loi du silence, en l'occurrence — le place en porte à faux par rapport à ses amis députés communistes ? M. Le Pors n'a rien dit de ce qu'il ne voulait pas dire.

En revanche, M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, ne dissimule pas ses sentiments, ou plutôt son ressentiment. Pas un des députés communistes n'a eu la moindre velléité d'applaudir l'intervention du premier ministre. « *Nous disposons de tous les droits reconnus par la Constitution aux parlementaires. Nous avons le droit d'approbation. Nous avons aussi le droit de désapprobation. Nous l'avons exprimé. Quand nous ne sommes pas d'accord, nous n'applaudissons pas.* » La semaine précédente, les députés communistes avaient approuvé certains passages du discours de M. Mauroy qui, compte tenu des éléments d'information dont disposait le gouvernement, avait exposé une position plus nuancée.

M. Lajoinie, d'ordinaire si calme, martèle ses mots, précipite le débit. Le rouge lui monte aux joues. « *Un premier ministre qui prononce le discours de clôture d'une session parlementaire doit consacrer plus de temps qu'il ne l'a fait aux problèmes intérieurs français. C'est cela que les Français attendent de lui* », dit-il.

Sèche, la réaction des députés communistes. « *Le discours de Mauroy aussi était sec* », note M. Jacques Brunhes (P.C., Hauts-de-Seine). « *La semaine dernière, M. Mauroy avait parlé en premier ministre responsable. Cette fois, il a débordé totalement pour donner des gages à la droite. Voilà pourquoi je n'ai pas applaudi* », ajoute M. Parfait Jans (P.C., Hauts-de-Seine). La colère, discrètement exprimée, des élus communistes est apparemment unanime. Ce n'est pas là, mais à la base du P.C.F., que « *ça bouillonne, ça secoue et ça brasse* », comme le dit M. Jean Poperen, numéro deux du P.S.

Des gages à la droite ? Il est vrai que l'opposition a bien accueilli la déclaration du premier ministre bien que l'U.D.F. estime que la présence de ministres communistes au gouvernement en ait réduit la crédibilité (M. Gaudin, président du groupe) et que, comme M. Jean de Lipkowski (R.P.R., Charente-Maritime), elle réclame des mesures de rétorsion économiques et financières à l'encontre de l'Union soviétique.

Malheureusement pour elle, l'opposition n'a pas offert l'image de l'union et de la cohérence. En attaquant violemment le parti communiste, M. Gaudin a une nouvelle fois donné le sentiment que l'U.D.F. cherche à exploiter le drame polonais à des fins de politique intérieure, démarche que M. Jean de Lipkowski a assimilée à un « *règlement de compte franco-français* » qu'il ne juge pas « *digne* ». Le jugement de M. de Lipkowski — « *Il a parlé en polonais* », estime M. Emmanuel Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes) — a frappé de stupeur ses collègues de l'opposition. M. Gaudin, toujours poli, l'a considéré comme « *pas très aimable* » pour lui. Quant à M. Michel d'Ornano, il n'admet pas qu'un représentant de l'opposition caresse le pouvoir dans le sens du poil : « *A défaut d'entrer au gouvernement*, dit-il, « *Lip* » *aura son ambassade.* »

JEAN-YVES LHOMEAU.

La solidarité sans failles mais non sans réserves du P.C.F.

(Suite de la première page.)

Ce que le premier ministre a dit de la légitimité populaire en Pologne, mieux incarnée selon lui par Solidarité que par l'appareil d'Etat, de la réalité de l'ingérence soviétique dans ce pays, même si elle ne va pas jusqu'à l'intervention militaire, de l'intense activité diplomatique de la France dans cette affaire, a eu le don d'indisposer les élus du P.C.F. qui ont vu dans ces déclarations autant de gages donnés à la droite. Dans la mesure où ils ne se cachaient pas pour livrer leurs impressions, on peut s'interroger sur l'amertume des remarques qu'ils ont pu faire aux membres communistes du gouvernement ?

Après tout, ils sont solidaires d'une déclaration, qui procède directement des délibérations du conseil des ministres et des remarques faites à cette occasion par M. Mitterrand. Le président de la République a surtout insisté sur les implications internationales du problème polonais pour conclure : « *Le droit ne se divise pas et partout, lorsqu'une liberté est en cause, la France doit faire entendre sa voix. C'est ce que nous avons fait et que nous continuerons de faire* ».

Peu de participants — une dizaine — ont pris la parole à ce conseil des ministres, au cours d'un échange de vues qui est resté au niveau de l'histoire et de l'environnement international. Deux ministres communistes sont intervenus sans que leurs propos traduisent une situation conflictuelle, même s'ils n'exprimaient pas une si complète adhésion qu'au cours du précédent conseil. « *La solidarité gouvernementale est sans faille* », a pu conclure l'un des participants.

La subtile distinction que M. Mauroy a faite entre l'oppression interne » qui sévit, en Pologne, et une intervention étangère, qui ne s'est pas manifestée — même si «l'ingérence de l'Union soviétique dans la situation polonaise est réelle » — s'éclaire, si l'on se réfère aux propos plus crûs de M. Chevènement qui souligne ce qui est en jeu dans cette affaire et pose la question de savoir si les Français sont prêts à payer le prix d'une guerre mondiale. M. Chevènement rejoint là, l'une des principales préoccupations du P.C.F. : la crainte de voir s'installer un foeyr de tensions et de conflits au centre de l'Europe. Elle est clairement exprimée dans la lettre envoyée par M. Marchais a ugénéral Jaruzelski et *l'Humanité* y revient jeudi.

Pour le reste, les arguments développés par M. Marchais ne sont pas nouveaux. Le P.C.F. déplore le recours à un régime d'exception, même s'il en comprend la nécessité, souhaite qu'il soit provisoire pour laisser la place à la poursuite du processus de renouveau socialiste, et se prononce contre une éventuelle internationalisation du problème polonais. Si cette démarche a un sens, c'est surtout par son caractère solennel et qu'elle ordonne et explicite des positions exprimées au fil de la crise.

Les dirigeants communistes prennent le risque, quoi qu'ils en disent, de s'ingérer dans les affaires internes d'un pays frère mais c'est parce qu'ils n epeuvent rester impunément en retrait en en France par rapport à leurs partenaires. Sans doute ne font-ils pas la même analyse que les socialistes sur la situation en Pologne. Sans doute ne vont-ils pas jusqu'à condamner complètement l'évolution d'un régime communiste vers un système de gouvernement militaire comme le leur reprochent certains contestataires communistes. Mais sans bouger d'un pouce sur le fond, ils font un geste apparent d'une part pour rappeler leur attachement à un socialisme démrocratique et autogestionnaire, d'autre part pour avertir que leur compréhension n'ira pas jusqu'à approuver une intervention extérieure qui personne ne pourait nier.

ANDRÉ LAURENS.

● *M. Jean-Pierre Chevènement*, ministre de la recherche et de la technologie, a déclaré, mercredi 23 décembre : « *Nous devons peser nos mots, en sachant ce qui est en jeu. C'est un certain équilibre du monde que nous avons toujours récusé. Sommes-nous prêts à payer au prix d'une guerre mondiale la transformation de cet équilibre ? Ou faut-il faire intervenir la dimension du temps ? La protestation de la conscience est une chose, mais quant au langage qu'on peut tenir, il faut savoir ce qu'on dit et où on va.* »

● *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, président du Mouvement des radicaux de gauche, a adressé, mercredi 23 décembre, à M. Willy Brandt, président de l'Internationale socialiste, une lettre dans laquelle il écrit : « *Ta récente déclaration sur les événements dramatiques de Pologne m'a paru singulièrement réservée. Les victimes d'un régime répressif attendent des forces démocratiques une solidarité active et non l'expression circonspecte de quelques propos discrètement critiques.* »

● *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F., écrit dans la lettre d'information « U.D.F. 1 », datée jeudi 24 décembre : « *Les socialistes, après une semaine d'hésitations et de flottement, ont compris l'indignation des Français. Ils disent aujourd'hui, gouvernement en tête, la partager. Mais leur indignation reste de principe. Le parti communiste manifeste, lui, sa fidélité au dogme de la solidarité avec Moscou. Personne ne s'en étonnera. Mais la question est posée : ses ministres ont-ils encore leur place au sein du gouvernement de la France ?* »

● *Les jeunes giscardiens* ont envoyé une délégation, mardi 22 décembre, à l'ambassade de Pologne à Paris. Elle a remis une lettre à l'intention du général Jaruzelski, dans laquelle elle exprime « *sa grande émotion* » et demande « *de profiter de la trêve de Noël pour relâcher les personnes emprisonnées et de trouver une solution qui puisse satisfaire l'ensemble de la population polonaise* ».

● *M. Jean-Marie Daillet*, député U.D.F. de la Manche, a présenté, mardi 22 décembre, le « *Comité international pour la solidarité avec la Pologne et le boycottage économique de l'U.R.S.S.* », qui vient de créer.

Il a précisé que sa démarche ne se veut « *en rien partisane* ».

Le C.D.S., auquel appartient M. Daillet, a approuvé la création de ce comité et appelé les démocrates à y adhérer.

★ Comité international pour la solidarité avec la Pologne et le boycottage économique de l'U.R.S.S. : bureau 73.21, Assemblée nationale 126, rue de l'Université, 75355 Paris.

● *A Marseille*, quelque deux mille personnes ont participé, mercredi soir 23 décembre, à un meeting en faveur du syndicat Solidarité, dont l'organisation, soutenue par les Eglises catholiques, réformées et orthodoxes de Marseille, revenait à la C.F.D.T., à la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône et à divers mouvements et associations de gauche et de défense des droits de l'homme. M. Rémy Jean, secrétaire général du syndicat C.G.T. de la Compagnie française de raffinage de Martigues, a estimé que « *le devoir et le rôle de l'union départementale C.G.T.* » aurait été d'être présente à cette manifestation. Plusieurs membres de la coordination C.G.T.-Pologne ont participé à cette réunion au cours de laquelle M. Michel Pezet (P.S.), président du conseil régional a déclaré : « *Nous ne pouvons pas considérer comme normal que le P.C.F. reste sur ses positions et nous ferons tout pour qu'il en change* ».

● *A Ramonville-Saint-Agne* (Haute-Garonne), le comité de section du P.C.F. a condamné, mercredi 23 décembre, « *le coup d'Etat en Pologne* ». Assurant le peuple polonais et le syndicat Solidarité de « *son entier soutien dans leur lutte pour un socialisme démocratique* », il a réclamé « *la cessation de l'état de siège, la libération des prisonniers syndicaux et politiques et le rétablissement des libertés syndicales et politiques* ».

ET SES RÉPERCUSSIONS EN FRANCE

M. Mitterrand accepte de faciliter l'envoi d'une délégation intersyndicale

Les cinq centrales C.F.D.T., F.O., C.G.C., C.F.T.C. et FEN ont été reçues pendant plus d'une heure, le 23 décembre, sur leur demande, par le président de la République, au sujet du soutien que la France peut apporter aux travailleurs polonais.

M. Mitterrand s'est déclaré prêt, ainsi que le gouvernement, à appuyer les démarches nécessaires à l'envoi d'une délégation intersyndicale en Pologne, selon l'initiative avancée par la C.G.C. et approuvée par les quatre autres centrales. Les questions relatives à l'aide économique et les autres modalités d'intervention ont été examinées.

Selon les syndicalistes, le gouvernement pourrait favoriser et coordonner la solidarité publique financière. M. Maire a souhaité que les pouvoirs publics contribuent à la protection des dirigeants de Solidarnosc et des intellectuels polonais. La vanité des accords d'Helsinki a été soulignée. Force ouvrière devait, ensuite, demander que la France se retire de la conférence de Madrid sur la sécurité européenne.

Au palais de la Mutualité, à Paris, plus de deux mille personnes, militants et artistes, ont assisté, le 23 décembre, aux « Six heures pour la Pologne » organisées par l'union parisienne C.F.D.T. et le comité de coordination de Solidarité en France.

D'autre part, les unions parisiennes C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., C.G.C. et FEN ont décidé d'entreprendre, en liaison avec l'atelier Grzgorz Wroblewski, l'installation sur l'esplanade des Invalides, face à l'ambassade de Pologne, d'un oiseau, symbole de liberté, de 30 mètres d'envergure et de 7 mètres de haut, entouré d'un cercle de feu. Une permanence syndicale y sera assurée, chaque jour, entre 11 heures et 15 heures.

Enfin, les pétitions et collectes organisées par différents mouvements se poursuivent activement.

Plus de quatre mille scientifiques et intellectuels français demandent « de suspendre toute relation susceptible d'aider les auteurs, polonais ou non, du coup de force »

Plus de quatre mille scientifiques français demandent la suspension de toute relation, à l'exception de l'aide alimentaire, susceptible d'aider les auteurs — « *polonais et non polonais* » — du coup de force. Ils écrivent : « *Les universitaires, intellectuels, chercheurs, techniciens et administratifs de la recherche soussignés condamnent le coup de force du général Jaruzelski et de ses complices. Ils estiment que la situation polonaise, à partir du moment où les représentants élus du plus grand ensemble de la nation sont arrêtés, n'est plus seulement une affaire intérieure polonaise mais met en cause des droits des peuples et les droits de l'homme. Ils expriment leur soutien et leur solidarité aux personnes arrêtées, au syndicat Solidarité, aux ouvriers, aux paysans, aux intellectuels et à l'immense majorité du peuple polonais dressés contre des dirigeants indignes et incapables.*

» *Ils exigent une information précise sur le nombre, l'identité et le sort des personnes arrêtées, la libération immédiate de tous les détenus et la reprise de vraies négociations entre les partenaires polonais.*

» *Ils demandent aux responsables politiques français et internationaux de suspendre jusqu'au rétablissement des libertés en Pologne toute relation susceptible de justifier et d'aider les auteurs — polonais et non polonais — du coup de force, à l'exception de l'aide alimentaire.*

» *Si le respect des libertés essentielles n'était plus assuré en Pologne, si les universitaires, chercheurs et intellectuels avec lesquels ils entretiennent des rapports professionnels et amicaux étaient persécutés, les signataires refuseraient désormais toute collaboration avec les organismes dépendants d'un pouvoir assis sur la force et la répression.* »

Ce texte a été signé à ce jour par quatre mille cent cinquante personnes, et notamment par MM. François Jacob et Louis Neel, prix Nobel, vingt professeurs au Collège de France, quatre présidents de département de l'Ecole polytechnique, soixante-deux psychanalystes, de nombreux membres d'institutions, parmi lesquelles les Archives de France (66), Beaubourg (43), la Bibliothèque nationale (93), le Commissariat à l'énergie atomique (69), le Centre national de la recherche scientifique (491), l'Ecole des hautes études en sciences sociales (270), l'Ecole normale supérieure-Sèvres (102), l'Ecole normale supérieure - Ulm (37), l'Institut Pasteur (427), les universités parisiennes (1 280), les universités régionales (464), etc., et de nombreuses personnalités dont MM. Etienne Borne, Jean Brossel, Georges Canguilhem, Henri Cartan, Jean Cassou, Gilles Deleuze, Jacques Derrida, Jean-Marie Domenach, Vladimir Jankélévitch, Georges Kiejman, Pierre Klossowski, Jean Laloy, M. Artur et Mme Lise London, M. André Mandouze, Mme Marthe Robert, Paul Vignaux, François Gros (conseiller technique auprès du premier ministre), etc.

(*) Signatures et contributions : Jacques Le Goff, Maison des sciences de l'homme, bureau 807, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris. C.C.P. 3200 40 A.

Un appel de cent cinquante cadres C.G.T. pour le renouveau du socialisme en Pologne

Un appel exprimant « *la solidarité pour la démocratie et le renouveau du socialisme en Pologne* » vient d'être lancé par cent cinquante ingénieurs, médecins, cadres, techniciens, adhérents à l'U.G.I.C.T.-C.G.T.

Expriman tleur « *émoi devant ce qui se passe en Pologne* », les signatairse déclarent qu'en 1980, « *il n'est pas un d'entre* [eux] *qui n'ait salué l'ouverture d'un processus nouveau (...) pour l'avenir même d'une société socialiste qui, pour nous, doit être une société de justice, de démocratie et de liberté, mais aussi une société de responsabilité. (...) Il nous faut bien constater aujourd'hui que le rétablissement de l'économie n'a pas accompagné ce mouvement de libération de l'expression à qui l'on doit l'élargissement des libertés et le droit à une authentique activité syndicale ainsi que de multiples formes nouvelles de participation des travailleurs à la vie de leur pays.*

» *Les stockages et les détournements ont retiré des circuits de distribution les produits de première nécessité. L'endettement de la Pologne la place virtuellement en état de cessation de paiement. Les faits sont là, quelles qu'en soient les explications, qui sont certainement complexes. Les responsabilités ne sont certainement pas unilatérales.*

» *A l'entrée de l'hiver, la Pologne était au bord de la catastrouhe économique et sans doute très proche de l'irréparable. La désorganisation générale s'était instaurée dans le pays.*

» *On voit malheureusement trop bien la signification qu'aurait prise dans ces conditions le déclenchement d'une grève générale qui ne pouvait déboucher que sur un affrontement jetant la Pologne dans le chaos et détruisant pour longtemps tout espoir de liberté.*

» *Ce qui est important, dans la situation présente, c'est que toutes les forces de la nation polonaise capables de s'unir pour remettre en route l'économie et conduire les réformes démocratiques pour un renouveau du socialisme — ceci étant à nos yeux inséparable de cela — aient l'assurance de notre solidarité.* »

L'U.G.I.C.T. - C.G.T. déclare qu'une grande partie du personnel d'encadrement a souscrit à cet appel.

[Ce texte, comme plusieurs autres déclarations de la C.G.T., notamment celle du 18 décembre, comporte de nombreux paragraphes ambigus, qui peuvent, néanmoins, être interprétés comme une approbation de Solidarnosc. Mais la critique l'emporte clairement dans d'autres. Nulle part, les signataires ne condamnent l'intervention du général Jaruzelski ni ne réclament la libération des personnes emprisonnées.]

● RECTIFICATIF. — Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) est bien sûr affilié à la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et non à la C.G.T., comme il a été indiqué par erreur dans nos éditions datées 20-21 décembre.
cembre.

LA LETTRE DE M. MARCHAIS AU GÉNÉRAL JARUZELSKI

« Nous souhaitons que vous puissiez rapporter dans les meilleurs délais toutes les mesures d'exception »

M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, a adressé, au nom du bureau politique de son parti, la lettre suivante au général Jaruzelski, premier ministre de Pologne, lettre qui a été remise à l'ambassadeur de ce pays le 23 décembre.

« *C'est à la classe ouvrière, au peuple polonais qu'il appartient de résoudre les problèmes difficiles et complexes de la Pologne,* écrit M. Marchais. *Loin de nous la prétention de vous donner des leçons, de nous ériger en conseilleurs ! Nous nous refusons à toute ingérence dans le règlement de questions qui sont du seul ressort de la nation polonaise. Mais aujourd'hui, il nous semble utile de nous adresser à vous.*

» *Depuis plus d'un an, nous avons suivi avec intérêt les efforts entrepris chez vous pour surmonter les lourdes fautes et les graves erreurs qui ont nui au socialisme et sont à l'origine de la crise actuelle, et pour s'engager sur le chemin des réformes nécessaires au développement de la société socialiste polonaise.*

» *Malheureusement, difficultés et surenchères ont abouti à une situation qui vous a amené à décréter l'état d'exception. Nous sommes attachés à la liberté et nous pensons que l'essor de la démocratie est fondamental dans la société socialiste : aussi, bien que cet état d'exception soit prévu par la Constitution de la Pologne pour le cas d'extrême urgence, nous regrettons à tous égards que vous y ayez été conduit et ressentons de façon douloureuse la suspension des libertés publiques, les arrestations, les internements qu'il comporte.*

» *Dès les premières heures, et si difficile que ce fût pour nous, nous avons refusé de mêler notre voix aux imprécations et aux injonctions de ceux qui, en France, voulaient exacerber les passions et les haines, pousser vos concitoyens vers une aventure sanglante, aboutir à une internationalisation du problème polonais. Au contraire, nous avons estimé qu'il convenait de tout faire pour éviter l'irréparable : la guerre civile, l'intervention extérieure ; de tout faire pour que puissent être mises en œuvre les réformes indispensables afin de résoudre en Pologne les problèmes d'ordre économique, social, démocratique.* »

M. Marchais se réfère à l'histoire du peuple polonais, à l'amitié séculaire des deux peuples et poursuit :

« *Ce qui nous anime enfin, c'est le souci de la paix, de la sécurité, du désarmement en Europe et dans le monde. Et c'est le souci de la coopération que nos deux pays ont grand intérêt à entretenir en tout domaine. Parce qu'il y va de ces nécessités de notre époque, communes à nos deux nations, ainsi qu'aux hommes, aux femmes, aux jeunes de tous les pays, nous pensons qu'il est impératif d'éviter que ne se crée un foyer de tensions et de conflits au centre de l'Europe. Nous y attachons d'autant plus de prix que nous avons pour objectif la dissolution simultanée des blocs militaires. Sauvegarder la paix internationale en même temps que la paix civile : voilà le troisième motif de notre prise de position.* »

Que le problème polonais ne soit pas internationalisé

M. Marchais annonce que les travailleurs français ont su faire preuve de leur sens des responsabilités et d'une solidarité véritable. « *C'est dire de quel cœur, au moment où semblent se dessiner des possibilités de s'orienter vers une issue pacifique, nous souhaitons la mise en application d'idées et d'engagements fondamentaux contenus dans votre message du 13 décembre à la nation polonaise et dans d'autres déclarations que vous avez faites ensuite. [...] Nous avons pris note du fait que vous avez affirmé le caractère exceptionnel et temporaire des mesures prises depuis le 13 décembre et que vous déclarez refuser l'instauration d'une dictature militaire, en indiquant qu'« on ne saurait résoudre à » l'avenir aucun problème polo- » nais par la violence ». Nous souhaitons que vous puissiez rapporter dans les meilleurs délais toutes les mesures d'exception, rétablir les libertés et assurer leur expansion dans le cadre d'un Etat démocratique fort.*

» *(...) Nous avons pris note de vos déclarations selon lesquelles il ne saurait être question que votre pays revienne aux pratiques d'avant août 1980 et selon lesquelles vous entendez tout faire pour défendre et mettre en œuvre le plus vite possible « les contenus » fondamentaux du renouveau so- » cialiste ». Nous souhaitons que ce processus avance, s'affirme et réussisse (...).*

» *Nous avons noté que vous avez réaffirmé la nécessité d'une large entente nationale, s'appuyant sur les traditions et les réalités de votre pays et en incluant les composantes diverses : le parti, dont vous avez dit qu'il doit revenir à son idéal et éliminer « les erreurs et les altérations » ; la majorité du peuple et la jeunesse ; « le courant ouvrier sain qui existe à Solidarité et qui, » avez-vous dit, éliminera par ses » propres forces, dans son propre » intérêt, les partisans de la confrontation » ; l'Eglise, dont vous vous avez apprécié « les positions patriotiques ». Nous souhaitons que vous y parveniez.*

» *Enfin, vous savez combien nous tenons à l'indépendance et à la souveraineté de notre propre pays. Aussi comprenons-nous que les autres peuples aient, comme nous, la volonté d'assurer leur indépendance et leur souveraineté nationale, dans le respect des alliances conclues et dans l'affirmation de la solidarité internationale. Nous notons que vous avez exprimé cette aspiration en y rattachant l'obligation pour la Pologne de désamorcer la crise et d'éliminer le danger par ses propres moyens. Nous attachons le plus grand prix à ce que le problème polonais ne soit pas internationalisé et souhaitons qu'il soit ainsi possible de préserver la paix et la coopération internationale. (...)*

» *Nous sommes convaincus qu'il n'existe pas de modèle de socialisme. Nous luttons nous-mêmes pour une société socialiste originale, démocratique, autogestionnaire, qui réalisera la justice, la liberté, la fraternité en épanouissant la personnalité nationale française.*

» *Nous sommes bien conscients des immenses efforts qu'implique le redressement grâce auquel la Pologne pourra panser ses blessures, assurer le progrès de sa société socialiste, en mettant pleinement en valeur ses ressources, en satisfaisant les intérêts vitaux de son peuple, en faisant s'épanouir les capacités de ses travailleurs dans la liberté.*

» *Nous souhaitons que les travailleurs, le peuple polonais, la nation polonaise y parviennent. Tel est l'espoir dont je tenais à vous faire part.* »

M. FISZBIN : le comportement du P.C.F. rompt avec la légitimité du parti.

M. Henri Fiszbin, président de Rencontres communistes — dont les fondateurs ont été exclus du P.C.F — a déclaré mercredi 23 décembre dans une conférence de presse :

« *En contradiction avec les choix les plus fermes des derniers congrès et du texte même de son projet de résolution pour le XXIVe Congrès, la direction du parti n'a pas un mot de condamnation. Elle exprime sa compréhension de fait à l'égard du coup d'Etat. (...)*

» *Un tel comportement rompt avec tout ce qui fonde la légitimité du parti. Il est inacceptable, injustifiable. Nous le proclamons : en aucune circonstance rien ne peut rendre compatibles les intérêts du socialisme, de la détente et de la paix, et les atteintes aux droits de l'homme, le recours à des méthodes autoritaires à l'encontre du peuple. Nous condamnons catégoriquement le coup d'Etat militaire. (...)*

» *Refuser de manifester sa solidarité avec la lutte du peuple polonais, combattre un mot d'ordre de grève de soutien et se féliciter que la mobilisation ait dans ces conditions été limitées, c'est laisser échapper le seul moyen d'intervention positive et responsable du peuple français.*

» *Nous sommes confirmés dans cette conviction par l'action du gouvernement français, et chacun peut constater que les ministres communistes, qui y participent à part entière, sont conduits de fait à contredire la position de la direction de leur parti.* »

M. Fiszbin a annoncé que Rencontres communistes avait déposé à l'ambassade de Pologne une motion exprimant sa condamnation du coup d'Etat militaire.

En France

LE FLOT DES RÉFUGIÉS

[Les Polonais demandant à bénéficier en France du statut de réfugiés étaient au nombre de quarante à cinquante au début de l'année 1981, inidque-t-on au ministère des relations extérieures. Ce nombre est passé à deux cents par mois en octobre et novembre. Il est depuis le 13 décembre de trente par jour.]

● *Une veillée de Noël pour la Pologne* a lieu ce jeudi 24 décembre, à partir de 22 heures, à l'église Saint-Merri. D'autre part, mercredi 23, les prêtres de Saint-Merri ont organisé une soirée de prières et de chants pour les enfants et personnes « disparus » en Amérique latine. Avec mention particulière à l'Argentine : des dizaines et des dizaines de noms d'enfants « disparus » ont été lus. Ce témoignage de solidarité a eu lieu en présence du collectif parents - enfants du quartier Saint-Merri.

● *Le Noël des Polonais à Paris.* — A l'église polonaise Notre-Dame - de - l'Assomption (place Maurice - Barrès 263 bis rue Saint-Honoré, 75001), trois messes seront célébrées : en polonais à 21 h. 45 et à 22 h. 45 (avec homélies dans cette langue), 0 h 15 en latin, avec homélie en français. Les messes seront précédées d'un repas pour cent trente personnes isolées ou qui n'ont pas pu regagner la Pologne.

● *Le comité Noël pour la Pologne* demande de toute urgence chauffeurs et camions pour transporter en Pologne, denrées, médicaments et vêtements aux paroisses. Téléphoner au 331-75-30, à Paris.

● *Amnesty International* a adressé, mardi 22 décembre 1981, aux nouvelles autorités militaires polonaises un appel pour que soient remises en liberté toutes les personnes qui ont été internées sans être inculpées ni même suspectées d'avoir commis un délit. L'organisation renouvelle la demande exprimée dans la première lettre, datée du 16 décembre, à savoir que les autorités rendent publique une liste complète des personnes détenues et leurs lieux de détention.

● *La Fédération internationale des droits de l'homme dénonce : les graves violations commises par le gouvernement polonais envers le* « pacte international relatif aux droits civils et politiques » *du fait de l'état de guerre instauré en Pologne le 13 décembre 1981.*

● *M. Gérard Gaume*, secrétaire confédéral de la C.G.T., dans une interview à *l'Unité*, organe du P.S., estime que, « *de façon très générale, la réaction des organisations C.G.T. est de manifester leur inquiétude et leur condamnation de ce qui se passe en Pologne* ». Il y a « *un décalage, implicitement,* dit-il, *avec la position actuelle du bureau confédéral* ».

DES CLOCHES SONNERONT POUR LA POLOGNE

Mgr Jean Vilnet, président de la conférence épiscopale française, a adressé un message au primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp, à l'occasion de Noël et au nom de l'Eglise de France. En voici le texte :

« *Frères et sœurs de Pologne,*

» *Comment pouvez-vous fêter Noël cette année ? Sachez-le, les catholiques de France, réunis pour célébrer la naissance du Christ, sont à vos côtés : nous souffrons de vos souffrances. Nous partageons vos graves inquiétudes. Nous comprenons vos luttes pour vos droits fondamentaux. Nous savons que vous ne perdez pas espoir. Nous sommes solidaires de tout votre peuple pour qu'il conserve son unité et sa pleine liberté. Nous vous sommes unis dans la foi et par la prière. Nous ne vous quittons pas. Comptez sur nous.* »

Mgr Vilnet souhaite que ce message soit lu dans les églises au cours de la veillée de Noël et que les cloches sonnent à ce moment, « *invitant ainsi la population en cette nuit à s'unir à tous les hommes qui luttent pour la paix et la liberté* ». D'autre part, les fidèles sont invités à signer ce message à la sortie des offices de Noël. Les signatures seront envoyées à Mgr Glemp, à la Mission polonaise en France, 263 bis, rue Saint - Honoré, 75001 Paris.

EN FRANCE

Des initiatives tous azimuts

La légitime émotion provoquée par la situation polonaise donne lieu, en France, à toutes sortes d'initiatives plus ou moins heureuses, plus ou moins désintéressées, plus ou moins apolitiques.

La plus importante et la plus fondée de ces initiatives est cette campagne d'aide à la Pologne lancée mercredi 23 décembre par la Croix-Rouge française. Pour apporter sa contribution au programme d'ensemble établi par la Ligue internationale des sociétés de Croix-Rouge, en coopération avec la Croix-Rouge polonaise, les responsables de l'organisation humanitaire en France ont appelé tous les comités à participer à une collecte de fonds et à la confection de colis individuels. Ces colis seront destinés par priorité à l'envoi d'aliments et de médicaments pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Le programme de la Croix-Rouge internationale a été défini après une mission que vient d'effectuer en Pologne un responsable de la Ligue, M. Olof Stroh. Ce programme représente un montant de 93 millions de francs français environ. L'un des objectifs de la Ligue est de pourvoir aux besoins des soixante mille bébés polonais qui naissent chaque mois. La Croix-Rouge française, pour y contribuer, a demandé à ses comités de confectionner des colis de 4 kilos destinés à des enfants âgés de trois mois à trois ans.

Sept médecins de l'organisation humanitaire Médecins du monde vont se rendre en Pologne à bord d'un navire qui quitte Rouen pour Szczecin, ce jeudi 24 décembre, et de trois camions qui partiront de Paris le jour de Noël affrété de plusieurs tonnes de médicaments. Ces médecins, a indiqué le docteur Bernard Kouchner, président de l'association, vont tenter de recenser les besoins de la population polonaise en vivres et en médicaments. Après avoir souligné que la distribution de médicaments serait contrôlée par Médecins du monde, « *pour éviter ce que nous avons déjà connu, que ces médicaments s'abîment dans un hangar sans être distribués* », le docteur Kouchner a annoncé le lancement début janvier d'une campagne de dons pour la Pologne.

Différentes municipalités ont décidé de voter des subventions d'aide au peuple polonais. Le conseil municipal d'Illkirch-Graffenstaden, dans la banlieue de Strasbourg, a adopté à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 5 000 francs à un comité d'organisation « Opération Pologne ». A Grenoble, le vote d'un crédit de 100 000 francs destiné au peuple polonais et proposé par M. Hubert Dubedout a suscité l'« *étonnement* » du groupe communiste. « *Nous sommes mis devant un fait accompli* », a déclaré aussitôt M. Jean Giard, adjoint communiste aux finances, qui a proposé de s'associer au vote de cette aide à condition toutefois que celle-ci transite par la Croix-Rouge internationale.

Les conseillers P.S. et M.R.G. préféraient que les vivres et médicaments achetés grâce aux crédits ainsi dégagés soient acheminés par un convoi spécial dans lequel un élu de la ville aurait pris place. Après un échange de propos acerbes entre les groupes P.S. et P.C., socialistes et communistes votaient à l'unanimité le principe d'une subvention, mais, nous indique notre correspondant, s'opposèrent sur la forme qu'elle devait prendre.

Initiatives toujours et, si l'on peut dire, en vrac : l'hebdomadaire *les Nouvelles littéraires*, qui sort cette semaine un numéro spécial intitulé « *pour la Pologne* », indique en première page que 15 % des recettes de la vente de ce numéro seront versés au syndicat Solidarité.

L'association Droits de l'homme et solidarité (D.H.S.) organise une campagne de jumelage des familles françaises et des familles polonaises ou encore d'institution à institution, écoles, etc. Cette campagne s'appellera « Parrains et marraines de la liberté ». Dans le même sens, à l'initiative d'une radio locale « Alouettes-FM », un projet de jumelage de deux cents paroisses vendéennes avec deux cents paroisses polonaises a été établi.

Enfin, M. Giscard d'Estaing et son épouse ont fait savoir qu'ils assisteraient à la messe de minuit célébrée dans l'église polonaise de Paris. « *M. Giscard d'Estaing veut ainsi témoigner son affection et sa solidarité au peuple polonais dans le malheur* », indique son cabinet.

Tandis que se multiplient les messages de solidarité, plusieurs manifestations sont prévues, ce jeudi 24 décembre, à Paris. La Société des réalisateurs français appelle les cinéastes et personnels du spectacle à venir le 24 décembre, à 15 h. 45, devant l'ambassade de Pologne. Le comité Solidarité avec Solidarité organise à 20 heures une marche silencieuse avec bougies, qui partira de l'ambassade d'U.R.S.S. pour arriver à l'ambassade de Pologne. Là, à partir de 21 h. 30, se déroulera une veillée de Noël avec l'aide de chanteurs, de comédiens de l'Association d'aide aux artistes emprisonnés.

Enfin, l'Association œcuménique internationale demande « *à chacun d'éteindre les lumière et de se tenir à sa fenêtre avec une bougie allumée le soir de Noël, à 20 h. 30, en signe d'amitié et de solidarité avec ses voisins et tous les peuples de la terre* ».

PRISON SALVATRICE

(De notre correspondant.)

Metz. — Pour être sûr qu'il ne soit pas refoulé à la frontière, le tribunal de Thionville avait condamné à un mois de prison un ressortissant polonais entré clandestinement en France au début de décembre. Ce répit, souhaité par son défenseur, Me Nadine Christmann, devait permettre de réunir toutes les pièces pour accorder l'asile politique demandé par l'émigrant.

M. Zygmunt Wuszynski, trente-quatre ans, délégué de Solidarité dans une entreprise d'installation sanitaire de Lodz, passera Noël en liberté. Dans un état de délabrement extrême lorsqu'il a été arrêté, il a été heureux de redécouvrir le gîte et le couvert à la maison d'arrêt de Metz, qu'il devait quitter ce jeudi 24 décembre.

C'est en juin qu'il avait quitté la Pologne d'où il est venu à pied. Depuis qu'il avait été nommé délégué de Solidarité dans son entreprise, il subissait des harcèlements de la part de la police qui l'emprisonnait régulièrement pour des motifs fallacieux tels qu'ivresse au travail. Finalement, on ne lui donna plus de travail et il fut licencié pour compression de personnel.

La C.F.D.T métallurgie de Lorraine avait organisé une réunion publique afin de recenser ceux qui viendront en aide au réfugié polonais qui sera pris en charge par le service social d'aide aux émigrants.

J.-C. B.

PROCHE-ORIENT

Israël

LES DRUZES DU GOLAN SE VEULENT SYRIENS ET ARABES

Devenu, après l'annexion, responsable de l'application de la législation israélienne au territoire du Golan, le ministère de l'intérieur vient d'annoncer, à Jérusalem, la nomination d'un délégué et d'une commission chargée d'étudier les modalités du remplacement de l'administration militaire. D'autre part, cinq personnes ont été arrêtées dans les villages druzes, au nord du Golan. Elles sont accusées d'avoir exercé des pressions sur plusieurs compatriotes qui se sont déclarés favorables aux décisions israéliennes.

De notre envoyé spécial

Majd-El-Chams. — Tout maintenant paraît incroyablement calme sur les hauteurs du Golan. Mais les apparences sont trompeuses dans cet étrange plat pays où le regard est vite attiré par le sombre profil de volcans éteints. Les mouvements de troupes et de matériels qui ont d'annexion du territoire ont cessé. La démonstration de force et d'intimidation voulue par M. Begin s'est portée sur un autre terrain, celui des rapports ambigus entre Jérusalem et Washington. Mais les renforts sont encore là, soigneusement dissimulés.

Dans l'une des implantations israéliennes du Golan, après les réjouissances qui ont salué le vote de la Knesset, un colon s'étonne un peu de ce retour à la normale. « *En fait, rien n'a vraiment changé,* dit-il. *Mais nous ne nous sentons plus en situation provisoire, puisque le gouvernement vient d'affirmer clairement que nous resterons ici et que nous ne serons pas une monnaie d'échange en cas de négociations.* »

Certains colons, toutefois, ne semblent pas encore tout à fait convaincus, même s'ils n'avouent pas clairement leur doute.

Après la paralysie de trois jours de grève générale, la vie a repris dans les villages druzes du Golan et les magasins et les écoles ont rouvert leurs portes. Les hommes qui travaillent « en bas », dans les exploitations agricoles et les entreprises israéliennes de la vallée du Jourdain, sont à nouveau à leur poste. Rien non plus n'a semble-t-il changé à Madj-el-Chams, chef-lieu qui domine le plateau en se cramponnant aux pentes du mont Hermon, dont le sommet est en décembre déjà couronné de neige.

Des policiers ont fait une timide apparition pour montrer que l'administration militaire n'existait plus. Mais, d'après le mouvement de protestation quasi unanime des Druzes, qui refusent une modification de leur statut, les autorités locales israéliennes sont prudentes. Elles ne se hâtent pas de prouver dans les faits l'extension au Golan « *de la loi, de la juridiction* et *de l'administration* (civile) *de l'Etat hébreu* ». Surpris par l'ampleur de ce mouvement, les dirigeants israéliens n'ont pas tenté de le réprimer comme ils le font dans les autres territoires occupés en pareil cas. C'est que depuis 1967 et jusqu'à cette année, les treize mille Druzes du Golan n'avaient guère donné de souci à l'occupant. En quatorze ans aucune manifestation violente. Une véritable exception.

L'attitude des personnalités druzes que les Israéliens présentent comme extrémistes paraît relativement modérée. Cheikh Mahmoud Safadi Abou Adnan a été arrêté en juin dernier, incarcéré pendant près de cinq mois pour avoir été de ceux qui, au début de l'année, ont incité leurs compatriotes à ne pas accepter les cartes d'identité israéliennes qu'on venait de leur « *proposer* » (*le Monde* du 16 décembre).

Cette première tentative avait marqué la fin d'un singulier *modus vivendi* entre Druzes et Israéliens, et l'annexion a achevé d'envenimer la situation. « *Nous sommes citoyens syriens, et entendons le demeurer,* nous déclare le cheikh Safadi. *Comment pourrions-nous admettre d'être considérés comme des ennemis par nos concitoyens, par nos familles qui vivent en Syrie ? Les Israéliens ont voulu hypothéquer définitivement notre avenir. Même le gouvernement n'a eu de cesse de séparer les Druzes des Arabes* (1). »

Avec fierté, ce notable rappelle que les Druzes du Golan, comme ceux des autres régions, ont une longue tradition d'indépendance à l'égard de quiconque. « *Nous avons successivement résisté aux Turcs et aux Français* (2), dit-il en soulignant que son père a été tué en 1925 avec une centaine d'habitants de la région de Majd-el-Chams lors d'une révolte réprimée par l'armée française. Mais il omet pudiquement d'indiquer que les Druzes ont souvent eu des rapports tumultueux avec les autres communautés arabes, ainsi qu'avec le gouvernement de Damas, au point que, durant la guerre de 1967, des Druzes pourchassés par les soldats syriens se sont placés sous la protection de l'armée israélienne.

Cependant, les Druzes ne veulent pas être isolés définitivement du monde arabe et souhaitent pouvoir maintenir des contacts avec la Syrie (par exemple au sein des jeunes du Golan qui étudient actuellement dans les universités syriennes). « *Nous sommes réalistes,* déclare avec insistance le cheikh Safadi, *nous ne pouvons rien contre Israël. Nous refusons seulement une aggravation de notre sort.* » Et l'« extrémiste » qu'est le cheikh Safadi aux yeux des Israéliens se plaît à faire remarquer que, jusqu'à ces derniers mois, les relations entre Druzes et Israéliens avaient été « *excellentes et sans problèmes* ».

Il ajoute que les visiteurs israéliens ont toujours été bien accueillis sur le Golan, et il ose même avancer qu'« *ils étaient encore plus en sécurité à Madj-el-Chams qu'à Tel-Aviv* ». « *Pourquoi avoir cherché à tout perturber ?* », demande-t-il en conclusion.

Une assemblée de notables a décidé de suspendre la grève, mais celle-ci — affirme cheikh Safadi — reprendra si Israël ne révise pas ses décisions après la prochaine réunion du Conseil de sécurité et après les mesures prises par les Etats-Unis.

FRANCIS CORNU.

(1) La communauté druze s'est formée au dixième siècle à partir de l'ismaélisme, l'une des composante du chiisme. On compte environ quatre cent cinquante mille Druzes disséminés dans les montagnes libanaises et syriennes, ainsi que dans le nord d'Israël. Au regard de la loi israélienne, les Druzes ne sont pas considérés comme « Arabes ». Mieux intégrés, ils ont des droits — et des « devoirs » — particuliers : ils sont notamment les seuls parmi les minorités non juives à être appelé dans l'armée.

(2) Au temps du mandat accordé à la France en Syrie et au Liban après la première guerre mondiale et le démembrement de l'empire ottoman.

APRÈS L'ANNEXION DU GOLAN PAR ISRAËL

Le rapprochement syro-saoudien pourrait favoriser la convocation d'un nouveau sommet arabe

L'annexion du Golan par Israël rendra-t-elle au monde arabe le minimum de cohésion qui lui a fait défaut au sommet de Fès ? Selon notre correspondant à Beyrouth, la tournée du président syrien Hafez El-Assad dans le Golfe, notamment sa première étape en Arabie Saoudite, le laisse augurer.

Le prince héritier Fahd a, en effet, déclaré, à l'issue de cette visite, qu'une « *reprise rapide du « sommet » arabe s'impose (...) en raison de la conjoncture prévalant dans le monde arabe* ». Tandis que le ministre syrien des affaires étrangères qualifiait d' « excellents » les entretiens entre le président Assad et les dirigeants saoudiens. Durant les vingt-quatre heures de la visite du chef de l'Etat syrien, les consultations syro-saoudiennes ont été quasi continues. Un tête-à-tête entre le président Assad et le prince Fahd a duré plusieurs heures. On pense que les deux hommes d'Etat ont évoqué le « plan Fahd » pour un règlement au Proche-Orient.

Peu après le départ de M. Assad pour le Koweït, un communiqué officiel annonçait l'ajournement de la visite que devait entreprendre le prince Fahd aux Etats-Unis le 19 janvier. La décision a été présentée comme ayant été prise conjointement avec le président Reagan. Elle a été motivée par « *les circonstances prévalant au Moyen-Orient et dans le monde, circonstances qui nécessitent la présence du prince héritier dans le royaume* ». Cependant, selon certains observateurs, l'ajournement de la visite est destiné à favoriser une action commune arabe dans le cas où le Conseil de sécurité ne décréterait pas de sanctions contre l'Etat d'Israël.

A Jerusalem, l'annexion du Golan a été indirectement confirmée par un nouveau vote intervenu à la Knesset. La motion de censure présentée par le parti Shinoy contre la politique de M. Begin, qui « *mine les relations entre Israël et ses amis* » (les Etats-Unis, en particulier), a été, en effet repoussée par 57 voix contre 47.

DIPLOMATIE

AU CONSEIL DES MINISTRES

Nominations d'ambassadeurs

M. PIERRE MAILLARD EST ÉLEVÉ A LA DIGNITÉ D'AMBASSADEUR DE FRANCE

Le conseil des ministres de mercredi 23 décembre a décidé d'élever M. Pierre Maillard à la dignité d'ambassadeur de France.

[Né en 1916, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'allemand, M. Maillard est entré dans la carrière diplomatique en 1942. Nommé à Berne, il donne sa démission peu après et devient membre de la représentation du Comité de libération nationale puis, en septembre, chef de l'Office français des réfugiés en Suisse. Il occupe ensuite différents postes aux affaires allemandes à l'administration centrale à Londres, à Vienne et au Conseil de l'Europe. En 1959, il est appelé par le général de Gaulle comme conseiller technique à la présidence de la République. En 1964, il est secrétaire général adjoint de la défense nationale ; en 1968, ambassadeur à l'UNESCO ; en 1975 conseiller diplomatique de gouvernement et en 1979 ambassadeur au Canada.

L'élévation de M. Maillard à la dignité d'ambassadeur de France était attendue depuis l'été. Pendant les années qui ont précédé son départ pour Ottawa, il avait été membre de diverses commissions du P.S. et du groupe d'experts auprès de M. Mitterrand.]

M. Jacques Thibau est nommé directeur des relations culturelles au Quai d'Orsay

Le même conseil des ministres a nommé M. Jacques Thibau, conseiller des affaires étrangères, directeur général des relations culturelles au Quai d'Orsay, en remplacement de M. Jean-Bernard Raimond.

[Né le 26 octobre 1928 à Marseille, M. Jacques Thibau, ancien élève de l'ENA, a été chef de cabinet (1962-1963), puis conseiller technique (1964-1965) de M. Alain Peyrefitte au ministère de l'information. Directeur adjoint de la télévision française à l'O.R.T.F. (1965-1968), il est nommé ensuite deuxième conseiller à Berne, puis rejoint en 1972 l'administration centrale du ministère des affaires étrangères. Il était candidat (gaulliste pour le changement, présenté par le P.S.) aux dernières élections législatives.

M. Thibau était membre de la Commission d'orientation et de réflexion sur l'audio-visuel, présidée par M. Pierre Moinot, dont le rapport a été remis au premier ministre au mois d'octobre. En décembre, il a été chargé par le premier ministre de préparer la négociation internationale pour la mise en place des satellites de télédiffusion.

M. Thibau est l'auteur d'ouvrages sur la télévision, sur *le Monde* et, plus récemment, du livre *la France colonisée* (1980.]

M. Jacques Leprette auprès des Communautés européennes

Le Journal officiel du jeudi 24 décembre publie la nomination de M. Jacques Leprette, comme représentant permanent auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, en remplacement de M. Luc de La Barre de Nanteuil.

[Né en 1920, ancien élève de l'ENA, M. Jacques Leprette a occupé de nombreuses fonctions à l'administration centrale (direction d'Europe, affaires communautaires, affaires africaines et malgaches, affaires des Nations unies et affaires politiques comme directeur adjoint en 1975 et 1976). Il a été détaché auprès du ministre de l'information, M. Peyrefitte, de 1964 à 1966 et il a été en poste au Conseil de l'Europe, au gouvernement militaire de Berlin, à Washington, à deux reprises, et à Nouakchott comme ambassadeur (1961-1963). Il était représentant à l'ONU depuis 1976.]

M. de La Barre de Nanteuil à l'ONU

Le même *Jouernal officiel* publie la nomination de M. Luc de La Barre de Nanteuil comme représentant permanent à l'ONU en remplacement de M. Jacques Leprette.

[Né en 1925, ancien élève de l'ENA, M. de La Barre de Nanteuil a été en poste à l'administration centrale (affaires économiques à trois reprises, au secrétariat général, au service des pactes et à la direction l'Afrique-Levant), ainsi qu'à Londres. Ambassadeur à La Haye en 1976, il était représentant permanent auprès des Communautés européennes à Bruxelles depuis 1977.]

M. Henri Froment-Meurice à Bonn

Le Journal officiel publie aussi la nomination de M. Henri Froment-Meurice comme ambassadeur, à Bonn, en remplacement de M. Jean-Pierre Brunet.

[Né en 1923, ancien élève de l'ENA, M. Froment-Meurice a été en poste à l'administration centrale (service des pactes, directeur d'Europe à deux reprises relations économiques, affaires d'Asie-Océanie), ainsi qu'à Tokyo, au Commissariat général en Indochine (1953-1954), au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1954), au Caire (1963-1965), à Moscou, une première fois en 1968-1969 comme premier conseiller et, depuis 1979, comme ambassadeur.]

M. Guy Georgy à Alger

Enfin, le même *Journal officiel* publie la nomination de M. Guy Georgy comme ambassadeur, à Alger, en remplacement de M. Jean-Marie Merillon.

[Né en 1918, ancien élève de l'Ecole de la France d'outre-mer, a d'abord servi outre-mer. Il était notamment haut commissaire à Brazzaville de 1959 à 1961. Il a été ensuite ambassadeur à La Paz (1961), à Cotonou (1964), à Tripoli (1969) et directeur des affaires africaines et malgaches (1975). Nommé ambassadeur à Téhéran en septembre 1980, il a été rappelé par le gouvernement au moment de la tension franco-iranienne, en août.]

M. Dominique Charpy à Athènes

Le *Journal officiel*, de vendredi 25 décembre, publiera la nomination de M. Dominique Charpy comme ambassadeur, à Athènes, en remplacement de M. Philippe Rebeyrol.

[Né en 1930, ancien élève de l'ENA, M. Dominique Charpy a été en poste à l'administration centrale (direction d'Europe à deux reprises, affaires économiques, relations culturelles), ainsi qu'au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Georges Gorse (1963-1964), et à Bonn, Washington, Rabat. De 1975 à 1979, il a été ambassadeur à Amman, puis directeur du personnel et de l'administration générale jusqu'à son récent remplacement par M. J.-P. Cabouat.]

M. Claude Arnaud à Moscou

Le même *J.O.* publiera la nomination de M. Claude Arnaud comme ambassadeur à Moscou, en remplacement de M. Henri Froment-Meurice.

[Né en 1919, admis au concours spécial d'entrée dans les carrières diplomatiques et consulaires de 1945, M. Claude Arnaud a été en poste à Washington, Rabat, à l'administration centrale (direction d'Europe), à Bonn, à nouveau à l'administration (affaires économiques), à Belgrade, à la délégation permanente à l'ONU. Ambassadeur à Vientiane (1966), puis à Nairobi (1968), il revient ensuite à la direction d'Europe, puis il est directeur adjoint des affaires politiques (1972), ambassadeur à Pékin et représentant permanent de la France à l'OTAN (1979).]

M. Jean Honnorat à Abou-Dhabi (Emirats arabes)

Le même *Journal officiel* publiera la nomination de M. Jean Honnorat comme ambassadeur dans les Emirats arabes unis en remplacement de M. Jean-Claude

[Né en 1924, Jean Honnorat est breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Ancien des forces françaises libres, il est intégré dans le cadre des secrétaires d'affaires étrangères en 1958. En 1959, il est au Centre d'études politiques d'arabe moderne à Bikfaya (Liban), dont il est diplômé, avant d'être en poste successivement à Khartoum (1960), Léopoldville (1961), Asmara (1962-1964). Il revient ensuite à l'administration centrale (-Océanie) (1964-1968), avant d'être nommé consul général à Cracovie (1968-1972). De 1972 à 1976 il est au service d'information et de presse de l'administration centrale, puis détaché jusqu'en 1978 auprès du ministère de la coopération. En septembre 1978, il est nommé consul général à Montréal.]

M. Marcel Maître à Caracas

Le même *Journal officiel* publiera la nomination de M. Marcel Maître comme ambassadeur à Caracas, en remplacement de M. Jean Français.

[Né en 1927, Marcel Maitre est breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Intégré dans le cadre des secrétaires des affaires étrangères en 1958, il est nommé à Cotonou (1960-1962), puis à l'Administration centrale (affaires africaines et malgaches) 1962-1965. Deuxième conseiller à Caracas de 1965 à 1969, il est ensuite détaché de 1970 à 1976 auprès du ministère du développement industriel et scientifique. Il est ensuite ambassadeur à Quito (1976-1980), puis à Bogota.]

M. Jacques Le Chartier de Sedouy à Amman

Enfin, le même *Journal officiel* publiera la nomination de M. Jacques Le Chartier de Sédouy comme ambassadeur à Amman, en remplacement de M. Claude Harel, récemment nommé ministre conseiller à Washington.

[Né en 1935, Jacques Le Chartier de Sedouy est ancien élève de l'ENA. Il a commencé sa carrière à l'administration centrale (Europe), 1962-1966, avant d'être nommé premier secrétaire à Moscou (1966-1968). Il revient à l'administration centrale (affaires économiques), 1968,-1972, avant d'être détaché comme directeur chargé de négociations dans la société Azote et produits chimiques (1972-1973), puis auprès de la commission des Communautés européennes à Bruxelles (1973-1975). Il est ensuite premier conseiller à Téhéran (1976-1978), puis de nouveau à l'administration centrale aux affaires économiques.]

● *M. Cheysson*, ministre des relations extérieures, fera les 2 et 3 janvier, la visite au Caire qu'il devait faire pendant le dernier week-end et qui a été ajournée en raison des événements de Pologne. Les 28 et 29 décembre, le ministre se rendra à Athènes. Il est envisagé que, du 29 décembre au 3 janvier, M. Cheysson se rende en visite — en partie privée — en Ethiopie, mais ce voyage n'est pas confirmé pour le moment en raison de la situation internationale.

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

● UNE CENTAINE DE FEMMES ont manifesté, mercredi 23 décembre, en plein centre d'Alger, pour protester contre le secret qui entoure, à l'Assemblée nationale, l'élaboration de la loi destinée à réglementer le statut personnel de l'organisation de la famille : mariage, divorce, garde des enfants... Les manifestantes, après avoir scandé « *A bas le statut personnel !* », ont chanté l'hymne des combattantes du F.L.N. avant de se disperser. En moins de trois mois, c'est la quatrième fois que des femmes manifestent pour demander un débat public sur l'avant-projet de loi élaboré par le ministère de la justice. — (*Corresp.*)

Cuba

● DES SACRIFICES ET DES RESTRICTIONS seront nécessaires en 1982 en raison des médiocres cours du sucre sur le marché international, a déclaré dernièrement M. Fidel Castro. Le service de la dette extérieure sera, en 1982, très élevé. M. Castro a, cependant, fait état d'améliorations de la productivité et de la production. — (*U.P.I.*)

États-Unis

● M. RICHARD ALLEN BLANCHI PAR LA JUSTICE. — Le conseiller de M. Reagan pour les affaires de sécurité a été lavé de tout soupçon, a annoncé, mercredi 23 décembre, l'attorney général (ministre de la justice), M. William French Smith. M. Allen était accusé d'avoir reçu des pots de vin d'hommes d'affaires et de journalistes japonais (*le Monde* des 15-16 novembre). M. Reagan s'est déclaré satisfait de ce résultat, mais la Maison Blanche a fait savoir que l'enquête administrative interne suivait son cours et que, en attendant, M. Allen restait en congé temporaire. En revanche, le secrétaire au travail, M. Raymond Donovan, est à son tour sur la sellette. Un procureur spécial va être nommé pour enquêter sur ses activités passées (il aurait tenté de corrompre un dirigeant syndical), a indiqué mercredi le département de la justice. — (*A.F.P., U.P.I.*)

Japon

● UN NUVEL AMBASSADEUR EN FRANCE, M. Hiroshi Uchida, a été nommé par Tokyo pour succéder à M. Katsuichi Ikawa, en poste à Paris depuis 1979.

[Agé de soixante-trois ans, diplômé de la faculté de droit de Tokyo, M. Hiroshi Uchida est entré dans la carrière diplomatique en 1941. Il a été notamment directeur du service des affaires européennes à la direction des affaires économiques du ministère des affaires étrangères, conseiller à l'ambassade du Japon aux Etats-Unis puis en France, ambassadeur au Zaïre (de 1972 à 1974), chef du protocole (de 1974 à 1977), puis ambassadeur aux Pays-Bas.]

Nicaragua

● SIX ORGANISATIONS RECLAMENT DES ELECTIONS GENERALES EN 1985 : le parti populaire social-chrétien, le parti libéral indépendant, les partis social-chrétien et social-démocrate, la Centrale des travailleurs et la Confédération d'union syndicale. Elles réclament, en outre, la promulgation immédiate d'un règlement « *démocratique* » des partis politiques, des élections municipales en 1983 et la convocation d'une assemblée constituante en 1984. — (*A.F.P. U.P.I.*)

Turquie

● LE PROCES DE CINQUANTE-DEUX DIRIGEANTS DE LA CONFEDERATION DES SYNDICATS PROGRESSISTES (DISK) de Turquie — dont trois encourent la peine de mort — s'est ouvert ce jeudi 24 décembre au tribunal de l'état de siège d'Istanbul.

Les représentants régionaux, les membres du conseil exécutif et d'administration, ainsi que le président du DISK, M. Abdullah Basturk, ancien député du parti républicain du peuple (social-démocrate), sont accusés de plusieurs violations du code pénal turc durant la période allant du 13 février 1967, date de la création du DISK, au 12 septembre 1980, date du coup d'Etat militaire qui mit fin aux activités de la Confédération.

L'accusation principale est la suivante : « *Tentative d'établir la dictature du prolétariat en renversant l'ordre constitutionnel par des méthodes révolutionnaires en tant que membres d'une organisation marxiste-léniniste.* » — (*A.F.P.*)

Le Monde

politique

LA FIN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

M. Mauroy : nous n'attendrons pas le printemps pour mettre un point final au dossier des nationalisations

M. Pierre Mauroy a prononcé, mercredi 23 décembre, à l'Assemblée nationale (dernier jour de la session extraordinaire) la traditionnelle allocution de fin de session parlementaire. Soulignant que les députés ont siégé près de six cents heures depuis le mois de septembre, le premier ministre a indiqué qu'un tel rythme de travail correspond à « *une situation exceptionnelle* », ajoutant : « *Déjà un grand nombre des propositions faites au pays par le président de la République et par les membres de la majorité ont force de loi. Le socle du changement est bâti. Tranquillement, nous pouvons poursuivre notre avancée.* »

Parlant du projet de nationalisations, le chef du gouvernement a déclaré : « *Le gouvernement est prêt à nommer les équipes et à relancer l'activité des entreprises concernées qui attendent déjà depuis six mois. De nouveaux délais seraient incontestablement dommageables pour notre économie. En toute hypothèse nous n'attendrions pas le printemps pour mettre un point final à ce dossier. La nationalisation du crédit et celle de secteurs importants de notre appareil de production sont indispensables pour prolonger et amplifier les premiers résultats positifs enregistrés dans le domaine économique.* »

A propos de la reprise des investissements, le premier ministre a observé : « *Le secteur public aura à jouer un rôle d'entraînement, il doit être en mesure de pouvoir l'assurer* ». M. Mauroy a, enfin, souligné que le gouvernement n'a recouru que dans sept cas à la procédure de déclaration d'urgence pour permettre l'adoption de projets de loi, traduisant en cela sa volonté de « *restaurer le Parlement dans la plénitude de ses droits* ». Il a, d'autre part, évoqué les événements de Pologne (voir page 5).

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a, ensuite, dressé un rapide bilan de la session parlementaire d'automne et de la session extraordinaire. Se félicitant d'une « *œuvre législative d'une exceptionnelle densité* », M. Mermaz a noté que cent un amendements de l'opposition ont été adoptés et a reconnu que le gouvernement « *a respecté pleinement* » les droits du Parlement. Certes, a-t-il ajouté, l'exécutif a eu recours aux ordonnances, mais il l'a fait « *pour répondre à une situation d'urgence et non pour restreindre les moyens d'expression du Parlement* ». Cette procédure, a-t-il assuré, « *restera exceptionnelle* ».

Navettes diverses

L'Assemblée nationale a adopté définitivement les textes suivants en troisième et dernière lecture :

● Le projet de loi, rejeté par le Sénat en deuxième lecture, approuvant le plan intérimaire pour 1982 et 1983. Par rapport au texte qu'ils ont adopté en première lecture (*le Monde* daté 15 et 20-21 décembre), les députés ont approuvé plusieurs modifications tendant, notamment, à préciser la nécessité de la reconquête du marché intérieur et à insister sur l'effort qui sera fait par l'Etat pour inciter les Français à « *réduire l'usage des véhicules automobiles individuels dans le centre des villes* ». A cette fin, « *des expériences pilotes seront encouragées en adaptant notamment les modes de transports urbains aux contraintes de déplacements des piétons et des personnes handicapées* ».

Sur un amendement du gouvernement tendant à prévoir les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent accorder des aides directes ou indirectes à des entreprises, l'Assemblée a adopté deux sous-amendements de M. Richard (P.S., Val-d'Oise). Le premier tend à indiquer que le décret en Conseil d'Etat qui fixera les conditions d'attribution des aides « *déterminera notamment les règles de plafonds et de zones indispensables à la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire et compatibles avec les engagements internationaux de la France* » ; le second vise à préciser que les rabais qui pourront être consentis sur « *les conditions du marché* » réglant la revente ou la location de bâtiments par les collectivités locales, ainsi que les abattements sur les charges de rénovation de bâtiments industriels anciens, seront déterminés selon des règles de plafonds et de zones prévues par le même décret.

M. Jans (P.C., Hauts-de-Seine) a vivement protesté contre ces dispositions et le groupe communiste, qui a voté contre le second sous-amendement, s'est abstenu sur l'ensemble de l'amendement du gouvernement ainsi modifié. Pour sa part, M. Méhaignerie (U.D.F., Ille-et-Vilaine) a dénoncé « *une remise en cause de toute la politique d'aménagement du territoire* », et annoncé la prochaine constitution d'un « *comité de vigilance* » pour veiller au maintien de cette politique.

● Le troisième projet de loi de finances rectificative pour 1981 (accord entre l'Etat et la société Matra). Les députés ont repoussé une exception d'irrecevabilité — tendant à démontrer l'inconstitutionnalité du texte — défendue par M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire). Le Sénat ayant repoussé ce texte en deuxième lecture, les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont approuvé en première lecture (*le Monde* du 9 décembre).

● Le quatrième projet de loi de finances rectificatives pour 1981 (collectif agricole). Les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont adopté en première et en deuxième lecture (*le Monde* des 17 et 18 décembre).

● Le projet de loi autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures sociales. Les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont adopté en deuxième lecture (*le Monde* du 12 décembre).

AU SÉNAT

M. Poher : « Les institutions de la Ve République ont fonctionné démocratiquement et normalement »

Mercredi 23 décembre, M. Alain Poher a prononcé un discours de clôture plus « politique » que ceux que le Sénat a l'habitude d'entendre au terme de chaque session. Renonçant aux remontrances rituelles qui s'adressaient alors à des ministres « amis », il a tenu à souligner la « convergence de pensées et de volontés » qui existe entre le chef de l'Etat et le bureau du Sénat, reçu à l'Elysée il y a peu de jours. Cette « convergence » visait précisément (ô paradoxe !) les conditions du travail parlementaire, objet naguère de remontrances (abus des procédures expéditives, encombrement législatif et sessions trop courtes...).

Le président du Sénat s'est attaché, cette fois, à définir le rôle de son assemblée au-delà des « transformations et vicissitudes de la vie politique ». Puis, ne s'adressant plus seulement au gouvernement en place, mais implicitement à ses amis politiques, il a rappelé que le Sénat devait rester une « chambre de réflexion et de dialogue ». Tout en proclamant que la Haute Assemblée ne sera « jamais une chambre d'enregistrement », M. Alain Poher a, très diplomatiquement, admonesté ceux qui, dans la majorité sénatoriale, sont tentés par une opposition systématique et abuseraient des procédures expéditives de rejet. « Légiférer, a-t-il précisé, c'est améliorer la loi. » Sous-entendu : non la rejeter. Appelant à la « compréhension et à la tolérance des autres », il a confié : « J'ai appris davantage de mes adversaires que de mes amis », et a condamné les « polémiques stériles ». Enfin, parlant du fonctionnement des commissions mixtes paritaires, il a déploré le « climat d'affrontement » qui les caractérise « en ce moment ».

Ces propos ont trouvé chez M. Labarrère un écho très favorable. Le ministre chargé des relations avec le Parlement a notamment souligné leur « hauteur » de vue, se réjouissant de voir reconnaître que, depuis mai dernier, les institutions de la Ve République ont, comme l'a dit le président du Sénat, « fonctionné démocratiquement ». « Un Sénat qui délibère, a reconnu de son côté M. Labarrère sans y mettre trop d'ironie, est un élément important de la vie du pays. » — A. G.

Voici les principaux passages du discours de M. Poher : « *Les institutions de la Ve République, qu'organise la Constitution de 1958, ont fonctionné démocratiquement, normalement, sereinement. Un nouveau septennat a commencé, le Parlement, reconstitué après les nouvelles élections législatives, conserve ses attributions. (...) Notre tradition (...) fait obligation au Sénat de la République, quelles que soient les transformations et les vicissitudes de la vie politique, de rester une chambre de réflexion et de dialogue.* »

Citant une déclaration de mars 1972, dans laquelle il évoquait déjà le rôle du Sénat, face à une Assemblée nationale où la majorité appartenait à une seule formation politique [l'U.D.R.], M. Poher souligne : « *Malgré le climat passionnel et la tension inaccoutumée qui marquent cette fin de session 1981, je ne change pas un mot de ce texte, qui garde sa pleine et entière valeur, et que je concluais ainsi : « Pour la Haute Assemblée, légiférer, c'est améliorer la loi par la réflexion et le dialogue ». (...). Ainsi, le Sénat est d'abord, et avant tout, une chambre de réflexion. Mais la réflexion n'est pas une fin en soi, elle précède le dialogue avec notre partenaire qui est, en la circonstance, le gouvernement. La libre discussion qui s'engage alors va tout naturellement faire surgir des vues différentes dont la confrontation permettra généralement d'élever le débat, d'avancer dans la connaissance du sujet et de placer l'échange au niveau des idées générales, c'est-à-dire hors de portée des polémiques stériles.* »

M. Poher souligne qu'il est normal que la majorité sénatoriale ne s'estime pas engagée par les promesses faites à l'occasion des élections présidentielles et législatives. « *Mes souvenirs m'apprennent*, précise-t-il, *que le Sénat ne sera jamais une chambre d'enregistrement.* » Puis, il évoque le « long entretien » que lui-même et les membres du bureau du Sénat ont eu avec le président de la République. « *Sur trois questions qui nous tiennent particulièrement à cœur*, déclare-t-il, *nous avons pu recueillir une convergence de pensées et de volontés. C'est ainsi que notre souhait d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour de séances de questions d'actualité semble devoir faire l'objet d'une étude précise qui nous permettrait de rencontrer les membres du gouvernement, en séance publique, une fois par mois. La procédure répétée des projets de loi assortis de l'urgence a elle aussi été évoquée. Si nous avons pu considérer d'un commun accord de l'ampleur et le nombre, des projets de loi déposés depuis le printemps avaient contraint le gouvernement à recourir à cette procédure, nous avons le ferme espoir, d'après ce qui nous a été dit, qu'elle sera limitée dans l'avenir à des cas exceptionnels. (...) S'agissant enfin de l'amélioration des conditions d'examen de la loi de finances, M. le président de la République a porté un intérêt tout particulier à la possibilité de voter cette loi en deux temps, ce qui permettrait au Sénat de se saisir de la première partie adoptée par nos collègues députés, pendant que l'Assemblée nationale poursuivrait l'étude des fascicules budgétaires de la seconde partie.* »

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi matin 23 décembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● STATUT PARTICULIER DE LA CORSE

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a fait le point sur la préparation des textes relatifs à la Corse. La réforme statutaire de l'île fera l'objet de deux projets de loi.

Le premier projet concernera les règles administratives propres à la collectivité territoriale de la Corse, immédiatement après le vote de la loi de décentralisation. Il sera soumis au Parlement au cours de la session extraordinaire de janvier 1982, afin que l'assemblée régionale corse puisse être élue en juillet prochain, après le renouvellement des listes électorales. La Corse constituera, pour la circonstance, une circonscription électorale unique.

Le second texte, en fonction des compétences dévolues à l'ensemble des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation, fixera les attributions particulières et dérogatoires qui seront exercées par la collectivité de la Corse.

Le conseil s'est prononcé pour une amnistie de plein droit de toutes les infractions antérieures au 23 décembre 1981 et relatives à des événements d'ordre politique ou social survenus en Corse et qui n'étaient pas visés par la loi d'amnistie du 4 août 1981.

● LES INONDATIONS

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a rendu compte au conseil des ministres des opérations de secours aux victimes des inondations qui ont frappé différents points du territoire et particulièrement de la situation catastrophique des régions d'Aquitaine et de Bourgogne, en particulier dans la vallée de la Saône.

Dans cette dernière région, les opérations de secours ne sont pas terminées. La décrue ne s'étant pas encore effectuée, la situation de cette région devra être réexaminée prochainement.

En Aquitaine, dont les élus ont effectué de pressantes démarches notamment auprès du président de la République et du premier ministre, il apparaît d'ores et déjà que près de trois cents communes ont été touchées par les inondations et que les dégâts sont importants.

Bien qu'il n'ait pas encore été possible d'établir un bilan définitif des dommages, le conseil des ministres a décidé un effort de solidarité nationale en faveur des populations sinistrées. Cet effort, à la mise en œuvre duquel les élus des régions concernées seront étroitement associés, se traduira par le déblocage d'un crédit global provisionnel de 200 millions de francs, qui permettra notamment de financer les aides qui seront accordées sur le Fonds de secours, à des taux exceptionnels, aux particuliers et aux entreprises à caractère familial.

Ce crédit global permettra également de financer les travaux de remise en état des équipements publics relevant de l'Etat, de rembourser les dépenses de secours (dépenses ORSEC) faites par les collectivités locales, ainsi que de subventionner les travaux de remise en état des équipements publics locaux. Par ailleurs, les conditions d'octroi des prêts du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises ainsi que de ceux du Crédit agricole seront assouplies pour les entreprises et les agriculteurs sinistrés, tandis que l'intervention du régime d'indemnisation des calamités agricoles sera accélérée.

Enfin, une mission interministérielle est désignée. Elle comprendra des représentants des ministères de l'économie et des finances, de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat, de l'industrie, de l'environnement. Elle sera chargée de veiller à la mise en œuvre immédiate des mesures décidées par le gouvernement.

(Lire page 20.)

● LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

Le gouvernement a examiné les problèmes qui se posent dans les quartiers d'habitat social, et notamment dans les grands ensembles. Il a, en premier lieu, à partir des propositions formulées par les collectivités locales, adopté une série de mesures destinées à améliorer les conditions de vie des habitants des grands ensembles de la banlieue lyonnaise. Ces mesures portent notamment sur la réhabilitation des immeubles et de leur environnement, l'animation socio-éducative, les loisirs, la formation professionnelle et la sécurité. Des crédits ont été dégagés afin d'assurer leur mise en œuvre dès le début de 1982.

Au cours des deux prochaines années, des programmes de même nature vont être établis pour une quinzaine de grands quartiers d'habitat social. Ils constitueront l'application d'un des programmes nationaux du Plan de deux ans. La mise en œuvre de ces programmes sera assurée sous l'égide d'une « commission nationale pour les quartiers d'habitat social » présidée par M. Dubedout, député, maire de Grenoble, et dont feront partie des représentants des élus, des représentants des constructeurs sociaux, des syndicats, des usagers et des administrations.

Ces opérations ainsi conduites inaugureront une démarche pluridisciplinaire nouvelle. Elle sera démultipliée sur des quartiers de moindre ampleur, à l'initiative des collectivités locales.

(Lire page 18.)

● MESURES EN FAVEUR DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, a présenté un bilan du commerce extérieur de la France et proposé un ensemble de mesures permettant de retrouver, dans les prochaines années, un équilibre durable du commerce extérieur. Les faiblesses structurelles de nos échanges, qui se sont accentuées en 1980 et 1981 : forte pénétration du marché intérieur des biens de consommation, même dans les secteurs traditionnellement puissants, déficit avec nos partenaires industrialisés et notamment avec les Etats-Unis, le Japon.

Pour y remédier, la politique définie par le gouvernement est fondée sur trois orientations : maintenir l'efficacité de notre système de soutien public aux exportations de technologie, mais en cherchant à en réduire le coût pour les finances publiques ; redéployer nos moyens en faveur du commerce courant et faciliter l'implantation commerciale à l'étranger des entreprises moyennes ; simplifier, au profit des P.M.E., les procédures de soutien au commerce courant.

En ce qui concerne les grands contrats (110 milliards de francs de commandes en 1981), une réforme de la garantie du risque économique, tendant à la simplifier, à réaliser des économies et à en accélérer le paiement, est engagée, de même qu'une simplification des garanties de change. Les primes payées à la COFACE seront réadaptées, mais leur calcul sera simplifié. En outre, le principe d'un recours progressif à la facturation et au financement en devises de nos exportations est décidé.

L'effort principal des pouvoirs publics portera sur le développement du commerce courant. A cette fin, une simplification de l'assurance-prospection est décidée, ainsi que le renforcement du financement des fonds propres des entreprises, notamment petites et moyennes, qui développent leurs exportations. Les établissements financiers accroîtront leurs prêts à long terme aux entreprises qui réalisent, à l'étranger, un effort d'investissement commercial.

Les procédures de soutien au commerce courant seront par ailleurs coordonnées de façon à faciliter le développement des exportations des P.M.E. Diverses mesures de simplification de la fiscalité des entreprises exportatrices sont prises ou mises à l'étude.

Une réforme de l'assurance-crédit à court terme est amorcée. La gestion de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur sera adaptée à cet effet.

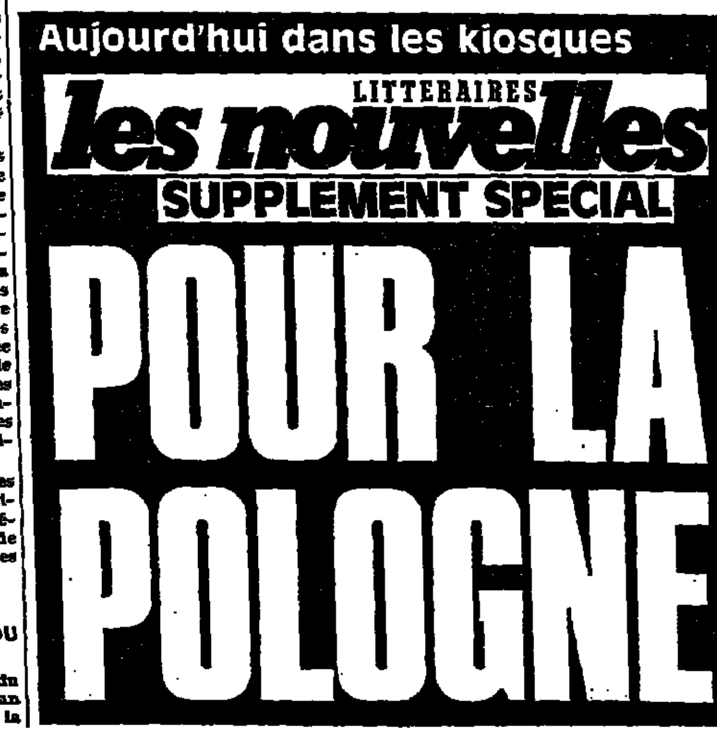
La création de services régionaux du commerce extérieur est décidée. Des antennes regroupant les services et organismes compétents en matière de commerce extérieur seront installées dans les régions.

● POLITIQUE DE RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, a fait une communication sur le colloque national de la recherche et de la technologie dont la première phase vient de s'achever. Les trente et une assises régionales qui se sont tenues en métropole et outre-mer ont connu un succès exceptionnel. Elles ont été l'occasion d'un rassemblement sans précédent de l'ensemble des partenaires de la recherche ; l'ambition fixée par le président de la République en faveur de la recherche et du développement technologique se trouve ainsi d'ores et déjà largement prise en charge par tous ceux qui la mettront en œuvre. Les journées nationales, qui se tiendront du 13 au 16 janvier et qui seront inaugurées par le président de la République et clôturées par le premier ministre, permettront de poursuivre le dialogue ainsi engagé.

Des travaux des assises régionales, il est dès à présent possible de dégager un certain nombre de convergences ; celles-ci aideront à définir le projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France qui sera présenté au Parlement au printemps prochain.

La communication du ministre d'Etat a donné lieu, au sein du conseil des ministres, à un premier échange de vues sur les grandes lignes de ce projet.



● BILAN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

Le ministre chargé des relations avec le Parlement a dressé le bilan des travaux du Parlement depuis le 8 septembre. Il a mis en évidence que, au prix d'un effort exceptionnel des deux Assemblées pendant toute cette période, un travail législatif très important avait été accompli. Plus de trente projets de loi ont été définitivement adoptés, parmi lesquels le projet de loi de nationalisation, le projet de loi d'orientation autorisant le gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social, le projet de loi de finances pour 1982, le projet de loi approuvant le plan intérimaire pour 1982 et 1983...

L'Assemblée nationale a également achevé l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ; le texte devrait être définitivement adopté au cours d'une session extraordinaire qui sera convoquée le 12 janvier.

Le ministre chargé des relations avec le Parlement a également donné des indications sur les principaux textes qui seront éventuellement inscrits à l'ordre du jour de cette session (projet de loi portant statut particulier de la collectivité territoriale de Corse, projet de loi autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances les réformes rendues nécessaires par la situation en Nouvelle-Calédonie, projet de loi relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs).

● L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS ET L'ÉTALEMENT DES VACANCES

Le ministre du temps libre a présenté une communication sur les problèmes de l'aménagement du temps et de l'étalement des vacances, à la suite de la première série de concertations engagées avec l'ensemble des partenaires sociaux. Le temps libre doit être pour chacun l'un des domaines privilégiés du libre choix, et l'une des missions essentielles du ministère du temps libre est d'aider l'ensemble des Français à l'exercer dans les meilleures conditions, afin d'enrichir le temps libre dont ils disposent, ou le temps libéré dont ils disposeront demain.

Dans le cadre général de l'aménagement du temps, l'étalement des vacances représente un objectif prioritaire. Il est aussi une nécessité économique. C'est pourquoi le gouvernement demande tout particulièrement aux chefs d'entreprise et aux organisations syndicales de rechercher dès 1982, par la concertation, les moyens de ne pas fermer ou de fermer moins longtemps leurs entreprises. Dans cette perspective, une concertation sera engagée dès le mois de janvier 1982 avec les différentes branches économiques en vue de rassembler tous les éléments pouvant favoriser une politique progressive de maintien de l'activité des entreprises.

Le succès de cet étalement des vacances est lié au maintien de l'activité des entreprises, mais il repose aussi sur un meilleur équilibre des rythmes scolaires et le développement de l'accueil des vacanciers durant toute l'année et sur tout le territoire national.

Parmi les objectifs importants à atteindre figurent : la création du chèque-vacances et ses modalités pour favoriser l'étalement des vacances, l'ouverture et l'animation des stations, villages de vacances, camping, caravaning, sur une période beaucoup plus longue, l'assouplissement des modes de location des meublés, des tarifications modulées pour l'utilisation des transports en commun en fonction des périodes de l'année, l'incitation à une meilleure mise en valeur des provinces françaises, la démocratisation du loisir de neige et la définition d'une politique nouvelle des vacances en montagne, dans les zones rurales et sur le littoral.

Le ministre du temps libre poursuivra, en liaison avec tous les ministères directement concernés, les discussions qu'il a engagées.

LÉGION D'HONNEUR

M. François Jacob grand-croix

Le conseil des ministres du mercredi 23 décembre a décidé d'élever à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur, M. François Jacob, prix Nobel de médecine.

MM. Jean-Louis Vigier, ancien sénateur R.P.R., ancien président du conseil municipal de Paris, Alfred Kastler, prix Nobel de physique et Armand Salacrou, écrivain, ont été élevés à la dignité de grand officier.

Le Monde

société

JUSTICE

Gérard Frèche, Guy Simoné, Pierre de Varga condamnés à 10 ans de réclusion

LA JOIE DES CONDAMNÉS

C'est après quatre heures et cinquante minutes de délibéré, que la cour d'assises de Paris, présidée par M. André Giresse, assisté de Mme Marguerite Laurent et de M. Alain Verleene, a condamné, mercredi 23 décembre, Gérard Frèche, Guy Simoné et Pierre de Varga à dix ans de réclusion criminelle ; une peine de cinq années a également été infligée à Serge Tessèdre, qui va donc être immédiatement remis en liberté, puisqu'il a déjà effectué cinq ans de détention.

Un verdict indulgent comparé aux réquisitions de M. Dorwling-Carter, qui avait réclamé vingt ans contre Guy Simoné et Pierre de Varga et quinze ans contre Gérard Frèche. Une décision clémente pour le tueur à gages que fut Gérard Frèche, pour le policier dévoyé qu'était devenu Guy Simoné.

Les accusés ont accueilli le verdict avec une joie non dissimulée. Guy Simoné, en larmes, a sauté au cou de ses avocats. Gérard Frèche, rayonnant, s'est exclamé peu après : « *C'est merveilleux !* » Serge Tessèdre se voyait déjà dans sa famille pour les fêtes de Noël. Pierre de Varga, le seul qui ait toujours clamé son innocence, était également serein et détendu.

La cour a estimé qu'il était coupable, mais, souriant, il envoyait des baisers à sa fille dans l'assistance et consolait l'un de ses avocats, Me Francis Szpiner, sur les joues duquel roulaient de grosses larmes. Dans un élan fraternel, il embrassait et caressait les cheveux de ses défenseurs qui, avec tant de fougue, s'étaient battus pour lui.

Des moments intenses, mais la bataille continuait. La défense de Pierre de Varga a immédiatement déposé des conclusions à propos des déclarations du président qui, le 15 décembre, avait fait un rapide résumé des débats et qui, le même jour, dans deux arrêts, rendus en l'absence du jury avait rejeté le supplément d'information et repoussé la citation comme témoin de M. Valéry Giscard d'Estaing. A l'issue de l'audience, les avocats du commanditaire du meurtre avaient l'intention de se pourvoir en cassation, estimant que la condamnation de leur client était injustifiée.

Les leçons amères de l'affaire de Broglie

(Suite de la première page.)

Les autorités judiciaires de l'époque ont entériné la vérité officielle et la presse, cet empêcheur de tourner en rond, n'a pu qu'ouvrir des portes aussitôt refermées. Triste bilan ! Amer constat. Le « *Watergate à la française* » n'a été qu'une farce tragique et l'avatar peu glorieux d'une démocratie.

Cette affaire aura démontré qu'il existe en France des intouchables, des hommes qui peuvent en toute impunité commettre des erreurs au plus haut niveau. Des hommes qui peuvent laisser s'accomplir un crime sans aucune conséquence pour leur carrière. Il faut en effet aller jusqu'au bout du raisonnement. Si, comme l'a admis l'accusation, M. Jean Ducret a sans doute transmis à ses supérieurs ce qu'il savait; des responsables de l'Etat ont donc laissé s'accomplir un meurtre. Puis ils ont dissimulé, au nom de la raison d'Etat, les véritables tenants et aboutissants de ce crime. Ils ont désigné les accusés, donné le mobile et se sont décernés des satisfecit. Ils ont verrouillé les pistes gênantes et placé un bâillon sur la vérité. Ils ont, sans vergogne, répété des contre-vérités, les adaptant aux circonstances ; une succession de faux-fuyants, d'échappatoires, de dérobades, qui a démontré la toute-puissance de la police, les faiblesses de la justice et la prééminence de la politique.

Dans ces conditions, à quoi pouvait aboutir ce procès, qui reposait sur un dossier tronqué ? Personne ne se faisait d'illusions, et les zones d'ombre resteront — à jamais ? — dans le noir. L'accusation s'en est tenue au dossier, rien qu'au dossier. Il aura fallu l'insistance et la ténacité de la défense pour tenter de sortir du cadre d'une stricte affaire criminelle. Mais ce procès de dupes laissera en définitive un profond goût d'amertume. Il fut le constat d'échec de la justice, l'épiphénomène d'une affaire volontairement sabotée, la lunette grossissante des ratés d'un système, le hoquet d'une démocratie. Si au moins l'affaire de Broglie avait pu servir à quelque chose !

MICHEL BOLE-RICHARD.

UNE DÉCLARATION DU FILS AINÉ DE LA VICTIME

M. Victor-François de Broglie, fils aîné de Jean de Broglie, a défendu mercredi 23 décembre, au cours d'un entretien accordé à Antenne 2, la mémoire de son père.

« *Nous étions*, a-t-il déclaré, *au courant de certaines choses, mais on a voulu faire croire qu'il y avait beaucoup d'autres choses. Le dossier et les débats ont prouvé qu'il n'y avait pas autre chose. Nous avons éprouvé un sentiment d'injustice depuis cinq ans parce que mon père n'était plus là pour répondre à toutes les calomnies qui ont été écrites ou dites. Nous avons éprouvé un sentiment d'incompréhension : dans le portrait qu'on a fait de mon père pendant cinq ans, je ne l'ai pas reconnu.* »

Interrogé sur la « *naïveté* » de son père en affaires, M. Victor-François de Broglie a répondu : « *A partir du moment où il a toujours cherché à voir le bon côté chez les gens, il avait choisi la plus belle voie et la plus dangereuse. Il n'a pas su très bien s'entourer. Cela a été une de ses erreurs. C'est tout.* »

A propos d'un livre de Jacques Derogy et de Jean-Marie Pontaut

Le sens des « affaires »

Au terme de leur longue et passionnant *Enquête sur les « affaires » d'un septennat*, Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut résument ainsi les conclusions auxquelles ils sont arrivés : « *L'affaire Boulin n'était pas politique : simplement une magouille relevant du droit commun, abusivement politisée par ses protagonistes. L'affaire Médecin n'est au contraire qu'une exploitation politique de rumeurs sans fondement judiciaire. L'affaire Bokassa masquait, derrière l'éclat des diamants, les avatars d'une vieille exploitation coloniale. L'affaire de Broglie : un imbroglio plus policier et crapuleux que politique et sulfureux.* »

Ainsi s'achève l'entreprise de « *démythification* » à laquelle ont voulu se livrer deux reporters, spécialistes du journalisme dit d'investigation. Le propos surprendra d'autant plus le lecteur que celui-ci aura une conception extensive de la « politique ». Car tout l'ouvrage — qu'on se surprend à dévorer comme s'il s'agissait d'un « polar » haletant dont on ignorerait la fin — montre au contraire, de manière rigoureuse, méthodique et, pour ainsi dire, mathématique, que sans la politique ces affaires n'en seraient pas.

Faiblesses ?

Les auteurs réduisent à des faiblesses humaines le rôle joué par les hommes politiques français mêlés — directement ou non — à ces faits divers, dont certains furent des tragédies. A les entendre, Robert Boulin a fait preuve de « *faiblesse* » face à son « ami » Henri Tournet. Faiblesse fatale. M. Jacques Médecin a été « *maladroit* » dans ses relations avec des Niçois peu recommandables. Maladresse politiquement fatale, au plan national en tout cas. M. Giscard d'Estaing a été, par tradition familiale, « *désinvolte* » dans ses relations avec Bokassa. Désinvolture aux conséquences politiques probablement fatales. Jean de Broglie n'était « *pas de taille* » face aux « *arnaqueurs* » dont il s'était entouré pour gérer le désordre de ses finances. Fatal...

Ayant, par le menu, dénoué avec brio, talent et compétence, les fils embrouillés de ces affaires, ayant signalé notamment pour l'affaire de Broglie, que des « *sentiers de traverse* » restaient à défricher, les auteurs évacuent la politique d'une manière un peu hâtive. « *Quand la politique entre dans les prétoires, la vérité en sort* », disait Moro-Giafferi, cité par Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut. Dans certains cas, il ne suffit pas de l'en faire sortir pour que la vérité réapparaisse.

Le point commun aux affaires du septennat défunt, ce sont les rapports ambigus de l'amitié, de l'argent et du pouvoir. Ce sont les copinages douteux, les passe-droits devenus réflexes, les petites compromissions qui en annoncent d'autres. Ces glissements progressifs du pouvoir à l'avoir. Et, quand l'affaire éclate — dans tous les cas cités, du fait de la presse ! — on assiste à l'escalade des mensonges et des petites ignominies, au brouillard des démentis fumeux, au cinéma des offusqués que la suite rend dérisoire.

La politique, c'est — c'était ? — aussi tout cela. Le petit côté des grandes choses. Les « *choses basses* » dont M. Giscard d'Estaing croyait, à tort, qu'elles pourraient « *mourir de leur propre poison* ».

BRUNO FRAPPAT.

★ ENQUETE SUR LES « AFFAIRES » D'UN SEPTENNAT par Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut. Robert Laffont éditeur. Collection « Notre époque » 336 pages. 69 francs.

A la Chancellerie

M. CLAUDE JORDA EST NOMMÉ DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

Sur proposition du garde des sceaux, M. Claude Jorda a été nommé, au conseil des ministres de ce mercredi 23 décembre, directeur des services judiciaires à la chancellerie en remplacement de M. Jean Michaud.

[Né à Bône (Algérie) le 16 février 1938, M. Claude Jorda est nommé magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice en juillet 1966. Secrétaire général de l'Ecole nationale de la magistrature (E.N.M.) en 1970, il devient sous-directeur au ministère de la justice en 1976 avant d'être directeur adjoint de l'E.N.M. chargé de la direction des stages en 1978. Nommé vice-président à Paris le 9 mai 1979, il avait été maintenu en détachement à l'E.N.M.]

ADMISSIONS A L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

● **Premier concours :**

Mmes et MM. Anne Astruc, Pascal Fourre, Karen Forgue, Brigitte André, Olivier Echappe, Denis Roucou, Anne Segond, Anne Kayanakis, Jean Gérard, Véronique Bareyt, Dominique Pauthe, Francis Le Gunehec, Didier Xuereb, Monique Genu, Catherine Fauresse, Jean-Jacques Fagni, Pascale Vernay, Bruno Bernez-Vrignolles, Anne Moreau, Robert Blaser, Denis Rapone, Marc Pouyssegur, Claude Creton, Bruno Laplane, Sylvaine Arfinengo, Sophie Connen, Olivier Joulin, Georges Leroux, Michel Chalachin, Elisabeth Pernod, Christian Guery, Florence Regnaud, Anne Thiebaud, Catherine Bobin, Dominique Gallardot, Eric Maitrepierre, Rémy Albano, Christine Le Guellec, Xavier Pidoux, Hélène Marechal, Michèle Henry, Olivier Blot, Joël Espel, Olivier Deparis, Rose-Marie Marcel, Alain Hartwig, Olivier Fourmy, Clotilde Pendaries-Issaurat, Sylvie Menotti, Fabienne Humery, Eric Legrand, Eric Halphen.

Mmes et MM. Elisabeth de La Lance, Françoise Nayral de Puybusque, Anne-Marie Laprie, François de Nayer, Bernard Marchal, Stellina Boresi, Catherine Vindreau, Martine Laplasse, Cécile Tharasse, Fabienne Klein, Joëlle Castelle, Françoise Galambre, Marie-Christine Courboulay, Anne Hyrailles, Patricia Grange, François Reygrobellet, Edmond Duclos, Michel Dobkine, Myriam Gregovi, Michèle Lys, Monique Blachier, Bruno Vidon, Nathalie Beauchamps, Agnès Durry, Alain Hahn, Pascale Barbe, Patrick Broussou, Jean-Luc Frouzat, Patrick Veron, Marie-José Coureau, Véronique Lamoine, Laurence Godron, Michèle Monteil.

Liste complémentaire : Mmes et MM. Frédéric Desportes, Dominique Sallati, Annie Antoine.

● **Deuxième concours :**

Mmes et MM. Dominique Debus, Gilles Jorda, Jean-Paul Sudre, Jean-Marcel Parichet, Béatrice Merle, Richard Bometon, Jean-Jacques Baudino, Isabelle Reghi, épouse Moreau, Georges Gutierrez Guy Hittinger, Robert Bertrand, François Beyssac, Joëlle Peniguel, Jean Keating-Hart, Jean Alegre, Noëlle Campocassi, Jean Paissole, François Casassus-Builhe, Patricia Alezina, Françoise Chapon.

Liste complémentaire : Michel Baret, Dominique Negre.

● *Au Conseil d'Etat.* Sur proposition du garde des sceaux, le conseil des ministres du 23 décembre a nommé conseillers d'Etat MM. Jean-Michel Galabert et Gilbert Guillaume, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat. M. Galabert est actuellement chargé de mission au cabinet de Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation. M. Guillaume est directeur des affaires juridiques au ministère des relations extérieures.

D'autre part, M. Alexandre de Marenches, conseiller d'Etat est admis sur sa demande à la retraite. M. de Marenches avait dirigé à partir de 1970 et pendant onze ans, le service de documentation et de contre-espionnage français (S.D.E.C.E.). Il avait quitté ce poste le 17 juin. Il avait été nommé conseiller d'Etat le 13 mai (*le Monde* du 14 mai).

SCIENCES

Un effort exceptionnel pour la recherche est nécessaire dès 1983

souligne un groupe de travail officiel animé par M. Hubert Curien

Le conseil des ministres, du mercredi 23 décembre, a donné lieu à un « premier échange de vues sur les grandes lignes » du projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique, qui doit être présenté au Parlement au printemps prochain (lire le communiqué page 8). L'examen définitif de ce dossier aura lieu le 6 janvier prochain.

Cette loi devrait, notamment, prévoir les moyens budgétaires nécessaires pour que soient atteint l'objectif officiel selon lequel les dépenses de recherche et de développement devraient représenter, en 1985, 2,5 % du PIB. Cet objectif implique, d'après un rapport officiel, qu'un effort très important soit accompli en 1983.

Réuni, dans le cadre de la préparation du « plan intérimaire » autour de M. Hubert Curien, président du Centre national d'études spatiales, un groupe d'experts officiels a examiné quels moyens — tout particulièrement budgétaires — devraient être dégagés sans les prochaines années pour que la dépense nationale de recherche et de développement atteigne, en 1985, 2,5 % du P.I.B. (contre 1,83 % en 1980).

Les travaux de ce groupe, qui font l'objet d'un rapport que vient de publier la Documentation française, ont été en permanence sous-tendus par deux idées : il faut effectuer une remise à niveau indispensable des moyens de fonctionnement des laboratoires publics de recherche fondamentale, et mettre en œuvre une politique de recherche industrielle et d'incitation à l'innovation pour dynamiser l'industrie et conférer aux interventions de l'Etat « *un véritable caractère multiplicateur* ».

Une telle politique passe, selon les rapporteurs, par une évolution très rapide, durant la période 1982-1983, du financement et de l'exécution des travaux de la recherche publique. Aussi suggèrent-ils de continuer le développement de la recherche de base tout en valorisant l'image de la recherche appliquée, « *goulet d'étranglement de la recherche publique* », et en lançant un certain nombre de programmes technologiques, dans des domaines nouveaux comme la robotique, les biotechnologies ou l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies nouvelles. De telles orientations, qui sont, pour certaines, déjà mises en œuvre, supposent que soient engagées, parallèlement à une « *plus grande ouverture de la recherche publique sur son environnement* », une série de mesures visant à augmenter de 6,5 % en volume le montant annuel des crédits de personnels, à faire progresser en deux ans de 50 % les crédits opérationnels (c'est-à-dire les dépenses directes de recherche), à doubler pendant la même période les crédits réservés pour soutenir et encourager les opérations de recherche menes avec l'industrie et de compléter, enfin, la liste de grands équipements établie par le rapport Teillac. Ainsi, est-il proposé la création d'une grande bibliothèque de recherche en sciences humaines et sociales, la réalisation d'une soufflerie cryogénique transsonique européenne et l'étude, puis la construction, d'un grand calculateur français.

La situation de la recherche industrielle française est préoccupante, constatent les rapporteurs. Avec une trentaine de milliards de francs — soit 1,1 % du produit intérieur brut — consacrés à ce secteur, la France se place après les Etats-Unis (1,6 %), l'Allemagne fédérale (1,4 %), la Grande-Bretagne (1,3 %) et le Japon (1,3 %). Dans ces conditions, « *il est clair que l'objectif de consacrer 2,5 % du PIB en 1985 aux dépenses de recherche et développement ne sera atteint de façon satisfaisante que si l'industrie française participe activement à l'effort (...)* ».

79,7 milliards en 1985

Les rapporteurs estiment que, durant le plan intérimaire, l'effort devra principalement concerner les entreprises nationalisées, la recherche collective (centres techniques) et la « recherche associative » par laquelle collaborent entreprises et laboratoires. Plus généralement, il soulignent que devra être accompli un effort financier important jusqu'en juin 1985, et exceptionnel en 1983. « *Nous sommes conscients*, écrivent-ils, *des difficultés que peut impliquer la réalisation budgétaire de cette proposition de planification. Mais ce n'est qu'à ce prix qu'un véritable redressement pourra être réalisé et que l'objectif fixé par le gouvernement pourra être atteint.* »

En prenant une hypothèse de croissance économique faible de 3 % en moyenne sur cinq ans, on aboutit en effet à une dépense nationale de recherche et développement de 79,7 milliards de francs (aux conditions économiques de 1980) en 1985, dont 29,6 milliards de francs alimentés par un financement industriel (contre 21,7 milliards de francs en 1980), et 50,1 milliards de francs en provenance des administrations (contre 28,8 milliards de francs en 1980). Dans ce contexte, la dépense nationale de recherche et développement réclame, en 1983, un effort important avec 65,2 milliards de francs. Toutes ces ambitions ne sont pas du goût, notamment, de la direction du budget, qui, tout en reconnaissant le grand intérêt de ces évaluations, exprime des réserves sur l'ampleur de l'effort à consentir par le budget de l'Etat et sur le déséquilibre qu'il pourrait induire, notamment en 1983. — J.-F.A.

Des désaccords persistants

Les grandes lignes de la loi de programmation de la recherche ne seront donc connues que dans les premiers jours de janvier, à une semaine seulement des « *journées nationales* » qui, en présence du président de la République et du premier ministre, concluront le « *colloque national* ».

M. Chevènement sait fort bien ce qu'il veut voir figurer dans cette loi. Mais il est apparemment loin de faire l'unanimité : une réunion interministérielle, mardi soir 22 décembre à Matignon, a clairement fait apparaître les désaccords persistants qui opposent M. Chevènement à certains de ses collègues, et qui ne sont sans doute pas étrangers au report, mercredi 23 décembre en conseil des ministres, de la discussion sur le fond.

Ces désaccords paraissent particulièrement vifs sur deux sujets : le ministère souhaite, tout d'abord, que les grands principes du statut des personnels de la recherche soient inscrits dans la loi, plus pour des raisons politiques, voire psychologiques, que juridiques. La position du cabinet de M. Chevènement, qui souhaite que ces personnels voient enfin reconnaître que la recherche est un « métier » et disposent de plus de garanties que celles que leur apporte leur position actuelle de contractuels, ne fait apparemment pas l'affaire du ministère de la fonction publique et des réformes administratives.

Mais c'est — comme on pouvait s'en douter — sur les problèmes budgétaires que cela achoppe le plus. M. Chevènement souhaite que la loi comporte un petit nombre d'objectifs explicitement chiffrés fixant, notamment, les grandes masses et les grands équilibres du budget de la recherche pour les cinq années que la programmation doit couvrir. Le ministère, non sans quelques bonnes raisons, en fait une question de principe... dont ne veulent pas entendre parler les fonctionnaires des finances.

La discussion interministérielle est, certes, à peine entamée. C'est seulement après le 6 janvier que les choses sérieuses commenceront, mais les arbitrages devront être rapidement rendus, au début de février au plus tard, pour que soit respecté le calendrier fixé : « *Cela nous promet un mois de janvier à couteaux tirés* », pronostiquent certains responsables du ministère.

XAVIER WEEGER.

● *Le Secours catholique* lance un appel en faveur des personnes sinistrées à la suite des inondations survenues en France.

★ Secours catholique : 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07. C.C.P. 5620-09 K Paris (prière de mentionner « Inondations » sur les versements).

● *M. Jean-Marie Soutou*, ambassadeur de France, ancien secrétaire général du Quai d'Orsay, vient d'être réélu à la présidence de la Croix-Rouge française. M. François Tricornot de Rose, ambassadeur de France, a été renouvelé dans ses fonctions de premier vice-président.

RELIGION

Aucune intervention médicale efficace ne serait possible en cas de guerre nucléaire

souligne un document rédigé à l'initiative du pape

De notre correspondant

Rome. — *Le Saint-Siège a rendu public, le 23 décembre, le contenu du document de huit pages, en français, intitulé : « Déclaration sur les conséquences de l'emploi des armes nucléaires ». Le pape a fait parvenir ce texte, quelque peu apocalyptique, la semaine dernière aux gouvernements soviétique, américain, anglais et français, et au président de l'Assemblée de l'ONU.*

Le document préparé par quatorze spécialistes en médecine et en biologie (1), réunis à Rome au début d'octobre à l'académie épiscopale des sciences, affirme d'entrée de jeu : « *Les déclarations selon lesquelles on pourrait gagner une guerre nucléaire et même y survivre laissent apparaître un manque d'appréciation de la réalité médicale : toute guerre nucléaire répandrait inévitablement la mort, la maladie et la souffrance dans des proportions et à une échelle gigantesque, et sans qu'une intervention médicale efficace soit possible.* »

A l'appui de sa thèse, le document cite les résultats d'une estimation décrivant les effets d'une attaque nucléaire sur des villes de deux millions d'habitants : « *Si une arme nucléaire d'une mégatonne (la bombe d'Hiroshima atteignait environ 15 kilotonnes de puissance explosive) explosait sur le centre de telles villes, il en résulterait, selon les calculs, des destructions sur un rayon de 180 kilomètres, deux cent cinquante mille morts et cinq cent mille blessés graves.*

» *Même dans les meilleures conditions, les soins à apporter à ces blessés représenteraient un effort médical d'une ampleur inimaginable. L'étude envisageait que, si dans de telles villes ou dans les environs, on disposait de dix-huit mille lits, il n'y en aurait pas plus de cinq mille à peu près utilisables. 1 % seulement des êtres humains blessés pourraient donc être accueillis.* »

Le document conclut : « *Il est bien évident que les conséquences d'une guerre nucléaire ne sont pas seulement de nature sanitaire. Mais Celles-ci nous obligent à prendre en considération la leçon rigoureuse que nous donne la médecine moderne : là où le traitement de telle ou telle maladie est sans effet ou bien si les coûts sont trop élevés, il faut mettre tous les efforts dans la prévention. Ces deux conditions s'appliquent à la guerre nucléaire. Le traitement serait pratiquement impossible et les coûts énormes. Peut-on rassembler des arguments plus forts en faveur d'une stratégie préventive ?* ». — Ph. P.

(1) Il s'agit de MM. Carlos Chagas (Rio-de-Janeiro) ; E. Amaldi (Rome) ; Bochkov (Moscou) ; L. Caldas (Rio-de-Janeiro) ; H. Hiatt (Boston) ; Latarget (Paris) ; Leaf (Boston); Lejeune (Paris); Leprince-Ringuet (Paris) ; Marini-Bettolo (Rome); Pavan (Sao-Paulo) ; Rich (Cambridge) ; Serra (Rome) ; Weisskopf (Cambridge).

ÉDUCATION

M. BERTÈNE JUMINER RECTEUR DE L'ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE

Le conseil des ministres du mercredi 23 décembre a nommé M. Bertène Juminer recteur de l'académie des Antilles-Guyane, en remplacement de M. Jean-Pierre Chaudet. En novembre dernier, des grèves de lycéens avaient paralysé la quasi-totalité de l'enseignement à la Martinique ; les responsables locaux de la FEN, comme ceux de la Fédération martiniquaise de parents d'élèves avaient alors renouvelé leur demande de départ de M. Chaudet, demande déjà formulée au lendemain du 10 mai par les forces syndicales et politiques martiniquaises qui avaient soutenu la candidature de M. Mitterrand. M. Chaudet avait animé, alors qu'il était recteur, les clubs Perspectives et Réalités à la Martinique.

[Né le 6 août 1927 à Cayenne (Guyane), M. Bertène Juminer est docteur en médecine, agrégé des hôpitaux. Spécialisé dans la bactériologie, la parasitologie et la biologie, il a été chef de laboratoire à Montpellier, puis à l'Institut Pasteur de Tunis après avoir, entre temps, occupé les fonctions de chef de service de médecine à l'hôpital A.-Bouron de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane). Coopérant en Iran (1966) puis à Dakar (1967), il est devenu en 1971 professeur sans chaire à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Dakar. Depuis 1972, il exerçait au centre hospitalo-universitaire d'Amiens.]

● *Explosion d'un pétrolier au pays de Galles.* — Un homme a été tué et six autres blessés, dont trois grièvement, le 23 décembre, lors de l'explosion d'un pétrolier, le *Holgate*, de 2 700 tonnes, dans le port de Milford-Haven, au pays de Galles.

Le Monde

LIVRES

ÉCRIVAINS DE POLOGNE

Konwicki : par le feu ou par la vodka...

LORSQUE le premier secrétaire du grand parti du grand pays frère vient à Varsovie, ça s'arrose... A la polonaise. Avec un jerrican d'essence (ou plutôt de dissolvant, car l'essence se vend avec tickets) et une allumette (suédoise, achetée en devises, car on ne peut se fier à la production locale) ! « *Frères, donnez-moi du courage ! Aidez-moi et aidez tous les autres qui vont s'immoler en même temps que moi partout dans ce monde de misère. Frères, donnez-nous du courage ! Frères...* »

Ainsi s'achève *la Petite Apocalypse* de Tadeusz Konwicki, un roman si prémonitoire, si lumineux, si désespérant, exact comme un constat, et qui contient toute la Pologne. Sans larmes, sans cris, sans jérémiades, sans proclamation didactique pesante. Un joyau de dérision visionnaire, une fin du monde pleine de blagues polonaises (elles sont réputées, à juste titre, pour être les plus drôles du camp socialiste !).

Son auteur devait venir le mois dernier à Paris, invité par son éditeur, mais il ne put obtenir un visa. Né en 1926 à Wilno, en Lituanie, comme Czeslaw Milosz et Adam Mickiewicz, plusieurs fois lauréat du prix d'Etat pour la littérature, scénariste (*Mère Jeanne des anges, Pharaon*), réalisateur (*Salto*), il est considéré comme « un des plus remarquables prosateurs polonais d'après-guerre » (*dixit* l'opuscule officiel de l'Agence des auteurs).

Victime, comme d'autres, du manque de suite dans les idées des éditeurs français, il n'avait eu que deux titres traduits : *l'Ascension*, en 1971 chez Gallimard, et *Béthofantôme*, une autre fin du monde racontée aux enfants (Rupture, 1978). *La Petite Apocalypse*, qu'il a écrite en 1978, avait été diffusée en Pologne à plus de dix mille exemplaires uniquement en *samizdat*, pour reprendre une de ces expressions de « polakorouski » qui émaillent les dialogues du livre. Leur franglais à eux...

Le livre se passe donc à Varsovie. Peut-être en 1984, le jour du quarantième anniversaire de la République populaire de Pologne... Mais ce n'est pas sûr... Dans les rues, les panonceaux proclament : « *Nous avons construit le socialisme* » ; sur les écrans de télévision, les hôtes et les invités s'embrassent à pleine bouche ; l'édition spéciale de *Trybuna Ludu* proclame : « *La Pologne pose sa candidature de nouveau membre de l'Union soviétique !* »

Le narrateur — un écrivain qui parle à la première personne — est réveillé par deux intellectuels de ses amis, de ceux qui vous font toujours signer des pétitions et vous attirent des ennuis. « *Nous voudrions te proposer quelque chose*, lui disent-ils. *Au nom de tous les camarades... Que ce soir, à 8 heures, tu te fasses brûler vif devant l'immeuble du Comité Central du Parti. — Pourquoi moi ?* », demande-t-il sans conviction. Son renom national et international donnera un plus grand retentissement à son acte. Il ne dit ni oui ni non. Il pourrait « *se terrer dans un trou de souris, changer de nom, entrer au parti* »... Mais c'est à lui qu'incombe le devoir de clore cette journée de fête par un feu d'artifice ; puisqu'on l'a pressenti pour sauver le monde, il doit se préparer à accomplir le rite.


Dessin de CAGNAT.

Accompagné d'un jeune poète (de province) et d'un chien trouvé, il va faire son examen de conscience et parcourir son chemin de croix, ponctué par les vérifications d'identité de la police, déambuler d'ami en ami, de cuite en cuite, pleurant sur cette « *Pologne violée, maintenant étendue au carrefour de l'Europe, en train de subir les attaques d'une bande de salopards...* » Pour oublier la peur et la soumission, un seul remède : l'alcool, ce suicide à petit feu. (On pense là à cette autre Passion dans la saoulerie qu'est l'extraordinaire *Moscou-Petouchki* de Venedict Erofeev !) Beau sujet de dissertation : vaut-il mieux se tuer à la vodka ou à l'essence ?

La Petite Apocalypse se termine sans qu'on sache ce qu'a choisi le personnage qui nous appelle à l'aide : « *Frères...* » Sans qu'on sache s'il obtient une réponse.

Comment a-t-on pu, si longtemps, qualifier la littérature polonaise de « littérature de l'absurde ». L'absurde, c'est sans doute le meilleur moyen de rendre compte de la réalité.

NICOLE ZAND.

★ **LA PETITE APOCALYPSE, de Tadeusz Konwicki. Traduit du polonais par Zofia Bobowicz. Coll. « Pavillons. Domaine de l'Est ». Laffont, 248 pages. Environ 59 F.**

Rudnicki : portrait d'un « compagnon de route »

IMAGINONS, traduit à Varsovie, le livre d'un auteur parisien sur un compatriote et confrère, un texte élégant, truffé d'anecdotes savoureuses, une réflexion douce-amère sur le paysage littéraire et politique français dans les quarante dernières années. Combien seraient-ils de Polonais à s'intéresser à la mise en situation, en dérision, en abîme, d'un Guillevic, d'un Aragon, d'un Vercors ? Certainement plus nombreux que les Français qui ont la chance de lire maintenant le beau texte de Rudnicki intitulé *Roman*, texte nuancé, malicieusement indulgent, sur ce compagnon de route exemplaire que fut Slonimski.

Antoni Slonimski (1894-1976), poète lyrique et redoutable journaliste, a animé, avant la guerre, la revue *Skamander*, ferment de la vie culturelle polonaise de l'époque. Pendant la guerre, à Londres, il participe à la création d'une presse polonaise en exil et publie des chroniques antifascistes dans le périodique *Wiadomosci*, qui paraît encore aujourd'hui. Ces chroniques emportent l'admiration du sévère Gombrowicz. Mais, après la guerre, dans l'euphorie de la libération, Slonimski retourne au pays. Comme tout homme modéré de gauche, il nourrissait une douce aversion pour le capitalisme mais ignorait ce qu'allait devenir le socialisme qui l'attendait en Pologne. Ce fut, hélas ! celui des sombres années staliniennes, et le poète, sacrifiant son talent et sa liberté, allait publier ces niaiseries :

Pologne populaire, tu as donné à
[tes enfants
Le jour de joie de ton dixième
[anniversaire
Aux pieds nus de bonnes chaus-
[sures
Aux yeux la hardiesse de l'espoir.

Démocrate, Slonimski se met au service de la dictature dite du prolétariat ; aimant Wells et Shaw, il se laisse séduire par le « réalisme socialiste » ; éperdu d'amour pour Varsovie, il est fasciné par tout ce qui arrive de Moscou, le mieux comme le pire. Enfin, juif assimilé loin de la sordide rue Krochmalna, il se cherche un enracinement polonais. Contradictions inextricables ! Ses racines juives commencent, sur le tard, à lui faire mal. Passera-t-il à l'Ouest pour autant ? Non, car il sait, comme Adolf Rudnicki, que l'Occident annihile les dissidents plus efficacement que la pire répression.

Au tournant des années 60, Slonimski, maître du verbe acéré, maniant à merveille le bon mot (à quelqu'un qui l'avait traité d'antisémite, en blaguant, il répondit très sérieusement qu'il était « anti » et « sémite », mais séparément), devient ce que l'auteur appelle un « doux dissident ». Mais, se demande Rudnicki, et nous avec lui, un David isolé qui brandit sa fronde dans un café enfumé peut-il gêner le Goliath du pouvoir ?

Le film *Possession*, d'Andrzej Zulawski, nous avait révélé un grand cinéaste. Deux récits de passion, qui paraissent aujourd'hui, nous prouvent que le cinéaste est aussi un écrivain important.

« *Le problème de la nation ne peut faire le but d'un récit, tout juste la toile de fond* », dit un prince polonais — personnage central de la première nouvelle intitulée *Casanova*. Ce prince erre entre la Pologne malade d'elle-même et l'Amérique lointaine enfantée par les émigrants au milieu du dix-huitième siècle. Il est à l'image de son pays : déchiré entre l'appel de la mort et sa dignité, suicidaire mais impavide et farouchement attaché à la vie, conscient de sa noble appartenance et toujours en quête d'une identité qui lui est dérobée... Un second récit (*Barbe-Bleue*), publié dans le même volume, nous raconte la recherche têtue, méthodique, d'un cinéaste polonais venu en Bretagne pour tourner un film sur Gilles de Rais, film qui ne se fera pas. Car ce héros entreprend un voyage en lui-même, voyage impossible au terme duquel il perd son épouse cependant qu'il découvre, derrière le visage du plus grand infanticide de l'histoire, le mystique ardent qui aima Jeanne d'Arc d'une passion pure.

Rendons tout d'abord hommage à la traduction. Ces textes d'insolence et de liberté peuvent être lus, doivent être lus à haute voix. Ils sont incantatoires. Leur magie, leur musique reflètent non seulement le tourment des personnages mais aussi la respiration haletante d'Andrzej Zulawski, partagé (comme il le dit dans son introduction) « *entre le cinéma et la littérature, entre la France et la Pologne, entre la jeunesse et l'âge mûr* ».

EDGAR REICHMANN.

★ **FETES POLONAISES, d'Adolf Rudnicki, roman traduit du polonais par Elisabeth Destrée-Van Wilder. Albin Michel, 250 pages. Environ 55 F.**

★ **LES CHOSES DE LA CHAIR, d'Andrzej Zulawski. Traduit du polonais par Laurence Dyèvre avec la collaboration d'Andrzej Zulawski. Coll. « Cinéma et littérature », J.-C. Lattès, 185 pages. Environ 55 F.**

Un poème de Stanislaw Baranczak

L'anthologie qu'avait réalisée, en 1965, Constantin Jelenski pour les éditions du Seuil était épuisée depuis longtemps. Par chance, une nouvelle édition revue et mise à jour est sortie cette année à l'Age d'homme (avec la collaboration de Zofia Bobowicz et une préface nouvelle de Czeslaw Milosz).

Nous en avons extrait un poème de Stanislaw Baranczak (né en 1946).

N. N. COMMENCE A SE POSER DES QUESTIONS.

Nous parlons une langue où le mot sécurité
donne un frisson d'horreur
où le mot vérité est le nom d'un journal
où les mots liberté et démocratie
sont le fait administratif
d'un général de la police
comment est-ce arrivé
comment sommes-nous tombés
dans les pièges du jeu, du jeu de mots, du calembour
et des altérations du sens, cette poésie pour linguistes.

Nous vivons dans un temps de clins d'œil incessants,
de persécutions, d'index qui pointent vers le ciel,
(je n'y puis rien, vous comprenez)
de claques sur le genou,
mais sous la table présidentielle
(personnellement camarade, je compatis).
Dans un temps d'embrassades des mouchards de la veille.
Et qu'advient-il de nous à poursuivre ces jeux ?
Ces grimaces complices, ces divertissements au plein air pollué
ces exercices pour artistes ?

Nous vivons dans un lieu (notre camp le bien nommé)
où manger de la viande apparaît maintenant
à la lumière des recherches de pointe,
comme nuisible
où les prix qui montent indiquent l'accroissement du bien-être
où tout est de la faute des juifs qui sont absents
(la plupart liquidés par les gaz, les autres un quart
de siècle plus tard par les journaux)
où tout comme à Athènes prospèrent les académies de police
et où le bulletin est déposé dans l'urne sans un regard
par presque 100 % de la population
inclus les malades des hôpitaux, les prisonniers et certains
[morts

Mais qui nous force au fond à continuer de jouer
aux devinettes logiques, aux brillants paradoxes
à ces passe-temps d'intellectuels ? ou quoi ?

Traduction de Constantin Jelenski et Jean-Paul Guibbert.

★ **ANTHOLOGIE DE LA POESIE POLONAISE. L'Age d'homme, page 483.**

le feuilleton

« Avec le soleil pour témoin », de Mireille

Au grand bonheur la chance !

NE cédons pas à l'amabilité passe-partout qui consiste à sacrer écrivain un auteur d'occasion. Ce joli livre n'est pas d'un professionnel. Ce sont de ces Mémoires comme les éditeurs proposent désormais d'en publier à quiconque s'est acquis un nom hors des lettres. D'ordinaire, il en est peu question dans cette chronique. Etant admis que la futilité obligatoire des « fêtes » ne nous a pas gagné, pourquoi cette exception en faveur de Mireille ?

Parce que *Couchés dans le foin* fait partie de la culture, et restera dans les mémoires plus que bien des romans ? Ce serait une raison. Sans être versé dans les variétés, on peut être légitimement curieux de la manière dont un chanteur capte l'air du temps mieux qu'un autre.

Pour être fredonné dans le monde entier pendant un demi-siècle, il n'y a évidemment pas de recette, cela se saurait. Tout au plus une technique. De ce point de vue, Mireille a été à bonne école. Elle a appris les lois du spectacle chez Gémier, et la composition auprès des plus grands de l'âge d'or américain, les Cole Porter et autres Gershwin. Il faut dire que l'anglais était sa langue maternelle. Ajoutez-y une grand-mère russe, une autre bohémienne, un père polonais, ce « sacré mélange » qui, sans racisme à rebours, se retrouve à l'origine de tant de talents... et d'épreuves, les premiers n'allant jamais tout à fait sans les secondes. Parlons du caractère, puisqu'on y est : ce qui fait qu'en pleine gloire la frêle chanteuse reste une nomade, capable d'aller plaider chez Laval la sauvegarde d'un maquis, et de changer discrètement son « petit conservatoire » en S.O.S.-amitié.

par Bertrand Poirot-Delpech

N'EMPECHE : solfège, atavisme et pâte humaine n'expliquent pas le *je-ne-sais-quoi* dont sont faits les triomphes. Il faut bien, tôt ou tard, parler de chance. Aucun artiste n'échappe à cette superstition. Tous ont une roue de loterie dans la tête. C'est vrai, ça, pourquoi le « tabac », un soir, et le lendemain, un « flop » ? Pourquoi les mots justes ou ravissants se dérobent-ils et subitement, sans raison, s'offrent-ils en foule ? A tout prendre, l'inspiration affole plus que la panne. D'où vient la grâce, et d'où vient qu'elle ne vient pas ? Toute l'angoisse et la grandeur du créateur sont dans cette incertitude foncière.

A force de manier la notion de hasard, Mireille, comme la plupart des artistes, la met à toutes les sauces. Ce serait un bon ange qui lui ménagerait sans cesse des rencontres rares. Il est vrai que les gens « absolument merveilleux », comme aimait à bafouiller son ami Jean Nohain, abondent sur son chemin.

Telles semblent la loi des vies de stars et la règle quand elles écrivent leurs souvenirs : elles ne se verraient qu'entre elles, et feraient assaut de noms célèbres, de bons mots, d'anecdotes. Affaire de snobisme ? La réalité est moins simple et moins frivole. Les métiers publics, naturellement, se mélangent. Quand une vedette rencontre une autre vedette, pourrait chanter Mireille...

AVEC Berl, ils ont bien failli ne rien se raconter du tout ! Le charme n'a opéré qu'avec retard : pour ne plus se rompre quarante années durant.

Au cas où vous ne le sauriez pas : Mireille a été, de 1936 à 1976, l'épouse parfaitement heureuse et éblouie de l'auteur de *Mort de la morale bourgeoise* et de *Sylvia*. Cette intimité avec un des penseurs les plus subtils et indépendants de son temps pourrait être la dernière raison de prendre au sérieux les souvenirs de Mireille. Après tout, ce n'est pas le contraire de *la Cérémonie des adieux*. Comme Beauvoir, l'auteur du *Petit chemin qui sent la noisette* témoigne, en veuve, sur un esprit de premier ordre, et du haut d'une création qui en fait son égale.

La lire sous ce jour risque pourtant de décevoir. L'entretien en profondeur avec Berl, c'est Patrick Modiano qui l'a conduit, magnifiquement (*Interrogatoire*, Gallimard 1976). Mireille, elle, proteste de son incompétence, et même, non sans coquetterie, de son analphabétisme. Elle dit n'avoir rien lu de son « Voltaire », qu'elle surnomme tendrement « *Théodore* », ni rien comprendre à ses conversations intarissables avec Malraux.

Contrairement à l'auteur du *Deuxième sexe*, qui témoigne pour l'égalité intellectuelle dans le couple, la chanteuse à la frimousse et à la voix éternellement adolescentes revendique la posture traditionnelle de la femelle dominée par l'intelligence forcément supérieure du mâle, et renonçant à lutter. Mais cette soumission ne trompe personne. L'amour-sur-estimé est encore plus intense entre eux qu'entre Beauvoir et Sartre.

Mireille et Berl communient dans un talent qui doit moins à la chance, et qui n'est pas réservé, celui-là, aux créateurs de profession : l'art de vivre, le don d'aimer.

★ **AVEC LE SOLEIL POUR TEMOIN, de Mireille, Laffont édit., 272 pages, environ 69 F.**

religion

Un communiste parmi les catholiques

● ***Un essai pédagogique et sincère de Guy Créquie.***

CHRISTIANISME, marxisme, communisme, sujet inépuisable et inépuisé, qui revient périodiquement avec son cortège de réflexions savantes ou superficielles, molles ou tranchantes, avec l'arrière-pensée de prouver ou non le caractère irréductible de ces conceptions. Les philosophes purs s'y sont essayés avec leurs armes propres ; les politiques aussi, et tout naturellement les théologiens, qui affectionnent les joutes de la raison et les subtilités de l'exégèse.

Personne ne peut nier qu'il y a du messianisme dans le marxisme, de l'utopie dans le communisme, et que l'un et l'autre, au-delà de leur manteau scientifique, sont porteurs d'une foi en l'homme quasi religieuse.

Quel vide pour la culture contemporaine si, d'aventure, chrétiens et marxistes n'avaient plus la possibilité de confronter leur foi ou leurs convictions, ou s'ils ne devaient plus se rencontrer sur les champs de bataille politiques et sociaux. C'est dire le profit que l'on aura à lire l'ouvrage de Guy Créquie, précisément axé sur un dialogue direct : « *Un communiste rencontre des catholiques*. Dans la préface, un jésuite de Lyon, le Père François Fournier, rappelle qu'il existe des communistes chrétiens ainsi que des chrétiens membres du parti. Il ne craint même pas d'avancer qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre marxisme et foi chrétienne « *sans pour autant aboutir à la confusion des plans ou à l'amalgame* ».

L'auteur, et ce n'est pas son moindre mérite, n'est pas un intellectuel de métier. Militant syndical, il est aussi membre de la direction fédérale du P.C.F. de la région Rhône-Alpes. Mais son livre n'a rien de superficiel. Il serait plutôt un peu lourd, comme si l'auteur avait cherché à tout dire sur le plan psychologique, conceptuel, et sur les combats économiques ou syndicaux.

Le plus étonnant et le plus original se trouve dans l'attrait manifesté envers le christianisme par cet athée sans faille et apparemment sans état d'âme. Il ne parle pas des croyants avec complaisance, mais avec une certaine fraîcheur, voire quelque naïveté, en s'apercevant que les chrétiens ne sont pas des moutons à cinq pattes ou des pseudo-mystiques se désintéressant des problèmes de l'homme. Il s'étonne, par exemple, d'avoir rencontré une supérieure de contemplatives, heureuse, aimant la vie et les hommes, au courant des conflits sociaux et n'ignorant pas les apports positifs de la psychanalyse, fût-ce dans le domaine de la foi.

Guy Créquie fait grand cas des échanges qu'il a eus avec des catholiques. Il en a interrogé une centaine, précise-t-il, d'options très diverses, qui lui ont pour le moins rendu le service de découvrir que le christianisme n'est pas monolithique...

Les chrétiens seront peut-être surpris de lire que l'auteur a adhéré au parti communiste français « *parce qu'il n'a jamais touché aux libertés* ». Quelle aubaine ! Tant de catholiques seraient bien incapables de justifier ainsi leur foi dans une Eglise à laquelle il arrive si souvent de ne pas respecter les droits de l'homme.

Le parti communiste français peut-il être accusé de faire dépérir la foi ? Ce n'est pas la première fois que ce sujet est traité. Guy Créquie répond joliment et avec l'accent de la sincérité que la volonté des communistes français n'est pas la mort de Dieu, mais la vie des hommes. Il ajoute sans fausse honte et, semble-t-il, sans gloriole que les différences philosophiques irréductibles demeurent et que, pour cela, marxisme et christianisme ne fusionneront pas. Toutefois, il précise : « *La contradiction entre communistes, marxistes et chrétiens (...) n'est pas antagonique.* »

Un climat assez rare

Dans la postface, Jean Lacroix admet tout à fait, sur le terrain pratique, la légitimité pour les chrétiens de travailler avec les communistes à la transformation de la société; il précise même — ce que peu de gens savent — que Marx a repoussé toute violence sur le plan religieux, mais il maintient que la foi des chrétiens communistes peut être en péril.

Apprend-on beaucoup de choses dans cet ouvrage, où l'on retrouve tant d'affirmations déjà émises sous une forme similaire ? La réponse est, à notre sens, positive car il règne un climat assez rare. C'est un livre pédagogique et sincère. On y devine un homme engagé dans une sorte de « foi » politique (encore qu'il récuserait ce mot) et qui veut faire partager à un maximum de gens les découvertes que ses contacts avec les milieux religieux lui ont apportées. Au total, un livre de bonne volonté où un effort considérable et consciencieux a été fait par un marxiste non chrétien sur un thème fort complexe.

HENRI FESQUET.

★ « Un communiste rencontre des catholiques », de Guy Créquie, postface de Jean Lacroix. Edit. L'Harmattan, 184 pages. Environ 57 F.

● Sur un sujet voisin, Paul Blanquart publie, avec une préface de Jacques Chatagner, « Itinéraires d'un chrétien marxiste (1967-1980) », « En bâtardise ». Edi. Karthala, 183 pages. Environ 56 F.

Sillons chrétiens dans l'histoire

LES Français lisent-ils davantage ? C'est possible, mais en tout cas les écrivains ont peut-être tendance, malgré les apparences, à écrire moins, ce qui ne veut pas dire forcément à publier moins. On voit en effet se multiplier des recueils d'articles, d'exposés, de conférences, sans que cette précision pourtant importante soit mentionnée sur le recto de la couverture. Si bien que l'acheteur peu attentif risque fort de s'y laisser prendre.

Réunir et faire paraître des exposés ou des articles de journaux n'est certes pas un crime et peut rendre service à maints lecteurs n'ayant pas le temps d'entreprendre d'autres recherches. Nos contemporains ont de moins en moins de goût pour les « briques » d'un seul tenant.

Les fidèles de Jean Delumeau, qui ont goûté les œuvres de l'historien sur le catholicisme, sur la peur en Occident, sur le peuple chrétien, etc., auront plaisir à retrouver dans les pages présentes l'érudition, la modestie, l'esprit de synthèse de ce professeur qui enseigne au Collège de France. Il débusque les préjugés au risque de se faire mal voir, et refuse tout pessimisme, car il croit que les remèdes sont à portée de la main et qu'il suffit d'avoir le courage de les utiliser.

Jean Delumeau est un esprit fin. Il considère les religions avec sérénité, en homme de bonne compagnie, ne se laissant aller ni aux indignations ni aux exhortations. Il se contente de démonter les mécanismes et de dénoncer tranquillement les lacunes de la christianisation, rendant à chaque siècle son dû, et proposant, à grands traits, des solutions de sagesse, à la manière d'un philosophe.

H. F.

★ UN CHEMIN D'HISTOIRE (Christianisme et christianisation), de Jean Delumeau, avec la collaboration de Geneviève Baudet-Drillat, Stéphanie Janssen-Peigné et Catherine Tragnan. Edit. Fayard, 286 pages. Environ 69 F.

La beauté au service de la Bible

SPECIALISTE de pédagogie, Pierre de Beaumont a appris qu'un enfant s'arrête de lire dès qu'il rencontre plus d'une difficulté tous les vingt-cinq mots. En lui présentant des textes trop difficiles pour son âge, on crée en lui une réaction de rejet qui risque de le marquer pour la vie. C'est pourquoi naquirent — tirées à des centaines de milliers d'exemplaires — des traductions en français courant des Evangiles et du Nouveau Testament.

L'ambition de Pierre de Beaumont a été de restituer à la Bible l'un de ses éléments essentiels : la beauté. En donner un texte écrit pour être lu et proclamé, car la Bible est toujours l'œuvre d'une communauté qui s'adresse à une autre. A commencer par la communauté familiale croyante puisant dans la parole de Dieu un art de vivre.

La trouvaille, l'originalité de l'ouvrage de Pierre de Beaumont et sa réussite résident dans ce choix spécifique : donner le goût de lire la Bible, éviter au débutant — nous le sommes tous et toujours — d'être rebuté au bout de quelques pages, et, lui parlant dans sa langue d'aujourd'hui, le faire entrer dans la splendeur poétique et dramatique du livre. Pierre de Beaumont aime à se désigner comme « *un modeste tâcheron de la forme* », mais il est des artisans inspirés.

Le Père Stanislas Lyonnet, un des plus grands exégètes actuels, a mis son savoir biblique au service de cet ouvrage. On lui doit la perspicacité des notes et, « perle dans un trésor », plus de cent notices doctrinales rassemblées en fin de volume.

Les introductions de Pierre de Beaumont à chaque livre de la Bible sont de même qualité : celle sur saint Jean, par exemple, ouvre l'esprit aux grands thèmes que l'on va rencontrer et situe l'Evangile par rapport aux autres. Réaliser cela en une page n'est pas la moindre performance ! L'auteur sollicite les remarques constructives des lecteurs ; une œuvre si nouvelle aura le mérite de susciter des interrogations. Certaines options de détail restent énigmatiques, notamment dans la traduction. Le papier justement dénommé « bible » demeure un écueil : sa transparence nuit à la netteté de la typographie...

Cette bible se veut ouverte à tous : elle atteint son but.

JACQUES LOEW.

★ LA BIBLE présentée par Pierre de Beaumont, annotée par P. Lyonnet, Fayard. Environ 195 F.

portrait

Un homme libre : Alain Daniélou

● ***A travers ses « Souvenirs d'Orient et d'Occident ».***

LA sagesse de l'Inde traditionnelle divise en quatre phases la vie humaine : la dernière est le temps du retrait et du détachement. Est-ce pour cette raison qu'Alain Daniélou a cherché, afin d'y vivre son grand âge, un lieu écarté, loin du bruit des villes ? Cette retraite, il l'a trouvée dans la campagne romaine, sur une colline appelée le Labyrinthe.

Il y était installé déjà quand il a découvert que le Labyrinthe était un lieu sacré où, bien avant le christianisme, des hommes se réunissaient pour prier et méditer. *Le Chemin du Labyrinthe*, c'est donc l'itinéraire de toute une vie — itinéraire qui, de Paris à l'Italie, passe par l'Inde, si bien qu'Alain Daniélou donne ce sous-titre à son livre : *Souvenirs d'Orient et d'Occident*.

Etrange chemin que le sien. Enfant, il était de santé si fragile qu'autour de lui on pensait qu'il ne vivrait pas bien longtemps. Grâce à cette faiblesse apparente, il eut la chance de voir son éducation quelque peu négligée par une terrible mère dont des soins plus attentifs eussent, peut-être, étrangié, étouffé les ressources originales de l'adolescent.

Cette Marie Clamorgan, catholique militante, avait fondé un ordre religieux de femmes voué à la pédagogie ; beaucoup l'ont regardée comme une sainte. Elle avait, très tôt, résolu d'offrir à Dieu son fils aîné, qui devint le cardinal Jean Daniélou. A lire cette étonnante autobiographie, on a le sentiment que cette mère, dans son zèle, avait peut-être offert à Dieu la mort du fils cadet, qu'elle acceptait avec résignation.

Tandis que son frère était cultivé comme une fleur précieuse pour devenir un chrétien accompli, le jeune Alain poussait comme une mauvaise herbe. Librement. Répugnant aux pieuses études, il se sentait très loin de ce sens aigu du péché, de cette culpabilité névrotique, de cette honte du corps qui semblent bien avoir été, au début de ce siècle, le ressort secret d'un sentiment religieux terriblement dévié.

Adolescent, il s'adonne au sport, à la danse, il entraîne ses muscles et son souffle, il ne redoute ni le soleil ni la nudité, si bien que — scandale ! — c'est comme danseur qu'il se fera d'abord connaître, allant jusqu'à s'exhiber (sous un faux nom) dans des music-halls parisiens. On commence à chuchoter que ce garçon est la honte de la famille. Peu fait pour l'état religieux, il devient évident qu'il n'est pas destiné non plus à l'état de mariage : ni monothéiste, ni monogame.

Il ne portera pas longtemps l'étiquette de danseur : Alain Daniélou est de ceux qui ne disent non à rien, et il se jette, avec passion, dans une vie de recherches et d'expériences multiples. Il dit, lui-même, avoir pratiqué trente-deux métiers, non en amateur, mais avec le goût d'aller au fond de toutes les techniques.

La raideur et le formalisme de notre civilisation l'incitent à aller au-devant d'un autre monde, non seulement par horreur d'une morale hypocrite, mais aussi pour des raisons intellectuelles, car le rationalisme de l'Occident, si étroit alors, lui paraît un mauvais instrument pour comprendre et le monde et l'homme. Dans les années 30, il part à la découverte de l'Orient en compagnie d'un ami très aimé qui partage sa curiosité d'esprit, son amour de la liberté et son émerveillement devant les beautés innombrables et les plaisirs de la vie.

Les voilà en Inde, où ils ne se contenteront pas de faire du tourisme : ils entrent dans une autre manière de penser et de sentir, ils s'approprient une langue nouvelle, ils sont initiés à une philosophie bien éloignée de leur culture maternelle, ils percent les secrets d'arts encore inconnus en Occident. De cette longue période de conversion sortiront une série d'essais et d'ouvrages destinés à faire connaître, ici, ce qu'ils découvraient là-bas. Parmi les plus célèbres de ces travaux, il faut évidemment citer *le Polythéisme hindou*, et *la Sculpture érotique hindoue*.

La valeur morale du bonheur

Alain Daniélou a su faire le portrait d'un monde où toute la vie est entièrement religieuse, y compris l'amour, considéré comme une expérience du divin plus noble que toute autre. Il l'a fait bien avant qu'un certain snobisme ne s'empare, souvent à tort et à travers, des valeurs de l'Orient qui attirent aujourd'hui tant de gens peu préparés à en saisir l'essence. De même qu'il fustige durement le christianisme si peu chrétien des catholiques de son enfance, Alain Daniélou évoque sans indulgence les orientalismes de pacotille qui sont pour certains une profitable industrie.

Mais ce livre ne s'attarde pas à de vaines polémiques : il montre surtout la haute valeur morale du bonheur. Il chante la joie d'une plénitude où l'homme s'accomplit, esprit, cœur, et corps, sans rien mutiler de sa nature, sans remords, sans peur, et ce témoignage est un hymne à la vie.

Alain Daniélou est-il vraiment devenu un homme de l'Orient ? Nous croyons plutôt qu'il a su traverser beaucoup de pays sans en oublier aucun : il est homme de notre planète.

Son enseignement, qui rend accessible aux uns la connaissance des autres, est celui d'un nomade, que rien ne retient sur aucun sol. Et peut-être ne devrait-on suivre un maître que si, comme celui-là, il vient de partout à la fois et se proclame heureux.

JOSANE DURANTEAU.

★ LE CHEMIN DU LABYRINTHE. SOUVENIRS D'ORIENT ET D'OCCIDENT, d'Alain Daniélou. Laffont, Collection « Vécu », 348 pages. Environ 69 F.

vient de paraître

Essais

JAN PATOCKA : *Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire.* — Reprenant le débat ouvert par la philosophie allemande sur le thème de la liberté, Jan Patocka, mort en 1977, aborde les problèmes du choix, du souci de l'engagement et de la violence. Préface de Paul Ricœur, postface de Roman Jakobson. Traduit du tchèque par Erika Abrams. (Verdier, 172 p.)

HELVIO SOTO : *Nord-Sud, l'imprévisible dialogue.* — Le misérable du Sud, qui vit sa situation, peut-il être entendu, peut-il être écouté, de l'homme du Nord, dont le discours se déroule dans l'abstraction ? (Nouvelles éditions Rupture, 152 p.)

Critique littéraire

YVES BONNEFOY : *Entretiens sur la poésie.* — Des entretiens du poète avec Bernard Falciola et avec John E. Jackson, le texte d'une conférence sur Baudelaire et Mallarmé, des articles critiques, etc., ont été réunis dans ce recueil. (A la Baconnière-Payot, 170 p.)

Histoire

DANIEL BERNARD : *l'Homme et le loup.* — La place du loup, aux différentes époques, dans l'univers fantasmatique de l'homme. Avec la collaboration de Daniel Dubois. (Berger-Levrault, 206 p.)

RONALD CREAGH : *Histoire de l'anarchisme aux Etats-Unis d'Amérique (1826-1886).* — Retracée à partir de milliers de documents inédits l'histoire des utopies anarchistes, présentes encore dans la contestation américaine contemporaine. (La Pensée sauvage, 350 p.)

NESTA WEBSTER : *Marie-Antoinette intime.* — Le portrait psychologique de Marie-Antoinette brossé par une historienne anglaise. Traduit de l'anglais par Elisabeth de Benque. (La Table ronde, 318 p.)

en bref

● **LES LAUREATS DE LA SOCIETE DES GENS DE LETTRES.** — L'essayiste, chroniqueur et auteur dramatique Jean de Beer et le poète Jean Bouhier ont été proclamés lauréats de la Société des gens de lettres. Jean de Beer a reçu le prix Aram Sayabalian pour son livre intitulé « l'Aventure chrétienne » (Stock) et Jean Bouhier le prix Foulon de Vaulx pour « Fortune de la mer » (« Sud ») ainsi que pour l'ensemble de son œuvre.

La Société a aussi couronné le poète marocain Abdellatif Laabi pour son recueil d'écrits de prison « Sous le bâillon, le poème » (L'Harmattan). Malgré ses démarches, le poète n'a pu obtenir de passeport pour se rendre à Paris. Il a été libéré de prison en 1980, après huit années d'incarcération pour « atteinte à la sûreté de l'Etat ».

● La revue **MASQUES** présente dans son numéro 12 (hiver 81/82) un dossier sur Jean Genet. On y trouve des textes de Tahar Ben Jelloun, Maria Casarès, Conrad Detrez, Tony Duvert, et des entretiens avec Roger Blin et Antoine Bourseiller.

Au même sommaire : Des rencontres avec James Baldwin, Leonor Fini, William Burroughs, et Antony Burgess. (B.P. 126, 75863 Paris Cedex 18.)

● **LA REVUE « OBLIQUES »** consacre son dernier numéro au philosophe danois Sören Kierkegaard. Dirigé par Jean Brun, il comporte entre autres des articles de Henry Corbin, Claude Bruaire, Christian Jambet, Jérôme Peignot, Claude Louis-Combet et André Clair (diffusion : Distique, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris).

● **A L'OCCASION DE LA SORTIE DU FILM DE JEAN-JACQUES ANNAUD ET DE GERARD BRACH, « LA GUERRE DU FEU »**, de Rosny Aîné, d'où a été tiré le scénario, est réédité chez Tallandier. Ce livre est le premier d'une série de six romans (en cinq volumes) de Rosny Aîné à paraître dans la collection « Tallandier aventures », sous-titrée « Les romans de la préhistoire ».

هكذا من الأصل

rencontre

Marcel Mariën, le gardien des fantômes

Devant une soupière de moules, des frites et une carbonade, « Chez Jean », le restaurant le plus propre de Bruxelles, Marcel Mariën ressemble à un homme ordinaire. Membre du groupe surréaliste de Belgique, avec Camille Goemans, René Magritte, Louis Scutenaire ou Paul Colinet, fondateur de la revue « les Lèvres nues » (1), éditeur et cinéaste il fabrique des objets saugrenus et, depuis « Figures de poupe », publié en 1979, écrit des nouvelles. « Les Fantômes du château de cartes », son second recueil, vient de paraître.

« Mes histoires naissent d'une simple phrase, *dit-il*. Celle de Valéry, par exemple : « *La marquise sortit à 5 heures* », m'a longtemps poursuivi. Il m'a fallu quatorze pages pour m'en sortir. Je me lance aussi dans des paris audacieux, comme de tuer un savant en lui annonçant qu'il a le Nobel. Je note un accroc dans la réalité, un geste si congru qu'il échappe à tout le monde.

» Tel un château de cartes, le récit, en équilibre sur la pointe d'un fait minime, se construit peu à peu, jusqu'au dénouement. Mes objets et mes collages, entre des resucées et des dissemblances, arrivent par les mêmes moyens à un « *surcroît de sens* ».

— On retrouve la même ironie froide dans les Inscriptions, *de Scutenaire* (2), *les toiles de Magritte et vos travaux. Est-ce cela qui fait l'unité du surréalisme en Belgique ?*

— J'ai rencontré Magritte en 1937. J'avais dix-sept ans. Notre amitié, avec des brouilles, des conflits et, finalement, la rupture, a été longue. Les divergences entre le mouvement belge et le groupe de Breton étaient patentes, avant mon entrée. L'écriture automatique ? Paul Nougé croyait plus à la « discrétion » comme méthode, à la rigueur, à l'écriture délibérée. La montée des périls et la guerre creusèrent encore l'écart en nous coupant de la France. Tandis que Breton s'alignait sur Trotski, par idéalisme, nous marchions avec Staline, en réalistes. N'oublions pas que le continent était bouclé par les nazis.

— On connaît mal Nougé. Il semble avoir joué un rôle capital ?

— Tout en sachant que l'U.R.S.S. n'était en aucun cas la patrie du socialisme, Nougé, sensible à la séparation absolue entre la politique et la poésie, a cru voir dans Staline l'instrument de notre délivrance. Mais son influence quant à la démolition des idées faciles restait souterraine : il répugnait à répandre ses écrits. C'est pour les faire connaître qu'en 1953 j'ai lancé la revue *les Lèvres nues*.

« Une ironie du destin »

— La revue les Lèvres nues, *que vous avez dirigée jusqu'en 1958, ne contourne pas la « question de Staline », elle s'y enferme au contraire. Et, en même temps, vous y recevez des textes de Guy Debord.*

— Le numéro un de la revue s'ouvrait sur une longue citation de Lénine et donnait en traduction deux poèmes de Brecht. En 1957, devant le reniement général qui suivit le rapport Khrouchtchev, je fis paraître *Quand l'acier fut rompu*, un livre-manifeste où je célébrais encore le côté Cartouche de Staline.

» Dans le numéro trois j'exprimais notre sympathie à l'Internationale lettriste qui nous adressait sa revue *Potlatch*. Nougé, de passage à Paris, rencontra Debord et Wolman et leur proposa de collaborer aux *Lèvres nues*. Debord y fit paraître son « Introduction à une critique de la géographie urbaine » et la « Théorie de la dérive », annonçant les thèses de l'Internationale situationniste. La rupture vint de la crainte des lettristes d'être mêlés à une entreprise littéraire. Debord, dont j'appréciais le ton cassant et l'esprit net, se préparait déjà aux minuscules révolutions de palais, alibis d'une pensée sans lendemain.

— Comment avez-vous échappé au dogmatisme ?

— Une ironie du destin — ou un enchaînement de hasards — m'a fait vivre de 1963 à 1965, pendant dix-huit mois, à Pékin. Traducteur et correcteur aux Editions en langues étrangères, il m'a fallu trois mois pour mesurer à quel point la tyrannie de Mao écrasait la population chinoise. Sans recourir aux écrans du Big Brother d'Orwell, la promiscuité obligée interdisait tout. Un jeune Chinois très brillant, connaissant Mallarmé, désirait lire *la Condition humaine*. Je n'osai pas lui procurer l'ouvrage. Le risque, pour lui, était trop grand, à cause de l'impossibilité totale d'être seul.

— Après avoir écrit un livre aussi absolu que la Théorie de la révolution mondiale immédiate, *en 1958, n'êtes-vous pas devenu un simple littérateur ?*

— Ponge, qui avait parlé de *Parti magique*, à propos du P.C.F., me reçut, en 1953, en condamnant celui-ci. Il avait décroché après le « complot des blouses blanches ». Mes yeux se sont ouverts beaucoup plus tard et, en créant les éditions « Les Lèvres nues » (3), j'ai continué la subversion par d'autres voies. Je m'insurge toujours contre les exégètes de tous poils.

» Ma « carrière », avec la faillite de mon éditeur, Simoën, alors que l'on s'apprête à pilonner deux mille exemplaires de *Figure de poupe*, ne me semble pas si établie que vous le dites. J'écris avec, en mémoire, l'aplomb et le rire imperturbable d'Alphonse Allais. »

Propos recueillis par
RAPHAEL SORIN.

(1) Réédité aux Editions Plasma.
(2) *Mes inscriptions, 1964-1973*. Ed. Brassa, av. Louise 62 A, 1050 Bruxelles.
(3) B.P. 1186, 1000 Bruxelles.


★ Dessin de Bérénice CLEEVE.

MACHINES INFERNALES

MAGRITTE, à la mort d'un voisin, agent de police, accepta d'exposer le cadavre dans son salon, tout content d'avoir « un mort chez soi ». Ce penchant macabre se retrouve aussi, presque chimiquement pur, dans les nouvelles de Mariën qui, après Jarry et Roussel, reprend le flambeau de l'humour noir.

A partir de la *Vénus* de Milo, de l'endurance de Rudolf Hess ou de la Résurrection du Christ, Mariën construit des machines narratives assez infernales. Il travaille avec la minutie d'un ajusteur de paradoxes temporels, frôle l'horreur, le bizarre, et se livre à des « manipulations historiques » qui engendreront des monstres. Rien ne l'arrête, ni les fautes de goût préméditées ni les entorses à la vérité.

Comment le colonel Totovsk entend-il liquider le professeur Friend dont le « secret » représente une menace pour l'Union soviétique ? En tirant par les cheveux une histoire d'espions parodique, Mariën trouve une solution. On montera une machination pour faire croire au professeur qu'il a le Nobel. Une mauvaise plaisanterie peut tuer plus sûrement qu'un pistolet.

R. S.

★ LES FANTOMES DU CHATEAU DE CARTES, de Marcel Mariën. Julliard, 205 pages. Environ 48 francs.

récits

QUENEAU LE MAGICIEN

« C'EST *drôle, ce n'est pas encore lui* », dit l'aubergiste qui accueille le voyageur dans *A la limite de la forêt*. Mais si, mais si, c'est encore et déjà lui, dit le lecteur, c'est Queneau identique à lui-même. Queneau « logonaute », navigateur du langage.

De 1922 avec *Destinée*, seul texte inédit de ces *Contes et Propos*, jusqu'à 1973 avec *Des récits de rêves à foison*, sur lesquels se clôt le recueil, l'amateur de « texticules » retrouvera les bonheurs de lecture que toujours lui dispensa un des rares auteurs qu'on ne démentira pas s'il affirme dans *Façons de parler* : *« (...) dans le domaine des sciences langagières, je suis à nul autre pareil. »*

Insolites ruptures

Façons de parler : on peut lire ce livre comme une anthologie des formes narratives qu'inventoria Queneau durant toute sa création. Récits, dialogues, énumérations descriptives, articles de dictionnaire : il jongle en virtuose avec les codes rhétoriques qu'il forge ou pervertit pour le pur plaisir de remettre la littérature « *à sa juste place* », comme le note Michel Leiris dans sa préface, « *une place au demeurant des plus solides lorsqu'on ne se fait plus sur elle aucune illusion romantique* ».

Alors prennent toute leur saveur les variations sur nos discours quotidiens, dont la platitude et les automatismes acquièrent avec malice un statut littéraire sous le coup de pouce du magicien des mots : ainsi dans cet enregistrement (trafiqué ?) de *Conversations dans le département de la Seine* ; ainsi dans ce dialogue autour de l'anglicisme « *five o'clock* » devenu « *five aux cloques* ».

Ces insolites et délicieuses ruptures de niveau figurent et fissurent à la fois le tissu du réel. Dans la lignée du Kafka de *la Métamorphose* (où le voyageur de commerce s'insurge moins contre sa mutation en insecte qu'il ne s'inquiète de son retard au travail), Queneau introduit ou met au jour l'absurde et le fantastique où nous baignons.

A se lécher les « badigoinces »

C'est ainsi que sans doute s'interprète l'apparition du chien Dino, doté de la parole, de l'humeur et de l'humour qui sont mystérieusement l'apanage de son biographe. Et celui-ci, passionné par les énigmes du personnage et les codes de la fiction, nous met dans la position de l'aubergiste de *A la limite de la forêt* : derrière chaque hôte il guette le *singe* qui lui fera *signe*. Permutation de lettres, altération des apparences, vertige d'identité : voilà les secrets auxquels nous convie Queneau « en passant ».

Comme *le Cheval troyen* qui vient semer dans un bar on ne sait quelles graines de panique douce, « *tout le monde a une histoire à raconter* ». Certes. Mais je n'en sais pas beaucoup de plus délectables que celles ourdies par Queneau. Voilà cinq ans qu'il est mort. Pas tout à fait cependant, et le lecteur referme et rouvre son ouvrage « *en se léchant les badigoinces encore imprégnées de suc* », comme l'immortel Dino.

SERGE KOSTER.

★ CONTES ET PROPOS, de Raymond Queneau. Préface de Michel Leiris. Gallimard, 244 pages. Environ 66 F.

au fil des lectures

histoire

LE PETIT PEUPLE DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

Sur le petit peuple des compagnons, des salariés, des domestiques et des revendeurs — trois cent mille personnes peut-être, la moitié des Parisiens, — on ne possédait guère que des témoignages littéraires, les historiens s'étant surtout intéressés à l'élite (de naissance, d'argent, d'esprit) ou aux dizaines de milliers de marginaux, mendiants, voleurs, prostituées, gibiers de police et d'hôpital. Voici que Daniel Roche, remonté de sa province (*le Siècle des Lumières en province*, Mouton, 1978) vers sa capitale natale, publie les résultats d'une recherche collective d'une parfaite nouveauté. Appuyé sur deux coups de projecteur, l'un autour de 1700, l'autre de 1780, il définit, soupèse, décrit les « fortunes » de ces petites gens. Il fait une analyse de la « culture populaire » parisienne, au sens le plus large : le logement, sa situation, sa disposition, son coût, son mobilier ; les manières de *se* nourrir ; le costume ; les manières de lire et, de plus en plus, d'écrire ; enfin, les manières de vivre, chez soi, dans la rue, aux barrières, face aux larrons et aux polices. La question de fond, traitée avec une rare netteté dans les nuances, consistait à montrer ce qui s'était amélioré et ce qui s'était assombri dans les conditions de vie, et comment ce petit peuple, après un long silence coupé de rares secousses, s'éveilla avec passion quand pointa 1789.

Sources littéraires, policières, hospitalières, artistiques, recours massif à des archives jusque-là davantage effleurées que méditées, plus l'impalpable coup de pouce d'une sorte d'intuition, voilà ce qui fait de ce livre bref (enfin !) le plus beau, le plus coloré, le plus subtil et le plus exact des « Tableaux de Paris » depuis ceux que donnèrent deux grands piétons talentueux, Rétif et surtout Mercier.

PIERRE GOUBERT.

★ *Le Peuple de Paris, essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*, de Daniel Roche. Ed. Aubier, 288 p., 41 illustrations. Environ 87 F.

UN VOYAGEUR TURC AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Lorsque le sultan ottoman Mehmed IV envoie à Louis XIV le müteferrika (fourrier) Süleyman Aga, il ne s'agit que d'un émissaire temporaire. Si l'Occident entretient des ambassadeurs auprès de la Sublime Porte — sans compter que d'innombrables voyageurs sont attirés vers l'Orient pour des raisons diverses, — l'incuriosité est totale, dans l'autre sens, l'empereur d'Autriche seul jouissant du privilège d'avoir, à Vienne, un ambassadeur ottoman. On doit au marquis de Bonnac la décision du grand vizir Ibrahim pacha d'envoyer en France en véritable ambassadeur. Nous sommes en 1720, sous la Régence.

Mehmed Efendi débarque à Marseille avec son fils et toute sa suite, en pleine épidémie de peste, et doit subir la quarantaine. On la lui rend le plus agréable possible. Sa mission ? « *Faire une étude approfondie des moyens de civilisation et d'éducation.* » Il regarde, s'informe, attentif aux réalisations de la science et de la technique, émerveillé par le canal du Midi et ses écluses ou par la machine de Marly. Les curieux accourent sur son passage. Il en sera de même à son retour en Turquie. Son voyage contribue à susciter à Istanbul un grand intérêt pour les « *modes franques* », réponse à notre engouement pour les « turqueries ».

Censurée par le marquis de Bonnac pour des raisons politiques, la relation de Mehmed Efendi est restituée ici dans sa version intégrale. La présentation, les notes et commentaires de Gilles Veinstein, contribuent à faire de ce document une lecture passionnante.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ *Le Paradis des infidèles*, de Mohamed Efendi. Coll. « La découverte ». Maspero, 254 p. Environ 30 F.

roman

AMOUR, VIOLENCE, ÉCOLOGIE

Vince, aussi briéron que le marais entre Loire et Vilaine, ne comprend pas que des gens venus d'ailleurs, écologistes, biologistes..., veuillent « *remettre du loup dans nos bois* ».

Dupont, jeune homme dynamique, se veut « *sentinelle irascible d'une Brière mythique* » et « *veille sur trois innocences — la minérale, la végétale, l'animale* ».

De ces deux personnages naissent divers conflits ; pour le romanesque, s'y ajoutent Geneviève, directeur du parc naturel, qui sera un temps la maîtresse de l'écologiste, et Yves, militant breton assez exalté. Amour, violence, écologie. Trois poncifs dont on peut craindre l'addition. Mais le dosage est habilement fait, et, parce qu'il sait défendre les deux « bonnes causes » — Vince n'a pas plus tort que Dupont qui a raison, — Eric Deschodt évite le prêchi-prêcha écolo, nous fait agréablement visiter la Brière et pose intelligemment le problème de la « *fidélité à l'antique nation de Bretagne* ».

C'est peut-être parce que les temps forts de ce livre sont très attachants que le roman d'amour Dupont-Geneviève paraît un peu artificiel et les dialogues parfois un peu longuets. On apprécie davantage l'évocation de l'amitié, difficile et contrariée, entre des hommes que tout sépare et qui, pourtant, peu à peu, se sentent unis par une certaine complicité devant les « *trois innocences* ».

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *Les Iles captives*, d'Eric Deschodt, éd. Lattès, 236 p. Environ 55 F.

essais

UNE PHILOSOPHIE DU DOUTE

Connu pour ses romans — *Laura, Passion, le Chien Tristan* — et par les travaux qu'il a consacrés aux sources grecques de la pensée de Camus, ainsi qu'au musicien viennois Alban Berg, Etienne Barilier n'éprouve pas à l'égard des dogmes une tendresse particulière. Dans *le Grand Inquisiteur*, essai nourri de Kierkegaard et de Nietzsche, il donne le point de vue de l'écrivain qu'il est sur la philosophie, la théologie et la science.

A l'arrogance des discours ou des pensées prétendant à la possession du monde ou à l'explication de l'être, il oppose avec une obstination passionnée une philosophie du doute. Non par scepticisme, mais parce que son expérience de la littérature lui a appris que le langage ne peut pas tout. Il note justement que l'appel au Grand Inquisiteur, ce dispensateur de certitudes, c'est le cri de l'enfant vers sa mère. Devenir adulte, c'est apprendre à supporter une part d'incertitude, disait Freud, curieusement absent de cet ouvrage, qui, sans être follement original, analyse astucieusement les maladies du langage.

ROLAND JACCARD.

★ *Le Grand Inquisiteur*, d'Etienne Barilier. Ed. L'Age d'homme, 150 p. Environ 60 F.

lettres étrangères

LES EXPLOITS DE BEOWULF

Le vieil-anglais a laissé des chefs-d'œuvre. Ils furent pendant longtemps ignorés. Parmi eux, texte de fondation, épopée première : *Beowulf*. C'est un long poème empli de flammes et de cendres, dont on nous donne aujourd'hui deux versions : celle d'André Crépin et celle de Jean Queval. André Crépin est un médiéviste, auteur de travaux précis et précieux. Jean Queval est un membre de l'OuLiPo, amoureux des mots et de leurs vertus.

Il y a dans *Beowulf* des scènes admirables qui montrent le combat du héros contre les monstres, au sein des mers ou bien au cœur des bûchers. On nous décrit des navigations, des rites funéraires, des festins splendides. Beowulf, roi et guerrier, affronte trois monstres : le géant carnivore Grendel, la mère de Grendel, qui est la louve blanche des tréfonds de l'océan, et le dragon au corps orné de runes. Il vit, triomphe, et meurt.

Les historiens cherchaient le vrai dans ce poème. Tolkien, avant même de livrer au public sa geste du *Seigneur des anneaux*, avait, en 1936, montré l'importance du *Beowulf*. Plus tard, le romancier John Gardner écrivit un anti-Beowulf, un roman rédigé du point de vue du monstre et non pas du point de vue du triomphateur (1). Enfin, en 1975, les Américains publièrent une B.D. dont Beowulf était le héros.

Il faut lire *Beowulf* pour son emportement, pour ses beautés incantatoires, dont la littérature offre peu d'exemples.

HUBERT JUIN.

★ *Beowulf*. Introduction et traduction de l'anglais de Jean Queval. Gallimard, 193 pages. Environ 52 F.
★ *Poèmes héroïques vieil-anglais*. Traduction et présentation par André Crépin. Bibliothèque médiévale. Coll. « 10/18 ». 191 pages.

(1) John Gardner : *Grendel*, Denoël, 1974.

Le Monde

culture

Une sélection pour les fêtes

CINÉMA

UNE ÉTRANGE AFFAIRE, de Granier-Deferre *(affaire de passion)*. MÉPHISTO, d'Istvan Szabo *(pièges pour un comédien)*. LA GUERRE DU FEU, de Jean-Jacques Annaud *(les premiers temps de l'homme)*. EAUX PROFONDES, de Michel Deville *(regards troubles)*.

THÉATRE

LE BOURGEOIS GENTILHOMME au TEP *(le Magic Circus et Molière déchaînés)*. RICHARD III à la Cartoucherie du Soleil *(le nô shakespearien de Mnouchkine)*. LA CHUTE DE L'ÉGOISTE JOHANN FATZER *(Brecht et la stratégie de l'échec)*.

VARIÉTÉS

CLAUDE NOUGARO au New Morning *(une fête du verbe)*. HIGELIN au Cirque d'Hiver *(le phénomène spectacle)*. LE GRAND ORCHESTRE DU SPLENDID au Cymnase *(swing retro)*. *l'Olympia (mais il affiche complet)*.

EXPOSITIONS

MESSAGIER au Grand Palais *(une grande explosion gourmande)*. JEUX ET JOUETS au Musée des arts décoratifs *(l'art des poupées)*.

THÉATRE

Le Festival d'automne aura dix ans en 1982

Retrouvailles

Le Festival d'automne qui s'est achevé cette année le 17 décembre, célébrera son dixième anniversaire en 1982, en publiant aux Éditions « Temps actuels » un livre-bilan et en retrouvant quelques-uns de ses grands metteurs en scène : Bob Wilson viendra de Munich avec *Golden Windows*, un opéra sur la guerre de Sécession – qui devrait être repris pour le festival organisé en 1984 à l'occasion des Jeux olympiques de Los Angeles

Klaus Michael Grüber et le peintre Arroyo doivent – comme ils l'ont fait en 1976 pour le *Faust-Salpêtrière*. – travailler avec des acteurs français sur un spectacle qui sera défini selon le lieu où il sera monté. Cce ne sera pas un théâtre.

Un ensemble Georgio Strehler présentera *la Bonne Ame de Sé-Tchouan* de Brecht, l'*Orage* de Strindberg, une version renouvelée – la dernière, paraît-il – d'*Arlequin serviteur de deux maîtres*. D'autre part, le Festival entend continuer à participer à la collaboration Richard Foreman – Théâtre de Gennevilliers, qui a produit cette année *Café Amérique*. Patrice Chéreau compte faire son entrée au Théâtre de Nanterre en créant *Combat de nègre et de chiens* de Bernard-Marie Koltès, pour le Festival d'automne, comme il l'avait fait avec *la Dispute* à la Gaîté lyrique.

Gildas Bourdet, lui, est un nouveau venu au Festival et il viendra avec *la Mort de Danton* de Büchner, par la Salamandre, centre dramatique du Nord, inaugurant ainsi une politique de coproductions régulières avec la décentralisation. De plus, en collaboration avec l'ONDA (Office national de diffusion artistique) quelques-unes des principales manifestations, groupées en une « Semaine », tourneront dans plusieurs villes.

La danse sera représentée principalement par Merce Cunningham, Meredith Monk, Laurie Anderson ainsi que des chorégraphes australiens, l'Australie devant être le « pays invité » en 1982. Une exposition Lichtenstein sera organisée et une grande exposition d'architecture moderne répondra à celle qui s'est tenue cette année à la Salpêtrière, « Présence de l'histoire ».

Auteurs français et allemands pour le J.T.N.

Le Jeune Théâtre National présente quatre auteurs de langue allemande, mis en scène par son directeur, Patrick Guinand : Wedekind *(le Chanteur d'opéra)*, Kleist *(le Prince de Hombourg*, à l'Odéon), Thomas Bernardt *(la Force de l'habitude*, au Théâtre du Rond-Point), Hans Magnus Enzesberger *(le Naufrage du Titanic*, au Centre Georges-Pompidou), et une adaptation par Judith Gershman du roman de Malcolm Lowry *Au- dessous du volcan*, par Aurélien Recoing.

Parallèlement, trois auteurs français participeront à un cycle « Ecritures » : Michel Albertini, comédien, monte sa première pièce *In Salah-opéra fluo*, Jean Magnan un spectacle, *Un peu de temps à l'état pur*, et Louis-Charles Sirjacq écrit et met en scène *Romance 2*.

EXPOSITION

POUSSIN A ÉDIMBOURG

(Suite de la première page.)

Au moment où l'exposition d'Édimbourg se terminait, nous avions aussi des nouvelles de Poussin, mais cette fois à propos d'un procès extraordinaire appelé le 14 décembre en dernier recours devant la cour d'appel d'Amiens, pour décider de la valeur et des conséquences d'une attribution.

Tous ces faits ont plus de lien entre eux qu'on ne croirait d'abord. Le « culte » de Poussin existe depuis toujours en Grande-Bretagne et la plupart des tableaux qui ont pu circuler proviennent de collections anglaises. La *Vierge à l'escalier* que vient d'acquérir le musée de Cleveland, dans des circonstances qui ont amené une protestation de M. Laclotte et P. Rosenberg au nom du Louvre dans le *Burlington Magazine* de novembre dernier, avait été acquis en 1906 par Lerolle ; il provenait d'un fonds britannique. L'étonnant est qu'il est entré en 1940 ou 1941 dans la collection de Thérèse Bertin-Mourot, la propre nièce de Paul Jamot, où tous les « poussinistes » ont pu le voir. C'est la dernière maison dont on aurait cru qu'elle aurait assez d'astuce pour exporter contre les lois un Poussin ou un pseudo-Poussin, hors de France.

Car ce Poussin est au demeurant contesté. Et c'est là le cœur du débat. Il existe au musée National de Washington, une *Vierge à l'escalier*, d'une grande unité de facture, sur la même composition que la madone Bertin-Mourot ; selon A. Blunt et les historiens anglo-saxons, c'est celui-là l'original, l'autre n'étant qu'une copie postérieure. Affirmation exactement inversée par W. Friedländer (1914) et J. Thuillier (1974). Il faut croire que leur interprétation a été prise en considération, puisque le tableau s'est échappé discrètemment cet été vers l'Amérique.

Même hésitation à propos de *Olympos et Marsyas*, le tableau dûment reconnu par les conservateurs, qu'on cherche à soustraire au musée du Louvre. Il y a treize ans fut acquise par préemption pour les musées nationaux une toile à scène mythologique attribuée prudemment à l'école des Carrache dans le catalogue, sous la responsabilité des experts et donc avec l'accord des vendeurs. L'ouvrage fut accroché hardiment dans la grande galerie avec l'attribution à Poussin, car les conservateurs des peintures aimaient bien avancer des propositions explicites – que tout le monde n'accepte pas forcément, – comme l'actuelle exposition du département des peintures, à l'occasion de la parution des catalogues d'écoles étrangères, en fournirait nombre d'exemples (2).

***

Au lieu de se réjouir d'avoir provoqué involontairement cet accroissement du fonds national, au lieu de nous aider à savoir si cet *Olympos* venait ou non, lui aussi, d'Angleterre, les vendeurs du tableau ont cru pouvoir se retourner juridiquement *contre* le musée et demander restitution. D'où une invraisemblable série d'analyses juridiques, dont on trouvera la chronique dans *La Revue de l'Art* nº 42 (1978) et dans l'excellent article de J. Chatelain paru dans « les Etudes offertes à Jacques Flour », (1979, p. 63-94). La Cour de cassation ayant en 1978 cassé l'arrêt de la cour d'appel qui, en 1976, avait elle-même cassé le premier jugememnt (curieusement argumenté, il faut bien le dire) du tribunal de 1972, on attend la conclusion de la Cour d'appel d'Amiens avec une certaine curiosité.

La question est finalement très simple : l'attribution d'une œuvre d'art est elle assimilable à une qualité *matérielle* de l'objet ? On veut espérer que les magistrats ou leurs conseillers auront eu en son temps le cahier de *la Revue de l'Art*, où l'on s'est efforcé d'analyser – et de comprendre – l'instabilité des jugements sur l'identité des œuvres d'art. Toute attribution dépend du niveau d'expérience du « connaisseur » et le savoir de celui-ci n'est pas du domaine des sciences exactes. On ne sait jamais. Imaginez qu'on oblige le Louvre à restituer l'*Olympos* et qu'on soutienne demain que, comme la *Vierge à l'escalier* de Washington, c'est plutôt une bonne copie... Que de va-et-vient en perspective pour les œuvres contestées de tous les musées du monde ! Si l'on peut se permettre un mauvais jeu de mots au sujet du plus grand peintre français, on serait tenté d'ironiser : « sacrement » culturel pour les uns, « bacchanale » juridique pour les autres.

ANDRÉ CHASTEL.

Poussin, *Sacraments and Bacchanals*, catalogue par H. Brickstocke et H. Macandren, National Galery of Scotland, Edimbourg.

(2) Département des peintures, Pavillon de Flore (jusqu'au 4 janvier 1982).

PHOTO

Sarah Moon chez Robert Delpire

Sarah Moon fait dans le joli. De là à dire qu'elle tombe dans la mièvrerie, il n'y aurait qu'un pas. Evitons-le comme une vilaine flaque grise, bêtasse d'évidence. Sarah Moon a si bien modulé, pour une marque comme Cacharel, une ligne « douceur », filtrée, cossue et élégante et cela, à l'inverse de l'agression clinquante de ses confrères, tel Helmut Newton, qu'on a fini par la confondre totalement, elle et son nom, son travail, avec ce style, avec une espèce d'image passe-partout, à la fois bleue et mordorée, laineuse, douillette, très anglaise, un peu ensommeillée.

D'abord Sarah Moon ne ressemble qu'à elle, et, même si ce qu'elle donne à voir ne coïncide pas tout à fait avec sa propre vue, il faut bien reconnaître qu'une telle continuité, une telle fidélité à soi-même et, par là, une telle sincérité (parce qu'on ne pourrait pas tenir pendant dix ans quelque chose à quoi l'on ne croirait pas) sont choses rares.

On ne peut pas oublier, en voyant l'actuelle exposition chez Delpire, ou le livre qui vient de sortir – et heureusement qu'on ne cherche pas à nous le faire oublier, ça deviendrait vite prétentieux – qu'on a affaire à des photos de mode, donc qui doivent d'abord servir un modèle. Les modèles, les robes, le coton, les petits cols bien repassés restent un peu voyants, parce que Sarah Moon fait bien son métier, elle donne envie de porter ce qu'elle photographie. Mais, hors cela, hors de la mode, hors des modèles peuvent surgir une grâce languissante, un empoisonnement bénin (au thé), de brusques déraillements de lumière. On ne tarde pas à s'apercevoir que les personnages préférés de Sarah Moon sont des fantômes, des héroïnes d'Henry James délaissées qui ressassent entre elles, de leurs doigts fuselés, quelques mystérieux gestes ménagers, ou bien des fillettes auxquelles la lecture d'*Alice* aura tourné la tête. Car tout serait bien simple s'il ne se trouvait des bêtes redoutables, des lions, des tigres aux yeux de verre, des nains et des tueurs pour venir troubler ce monde feutré, aux parfums déjà éventés.

HERVÉ GUIBERT.

★ Galerie Nouvel Observateur - Delpire, 13, rue de l'Abbaye, Paris-6ᵉ. Jusqu'au 23 janvier.

★ *Souvenirs improbables* de Sarah Moon, préface de Danièle Sallenave aux Éditions Delpire, 290 F.





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Théâtre des Champs-Elysées (Opéra) (723-47-77), 20 h : Le Barbier de Séville.
Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Brasil tropical.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : La dame de chez Maxim.
Chaillot (727-81-15), Foyer, 18 h 15 : Sous le lustre ; Salle Gémier, 20 h 30 : En avant.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Les Cenci.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 : Dorval et moi.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30 : la Duchesse d'Amalfi ; 23 h 45 : Messe de minuit des artistes.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h 30 : Jacques Villeret.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 : West Side Story.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h 45 : Princesse Baraka.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), 20 h 30 : la Bête dans la jungle.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h : Diable d'homme.
Cartoucherie, Epée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Mahjoub, Mahjoub ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Comédie-Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 21 h 30 : Un p'tit rêve dans l'nez.
Daunou (261-69-14), 21 h. : La vie est trop courte.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h 30 : D. Lavanant ; 21 h 45 : Tranches de vie.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Motus et Paillasse.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. : la Princesse de Babylone ; 21 h 30 : Attention copyright ; salle II, 18 h 30 : Spectacle Guillevic : 20 h 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur ; 22 h : Cheese ou la vie en rond.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne ; 22 h : la Tour de la Défense.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 : Zoo story ; 22 h. : Sundance.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : André Frère ; 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Shéhérazade ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge, 18 h 30 : Ladyablogues ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : Lève-toi et rêve. – Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie Stuart (508-17-80), 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna... ?
Marigny salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : le Journal d'une femme de chambre.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chaud.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Joyeuses Pâques.
Piazza (633-08-80), 20 h 30 : Ecoute le vent sur la lande.
Poche (544-50-21), 21 h. : Interviouve.
Roquette (805-71-51), 20 h 30 : On loge la nuit. - Café à l'eau ; 22 h. : le Fétichiste ; petite salle, 20 h 30 : Il était trois fois ; 21 h 45 : le Combat de la mouche.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane ; 22 h : Rosine Favey.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre de Paris 12 (343-19-01), 20 h 45 : les Mentons bleus.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h30 : Si jamais je te pince...
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan ; 21 h : Aima.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 : Christophe Colomb.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : l'Amour de l'amour ; petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Gaspard
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 23 h 30 : Attachez vos ceintures.
Café d'Edgar (322-85-11), I, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes : 23 h 15 : Demain, j'enlève le noir ; II, 20 h 30 : les Moines en folie ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : Feydeau, Courteline, Labiche.
Fanal (233-91-17), 20 h : Un ouvrage de dames ; 21 h 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h : Douby... be good : 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h 30 : Du ronron sur les blinis.
La Soupap (278-27-54), 21 h 30 : Josy coiffure.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 : Enfin seul ; 22 h Papy fait de la résistance.

Le Tintamarre (887-33-82), 19 h : Detressan, C. Epinal : 20 h 30 : Phèdre.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Nazaré Pereira.
Salle Gaveau (563-20-30), 21 h : Hit-Parade des années 30.
Gymnase (246-79-79), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Lucernaire (544-57-34), 20 h 30 : La fête à Boris.
Olympia (742-25-49), 21 h : Yves Montand.
Opéra-Night (296-62-56), 20 h 30 : les Lee Show.
Palais des Glaces (607-49-93), grande salle, 20 h 30 : Momma's. – Petite salle, 22 h 15 : J.-P. Farré.
Palais des Sports (828-40-90), 20 h 30 : Sylvie Vartan.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 22 h 30 : Marc Jolivet.
Potinière (261-44-16), 20 h 45 : Alex Métayer.
Ranelagh (288-64-44), 20 h : C'est quand ça va dans l'aigu que ça devient grave.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Catherine Le Forestier.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h : R. Juarez.

La danse

Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : Graziella Martinez
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h. 30 : L. Dinwall.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette, (326-65-05), 21 h 30 : Charly Slide Sextet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Pakatak, Salsa Unit.
Cloître des Lombards (233-54-09), 20 h 30 : J. Boto et Novos Tempos.
Dreher (233-48-44) 21 h : Hamsa music big band, R. Raux, S. Kessler.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : Cheston Brothers.
Gibus (700-78-88), 22 h : Café Mozart.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : J. Moody.
La Manu musicale (238-05-71), 21 h : Suk sextet.
New Morning (523-51-41), 21 h : Claude Nougaro.
Radio France, Auditorium 106 (524-15-16), 20 h 30 : Gospels et negro spirituals.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : R. Franc.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Cavalcade d'amour, de R. Bernard ; 17 h. : Hommage à M. Deville : Bye Bye Barabara.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Anna Karénine, d'E. Goulding ; 17 h : Dix ans du forum de Berlin, (1971-1980) : le Retour de trois ivrognes, de N. Oshima.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Ambassade, (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Richelieu, 2e, (233-56-70) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Nation, 12e (343-04-67) : Fauvette, 13e (331-60-74).
CARMEN JONES (A., v.o.) Georges-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

> Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
> **« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »**
> **704.70.20 (lignes groupées)**
> (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 24 décembre

LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o. (**) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) (*) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – (V.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français 9e (770-33-88) : Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-16-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (822-42-27).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA MORT AU LARGE (*) (A., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It. v.o.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LES FILMS NOUVEAUX

L'HIVER LE PLUS FROID A PEKIN, film chinois de Pai Shing Jui, v.o. ; Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT...(*), film français de Michel Caputo. UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828- 20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ;
SOLIDARNOSC, film collectif polonais, v.o. : banque de l'Image, 5e (326-12-39).
UNE ETRANGE AFFAIRE, film français de Pierre Granier-Deferre. Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis-ST-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25.

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36). – V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Le Paris, 8e (359-53-99) : Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POPEYE (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Palace, 5e (354-07-76), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
PRUNE DES BOIS (Fr.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DEBLOQUE FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ;
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA REVANCHE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Murat, 16e (651-99-75) : Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 12e (206-71-33).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (Ang., v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Colisée, 8e (359-29-46).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI, ADIEU LE TRÉSOR (It., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46), Paramount City, 8e (562-45-76). – (V.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31), Paramount Bastille, 12e (343-79-17), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (296-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
STALKER (Sov., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Cosmos, 6e (544-28-80).
SURVIVANCE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) Forum, 1er (297-53-74) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paris-Ciné, 10e (770-21-71).

Les festivals

TEX AVERY (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-50-22).
BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) : Fiancées en folie.
DOUGLAS FAIRBANKS : Marais, 4e (278-47-86) : Robin des bois. – 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Robin des bois. – Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) : le Masque de fer.
LA FEMME DANS LE CINÉMA FANTASTIQUE (v.o.) (**) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99) : l'Heure du loup.
MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Une nuit à l'Opéra.
SEPT GRANDS WESTERNS (v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) : John Mc Cabe.
WIM WENDERS (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (323-58-00) : Faux mouvement.
CARY GRANT (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Soupçons.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) : la Maison du docteur Edwardes ; A.-Bazin, 13e (337-74-39) : Les enchaînés.
JEAN RENOIR : Escurial, 13e (707-28-04) : La règle du jeu.
LUIS MARIANO : Escurial, 13e (707-28-04) : Je n'aime que toi.
UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : Capone.

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Elysée-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (337-57-47). H. sp.
CHERCHEUSE D'OR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
DÉLIVRANCE (A. v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
DEUX LOUSTICS EN BORDÉE (It., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
DUELLISTES (A. v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
ECRIT SUR DU VENT (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
ET LA TENDRESSE, BORDEL ! (Fr.) : Opéra-Night, 9e (296-62-56).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
FREAKS (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15).
GENDARMES ET VOLEURS (It., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
GIMME SHELTER (A., v.o.) ; Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) : (v.f.) : U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
IVANHOE (A.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
JOUR DE FETE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LABYRINTHE (procédé Panrama) (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LABYRINTH MAN (A., v.o.) : (*) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32).
LA LETTRE (THE LETTER) (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
MACADAM COW-BOY (A., v.o) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
MAYA (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LE MEPRIS (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) (v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnasiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
MISTER SKEFFINGTON (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
MON ONCLE (Fr.), Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
MONTHY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
ORANGE MECANIQUE (A.) (**) : (v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
OUVRIERS 80 (Pol., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
PANDORA (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE PARRAIN (I et II) (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
PLAY-TIME (Fr.) (70 mm) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE PROCES (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
LE SEPTIEME SCEAU (Suèd., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
STROMBOLI (It., v.o.), Epée de Bois, 5e (337-57-47).
TAXI DRIVER (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 9e (296-62-56).
THE ROCKY HORROR PICTURES SHOW (A., v.o.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) : Studio Galande, 5e (354-72-71).
THE YELLOW SUBMARINE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
VIVRE SA VIE (Fr.) : Noctambules, 5e (354-42-24).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
YOYO (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

Les séances spéciales

AGATHA ET ET LES LECTURES ILLIMITEES (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15, 18 h30.
AFFREUX, SALES ET MECHANTS, (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 20 h 30.
ALERTEZ LES BÉBÉS (Fr.) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91), sam. 14 h.
ALLEGRO NON TROPPO (It., v.o.) : Espace-Gaîté (14e) (327-95-94), 14 h. et 15 h.30.
AMERICA, AMERICA (A.) (v.o.) : Templiers, 3e (272-44-56), sam., mar., 19 h. ; dim. 18 h. 30.
BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), jeu. et ven. 22 h. sam. 17 h et dim. 21 h. 30.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), mer., 20 h. 30, ven., 14 h. 10, sam., 16 h. 15, dim., 20 h. 30.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
ET DIEU CREA LA FEMME (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf sam. et dim.).
EXTRANEUS (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (542-67-42), 18 h. 45.
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf sam. et dim.).
GIM SHELTER (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 16 h. 30, 22 h. 30.
L'HEURE EXQUISE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 13 h.
INDIA SONG (Fr.) Ciné-Seine, 5e (325-95-99) 12 h. 20 (sauf mer.).
JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 19 h. 30.
JULIETTE DU COTÉ DES HOMMES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 12 h., 13 h.
NIAGARA (A., v.o.) : Olympic, 6e (222-87-23) 12h.
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Olympic Luxrmbourg, 6e (633-97-77), merc., dim.
LA NUIT ENSOLEILLÉE : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 17 h.
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Ciné-Beaubourg, 3e (272-50-22), sam.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Cinoches-St-Germain, 6e (633-10-82) 19 h., 20 h. 40, 22 h. 20, sam.
LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 20 h. et 22 h. 15.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h 45, 21 h 50. Sam.
SCARFACE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) 12 h.
SOUPÇONS (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) 12 h.
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), jeu. 20 h., sam. 22 h., dim. 16 h 30.
YELLOW SUBMARINE (Ang., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) 12 h. et 24 h.

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

RADIO-TÉLÉVISION

La nouvelle grille de France-Inter

Se réveiller sans Pierre Douglas

Changement en deux temps à France-Inter où une première série de modifications de la grille des programmes — concernant l'information matinale — est annoncée pour le 4 janvier. Les après-midi ne seront remodelés qu'à partir du 1er février, date à laquelle disparaîtra notamment, après quatorze ans d'existence, la « radioscopie » de Jacques Chancel — qui sera certainement remplacée par une autre production du même Jacques Chancel.

L'information d'abord, donc : à compter du 4 janvier, l'auditeur ne sera plus « réveillé » par Pierre Douglas, mais appelé, de 7 heures à 8 H 15, à écouter un « journal non stop » alimenté de chroniques, de commentaires et de rubriques variées : différents éditorialistes interviendront — au moins quatre probablement à tour de rôle, — les auditeurs seront invités à réagir à l'antenne. Le nom de celui ou de celle qui animera cette « tranche » d'une heure et quart n'est pas encore connu. Selon Jean-Pierre Farkas, le directeur de France-Inter, il s'agira d'un journaliste maison : Arlette Chabot ? Patrice Bertin ? François Bonnemain ?

Pierre Douglas ne disparaît pas pour autant : on le retrouve de 11 h 30 à 12 h 30 animant avec Olivier Nanteau une heure de jeux et sketches en direct de la maison de Radio-France. Eve Ruggieri demeure également, assurant désormais, après le journal, une heure et quart d'un magazine comprenant un almanach quotidien consacré à la vie pratique, son feuilleton habituel consacré aux femmes et aux hommes célèbres, enfin des interviews d'invités. A 10 h 30, Nicolas Hulot continue d'assurer « ça va le boulot ? »

Autres nouveautés : un feuilleton de dix minutes est prévu à 12 h 30, « Le fantôme de la Tour Eiffel », de Louis Rognoni et Michel Deaudone. Ils ont voulu réaliser, avec une musique de Charles Trenet, quelque chose de comparable au fameux « Signé Furax », de Pierre Dac et Francis Blanche, qui fit merveille autrefois sur Europe I. Après le journal de 13 heures, et jusqu'à 14 heures, Henri Amouroux et Annette Lyautey présenteront « L'histoire a quarante ans », une série consacrée à l'année 1942 dans la France occupée. Enfin, de 18 heures à 19 heures, dès le 4 janvier, sera programmé un nouveau magazine culturel animé par Bernard Deutsch.

Les autres modifications concernant les après-midi et les soirées n'entreront en vigueur que le 1er février : la fiction sera privilégiée ainsi que les émissions thématiques. Par exemple, l'émission de création radiophonique « les Tréteaux de la nuit » sera dorénavant diffusée entre 15 heures et 16 heures, laissant place le mercredi à la « Tribune de l'histoire ».

Pour le soir, en dehors de l'émission de José Artur, immuable, et qui sera précédée d'une séquence confiée à Macha Beranger, sont promises « des choses nouvelles » — dont il n'a visiblement rien été encore décidé.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré aux décrets d'application de la loi sur les radios locales privées (*le Monde* du 24 décembre), une coquille nous a fait parler d'associations au lieu d'assemblées, à propos des députés et des sénateurs. De la même manière « les relations avec la SACEM » sont, inexactement, devenues « la relation avec la SAGEM ».

● PRÉCISION. — *M. Jean-Loup Vichniac* continuera d'occuper les fonctions de délégué de l'Office culturel pour la communication audiovisuelle (OCCAV), dont le président est désormais M. Jean-Jacques Célérier (*le Monde* du 22 décembre).

A ÉCOUTER

L'ODYSSÉE, OU HUIT HEURES DE RÉCIT

Il faut écouter pendant cette semaine de Noël, chaque jour sur France-Culture, un très beau spectacle radiophonique, *l'Odyssée*, adaptée par Bruno de La Salle, Jean-Paul Auboux et une équipe de musiciens, chanteurs, comédiens, lecteurs. Découpées pour la radio en neuf épisodes, ces huit heures de « récit » avaient d'abord été enregistrées durant la nuit du 22 au 23 juillet dernier au Festival d'Avignon, et France-Culture se propose de les rediffuser ultérieurement dans leur continuité. Mais la présentation en séquences quotidiennes n'atténue pas la réussite de cet énorme travail de lecture et d'adaptation musicale, sur un texte fait, de toute manière, pour être conté au fil des jours, par fragments.

Comme c'est le cas pour toute adaptation réussie, au théâtre, au cinéma ou à la radio, *l'Odyssée* de Bruno de La Salle et du Centre de littérature orale qu'il anime apporte quelque chose à la fois au texte de référence — en l'occurrence la traduction d'*Homère* par Victor Bérar, — et aux recherches sur l'expression du médium choisi — ici, le récit oral et la radio. Analysée avec rigueur, puis lue rythmiquement et mélodiquement par de remarquables musiciens-conteurs, la traduction rimée de Bérard fait la preuve de sa puissance poétique. C'est une merveille de pouvoir découvrir ainsi *l'Odyssée*.

BRIGITTE ANDERSEN.

★ France-Culture, tous les jours jusqu'au mercredi 30 décembre inclus, de 18 h 10 ou 18 h 15 à 19 heures, et de 20 heures à 22 h 30 le jeudi 24 décembre. Avec J.-P. Auboux, A. Patrix, B. Chèze, R. Zosso, P. Roome, A. Osnovitch, V. Arzoumanoff, F. Barrière, B. de La Salle.

Jeudi 24 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Théâtre : Madame Sans-Gêne.
De V. Sardou, mise en scène M. Tassencourt, réal. A. Isker. Avec A. Cordy, R. Pellegrin, M. Chaumeau, M. Guyard.
Une jeune blanchisseuse fait crédit à quelques clients désargentés, mais ambitieux comme Bonaparte, épouse un caporal qui devient maréchal d'Empire et duc de Dantzig. Mais garde son drôle de caractère.

22 h 45 Documentaire : La mémoire de Noël.
De Bella Besson. Réal. J. Peyrachés : Faire revivre les noëls d'avant 1950.

23 h 35 Un Noël, une vie : Mgr Marty.

23 h 55 Messe de minuit.
Célébrée par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II en direct de la basilique Saint-Pierre de Rome.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Veillée de Noël à l'Opéra de Paris.
Présentée par Patrick Poivre d'Arvor, réal. D. Sanders. Avec l'orchestre, les chœurs et le ballet de l'Opéra.
Deux mille enfants dans la salle du palais Garnier. Au programme : des ouvertures de Stravinsky, Verdi, Gounod et Beethoven avec O. Charlier et Y. Chittoleau, plus le deuxième acte du Lac des cygnes, *de Tchaïkowski (ballet). Avec la participation des petits rats de l'Opéra.*

23 h Angelo Branduardi fête Noël.
Hommage à la chanson italienne.

23 h 40 Pour un air de guitare : Georges Brassens.
Rediffusion d'une émission de Pierre Tchernia réalisée en octobre 1975. Non, Brassens n'est pas un disparu.

0 h 40 Concert.
Karajan et l'Orchestre de la Communauté européenne, avec A. S. Mutter, réal. F. Reichenbach.
Genèse d'un concert.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : le Petit Mitchell illustré.
Un film de G. Jourd'hui.

21 h 30 Cinéma : le Cirque.
Film américain de C. Chaplin (1927), avec C. Chaplin, A. Garcia, M. Kennedy, B. Morissey, H. Crocker (muet, sonorisé, N.).
Un vagabond, embauché dans la troupe d'un cirque comme accessoiriste, en devient la vedette comique. Il s'éprend de l'écuyère mais elle aime un funambule.
Entre la Ruée vers l'or *et* les Lumières de la ville, *une œuvre de Chaplin considérée à tort comme mineure. Le personnage célèbre de Charlot est ici, tout entier, avec sa lutte contre l'adversité, ses gags burlesques et poétiques, et son sentimentalisme.*

22 h 40 Divertissement : Le grand anniversaire.
Une émission de Guy Béart.

0 h 15 Journal.

0 h 30 Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

20 h, L'Odyssée, d'après Homère.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les ménageries.
24 h, Messe de minuit en l'église Saint-Nicolas-des-Champs.

FRANCE-MUSIQUE

19 h, « Hekthor et Galathe », Opéra de l'espace de J. Folly, avec des musiques de Puccini, Bach, Chopin, Purcell, J. Lennon, P. Mac Cartney, Donizetti...
23 h 5, Concert : Été de Carinthie 1981, « Carmina Burana » (anonyme du XIIIe siècle) par le Clemencic Consort, direction R. Clemencic.

Vendredi 25 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Orthodoxie.

9 h 30 Foi et tradition des chrétiens orientaux.

11 h Messe de Noël.
Célébrée en l'abbaye de Sylvanes (Aveyron), avec le concours du chœur of New college Oxford, prédicateur : Père Pierre Abeberry.

12 h Bénédiction.
Urbi et orbi de sa Sainteté le pape Jean-Paul II de la place Saint-Pierre de Rome.

12 h 30 Journal.

13 h 15 Les fabuleuses aventures du baron de Münchausen.
Film français de Jean Image (1977-1978), avec les voix de D. Paturel, M. Elias, F. Laine, C. Duvaleix, J. Marin.
Un aristocrate qui se vante toujours d'aventures peut-être imaginaires va en vivre d'extraordinaires, à la suite d'une mission dont le roi l'a chargé.
Dessin animé de long métrage inspiré d'un personnage historique du XVIIIe siècle. Gags et extravagances. Le graphisme de Jean Image et de son équipe évoque un peu Walt Disney.

14 h 30 L'île de Paul-Émile Victor.
Reportage sur la vie quotidienne, la musique à Tahiti.

15 h 25 Quand douze cents enfants s'accordent.
L'expérience filmée de ces jeunes musiciens réunis par la musique sur la base du mouvement Vivaldi.

16 h 20 Etoile sur Beethléem.

17 h 20 Une aurore boréale.
Réalisation R. Lucot.

18 h 40 Arbre de Noël à l'Elysée.

19 h 10 Bonsoir, Fernand.
Fernand Raynaud dans les sketches « Y'a pas de justice » et « Les croissants ».

19 h 30 Journal.

20 h Téléfilm : l'Oiseau bleu.
De M. Maeterlinck, réalisation G. Axel. Avec B. Andersson, L. Caron, S. Flon, C. Piepiu...
Le rêve féerique de deux enfants une belle nuit de Noël : du beau intimiste, c'est une promesse de bonheur.

21 h 40 Centenaire du Cirque de Moscou.
Réalisation B. Deflandre.
Ses clowns, ses trapézistes, ses cavaliers, ses ours.

22 h 30 Chorale du collège d'Oxford.
Yves-André Hubert a filmé les chœurs du New College of Oxford chantant les « Christmas carols » et les « Motets ».

23 h Un Noël, une vie : Gilbert Bécaud.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.

12 h 30 Série : Les amours des années grises.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Danse : Alexandre Godounov.
Par Roland Petit.

13 h 55 Arthur Rubinstein à Jérusalem.
De F. Reichenbach et J. Lefèvre.

14 h 45 La caméra invisible.
Une sélection des séquences tournées pour « Jeudi cinéma », par J. Rouland.

16 h 30 Jacques Tati présente « Parade ».

16 h 40 Cinéma : Parade.
Film franco-suédois de J. Tati (1974), avec J. Tati, K. Kossmayer, les Vétérans, les Sipolo, M. Brabo, P. Colombo.
Tati, en monsieur Loyal, anime, sous un chapiteau, un spectacle de cirque pas comme les autres. Avec la participation des spectateurs.
Tourné à Stockholm, en video mobile couleurs, pour le cinéma, ce film réunit des numéros de variétés non-traditionnels, exalte la fête et l'esprit d'enfance.

18 h 5 S.V.P. Disney.
Des extraits des meilleurs films de Walt Disney.

19 h 10 Par elles-mêmes : Barbara Hendricks.
D'A. Sabourет, réal. P. Bureau.
Ne pas manquer le portrait d'une grande chanteuse.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Vendredi ou la vie sauvage.
D'après M. Tournier, réalisation G. Vergez. Avec M. York, G.-A. Ray, R. Blin, R. Rimbaud.
Le mythe de Robinson Crusoë revu et corrigé.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot : Doris Lessing.
Pour parler avec Doris Lessing de son œuvre et de ses derniers livres parus en France : la Cité promise *et* Shikasta, *B. Pivot a invité Michel Braudeau, critique littéraire, Ivan Nabokov, éditeur, et Catherine Rihoit, romancière.*

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Hitchcock) : Les Trente-neuf Marches.
Film anglais d'A. Hitchcock (1935). Avec R. Donat, M. Carroll, L. Mannheim, G. Tearle, J. Laurie (v.o. sous-titrée. Noir rediff.).
Un Canadien de passage à Londres, mêlé malgré lui à une affaire de meurtre et d'espionnage, s'enfuit en Ecosse. Il est traqué par la police et les membres d'une organisation secrète.
Le plus célèbre des films de la « période anglaise » d'Hitchcock. Inspiré — d'assez loin ! — d'un roman de John Buchan, c'est un brillant exercice de style sur le suspense et l'humour.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
Dessins animés : 15 h 50, L'enfance de Dominique ; 16 h 15, Bouba ; 16 h 40, Carroyage ; 16 h 50, le Berger et le Dragon ; 17 h, Un jour, nous pourrons partir aussi ; 17 h 20, « Concerto nº 1 », de K. Stamitz ; 17 h 30, Vingt Mille Lieues sous les mers ; 17 h 50, les Aventures du capitaine Bobardov ; 18 h, le Loup.

18 h 55 Tribune libre.
Le secours catholique.

19 H 10 Journal.

19 H 20 Noël au fond du puits.
Film de Christian Marc, produit par FR 3 Toulouse.
En mai 1980, les mineurs du puits Destival occupent le fond du puits pour s'opposer à sa fermeture ; ils y sont restés dix mois, ils y ont passé les fêtes de Noël, ils ont gagné, la mine est ouverte.

19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Le fauteuil de l'oubli.

20 h Les petits papiers de Noël : Papa, maman, Noël.
De Jacques Fansten.
Deux enfants enlevés la nuit de Noël. Tendre et dur.

21 h 5 Théâtre : Tovaritch.
Comédie de J. Deval, mise en scène J. Meyer. Avec F. Fabian, J. François, J Morel, M. Deaems...
Une pièce du temps où les émigrés russes étaient princes, où les princes russes étaient chauffeurs de taxi ou valets de chambre.

23 h 5 Journal.

23 h 25 Mes meilleurs vœux.

FRANCE CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le métier, image latente d'une société (les bouleversements du monde agricole) ; à 8 h 32, Approche de la civilation ligure du néolithique à l'invasion romaine.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 2, Foi et tradition.
9 h 30, Protestantisme.
10 h, Messe de Noël au foyer de l'Arche, à Trosly-Breuil.
11 h 2, Musiciens français contemporains : M. Landowski.
12 h 5, Agora : Voix du livre (le libraire).
12 h 45, Panorama.
12 h 30, Musiques extra-européennes : Noëls africains.
14 h, Sons : Oiseaux...
14 h 5, Un livre, des voix : Beowulf, ou la mémoire scandinave du peuple anglais.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Alexandre Yersin.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : Bartok, le bilan d'un centenaire.
18 h 10, L'Odyssée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : l'optique.
20 h, Les marchands de paix.
21 h 30, Black and blue : Noël en jazz (les Lorientais).
22 h 30, Nuits magnétiques : Les ménageries.

FRANCE-MUSIQUE

NOEL EN POLOGNE

6 h 2, Œuvres de : Villa-Lobos, Stravinsky, Ohana ; 7 h 10, « Airs de ballet » de Mouret, « Quintette » de Brahms, « Scherzo à la russe » de Stravinsky.
8 h 10, « Il Tasso » de Liszt, « Concerto pour cor » de R. Strauss.
8 h 45, Music joy of youth : La radio grecque propose Kyriakos Sfetsas « The Magic World of Children ».
9 h 2, Premier contact avec la musique polonaise : Anonymes du XIIIe et du XVIIIe, Zelenski, Rozycki, Kilar ; 10 h, Magazine de J.-M Damian.
13 h 5, L'Opéra en Pologne : « Halka », de Moniusko ; « Harnasie », de Szymanowski ; « Le Lendemain », de Baird ; « Trois pièces pour orchestre à cordes », de Gorecki ; 16 h, Magazine de J. Merlet et J.-M. Damian.
19 h 5, « Divertimiento », de M. Radziwill ; « Concerto à trois », de Szarzinski ; « Chants éternels », de Karlowicz ; Œuvres de Lessel, Zeidler et Moniusko.
20 h 30, Concert (donné au Grand Auditorium le 13 novembre 1979) : « Symphonie nº 47 » de Haydn, ; « Concerto pour violon et orchestre de Mozart » ; « Musica Domestica » de Bujarski ; « Sérénade pour cordes » de Tchaikovski - « Andante du divertissement K 136 » de Mozart, par l'Orchestre de chambre de Pologne, dir. J. Maksimuk, sol. K. Kulka, violon.
22h 30, Les étoiles (avec la participation de D. Proust, astronome et organiste, et des peintres et poètes qui ont été inspirés par les étoiles) ; « Sirius » de Stockhausen ; « Atlas eclipticalis » de Cage ; « Lux Aeterna » de Ligéti ; « Troisième sonate pour piano » de Boulez ; « Harmonie du monde » de Hindemith ; « Al Lume de Stelle » de Monteverdi ; « Nocturne op. 55 nº 1 » de Chopin ; Extraits des « Eléments » de Rebel ; « Chant pour une étoile » de Tamia ; « Les Planètes » de Holst ; « Deux fantaisies » de Vierne ; Extrait de « La Création » de Haydn ; « Sonate nº 14 », de Beethoven ; « Choral pour orgue » de Bach ; « La Nuit transfigurée » de Schoenberg...

INFORMATIONS « SERVICES »

Les châteaux d'Ile-de-France ouverts ou fermés pendant les fêtes

Versailles : ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 10 heures à 17 heures. Fermé le 25 décembre et le 1er janvier.

La Malmaison : ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 heures à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 30.

Compiègne : ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 heures à 11 heures et de 13 h. 30 à 16 h. 15. Fermé le 25 décembre et le 1er janvier.

Fontainebleau : ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 heures à 12 h. 30 et de 14 heures à 17 heures.

Vaux-le-Vicomte : fermé jusqu'au 1er mars.

Écouen : ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 heures à 17 h. 15. Fermé le 25 décembre et le 1er janvier.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 26 DÉCEMBRE

« Crèches des églises de Paris », 15 h, place Saint-Sulpice (Mme Pennec).

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine (Mme Vermeersch).

« Musée Victor Hugo », 15 h, 6, place des Vosges, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Musée du Grand Orient », 15 h, 16, rue Cadet (Approche de l'Art).

« Fastes du Gothique », 16 h 45, Grand Palais (Mme Angot).

« Fastes du Gothique », 11 h, Grand Palais (Arme).

« Exposition Manessier », 15 h, 34, boulevard de Vaugirard (L'Art pour Tous).

« Quartier de la Banque et de la place de la Victoire », 15 h 15, 5, place des Petits-Pères (Mme Barbier).

« La Presse 1891-1894 », 14 h 30 et 17 h, 123, rue Saint-Martin (M. Czarny).

« Le Marais », 15 h, métro Saint-Paul (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Musée des Monuments Français », 15 h, 42, avenue du Président-Wilson (Mme Hauller).

« Clers et Chevaliers », 15 h, Musée de Cluny (Histoire et Archéologie).

« L'Ile de la Cité », 15 h, métro Cité (P.-V. Jaslet).

« Chez Maxim's », 16 h, 3, rue Royale (M. de la Roche).

« Les chefs-d'œuvre du Musée », 10 h, musée du Louvre.

« Quartier Saint-Sulpice », 15 h, métro Saint-Sulpice (Résurrection du Passé).

« La Mosquée », 14 h 45, place du Puits de l'Ermite (Tourisme Culturel).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

TRANSPORTS

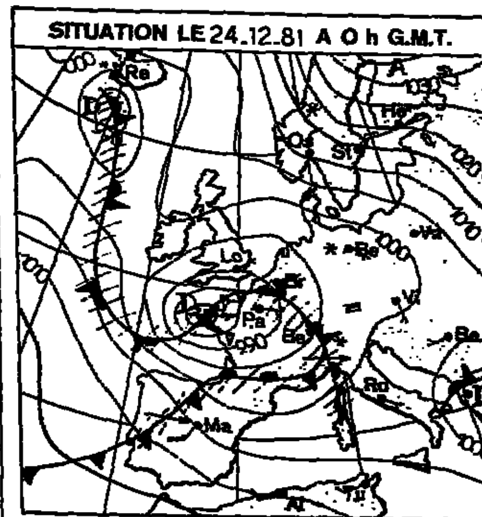
Service assuré par les autobus à l'occasion des fêtes de fin d'année

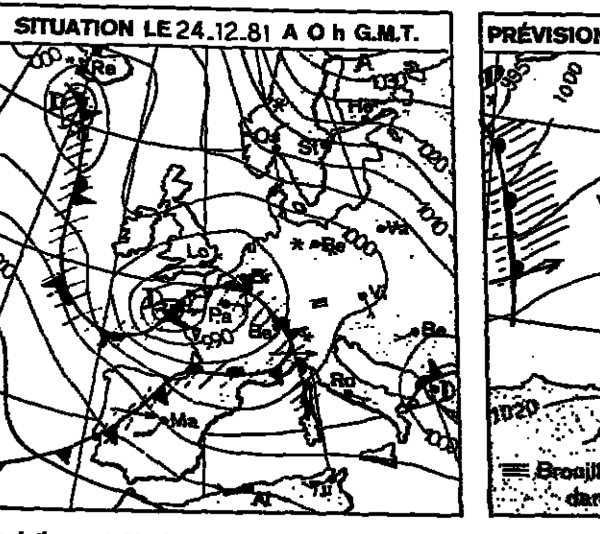
A l'occasion des fêtes de fin d'année, les aménagements suivants ont été apportés aux services des autobus :

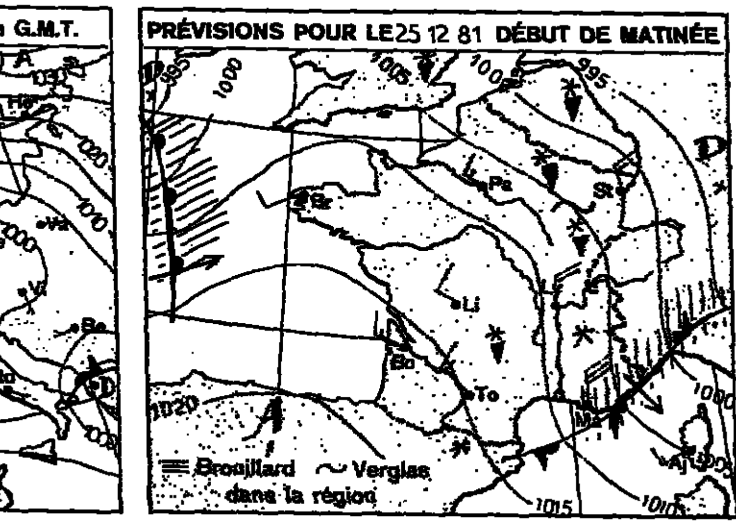
– *les vendredis 25 décembre et 1er janvier :* service du dimanche assuré sur l'ensemble du réseau ;

– *nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1er janvier :* renforcement des services de nuit sur les lignes N, dont les départs s'échelonneront de 0 h 55 à 5 h 35 depuis le Châtelet, et de 1 h (0 h 55 pour la ligne NA) à 5 h depuis la périphérie, selon des fréquences de 20 à 30 minutes.

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le jeudi 24 décembre à 0 heure et le vendredi 25 décembre à 24 heures :

Le front du froid associé à la dépression du sud de la Bretagne jeudi s'évacuera vers le sud-est. A l'arrière, établissement temporaire d'un flux de nord-ouest plus frais, avec hausse de champ de pression par l'ouest, à l'avant d'une nouvelle perturbation.

Vendredi, le temps sera frais, brumeux, assez nuageux avec des averses de neige du nord de la Seine aux frontières du Nord et du N.-E., ainsi que des Vosges aux Alpes. On observera aussi des averses orageuses sur la Corse et le Bassin aquitain le matin, tandis que sur le pourtour méditerranéen le vent de nord-ouest fort sur le littoral, très fort en mer, chassera les nuages.

Ailleurs, le temps sera variable avec des passages nuageux et des éclaircies, qui se feront plus belles au cours de l'après-midi. Toutefois, une aggravation nuageuse se produira en soirée de la Bretagne à la Gironde, accompagnée de faibles pluies. Les vents de nord-ouest modérés irréguliers s'orienteront au sud-ouest en fin de journée près de l'Atlantique.

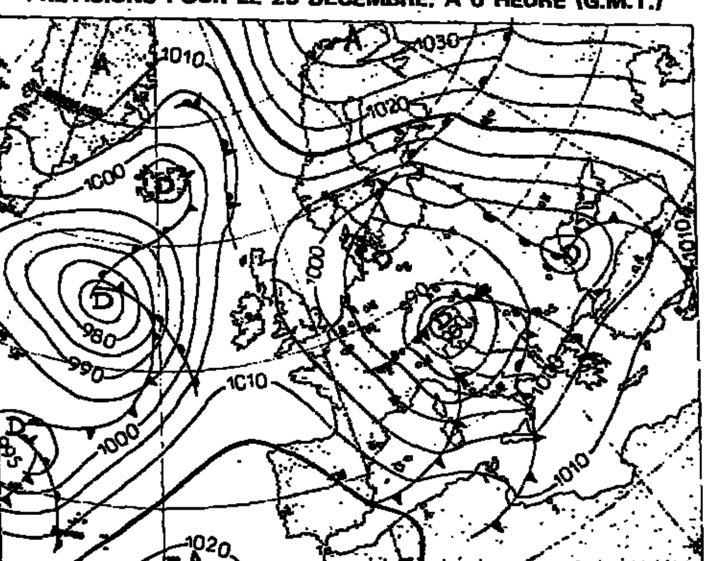
Les faibles gelées matinales dans l'intérieur rendront par endroits les chaussées glissantes au lever du jour.

Le 24 décembre à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 985,8 millibars, soit 739,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24 décembre) : Ajaccio, 12 et 7 degrés ; Biarritz, 13 et 11 ; Bordeaux, 13 et 8 ; Bourges, 4 et 2 ; Brest, 9 et 5 ; Caen, 4 et 2 ; Cherbourg, 4 et 2 ; Clermont-Ferrand, 7 et 4 ; Dijon, 3 et 2 ; Grenoble, 4 et 2 ; Lille, 1 et – 1 ; Lyon, 5 et 4 ; Marseille, 6 et 5 ; Nancy, 3 et 0 ; Nantes, 11 et 6 ; Nice, 8 et 4 ; Paris-Le Bourget, 4 et 3 ; Pau, 14 et 6 ; Perpignan, 12 et 8 ; Rennes, 3 et 3 ; Strasbourg, 4 et – 1 ; Tours, 4 et 3 ; Toulouse, 13 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 20 degrés.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 16 degrés ; Amsterdam, – 1 et – 1 ; Athènes, 17 et 12 ; Berlin, – 2 et – 2 ; Bonn, 2 et – 1 ; Bruxelles, 1 et 0 ; Le Caire, 28 et 18 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, 1 et – 1 ; Dakar, 24 et 18 ; Genève, 3 et 0 ; Jérusalem, 18 et 12 ; Lisbonne, 17 et 11 ; Londres, 0 et – 1 ; Madrid, 15 et 8 ; Moscou – 8 et – 9 ; Nairobi, 25 et 12 ; New-York, 4 et 3 ; Palma-de-Majorque, 20 et 17 ; Rome, 11 et 7 ; Stockholm, – 1 et – 2.

PRÉVISIONS POUR LE 25 DÉCEMBRE, A 0 HEURE (G.M.T.)



L'ÉTAT DE LA NEIGE EN FRANCE

Le manteau neigeux est important sur tous les massifs et supérieur à un mètre dans les Vosges, le Jura et les Alpes. Dans le Massif central et les Pyrénées, il dépasse cinquante centimètres.

Pour cette fin de semaine, il neigera encore sur tous les massifs ; tombant d'abord sous forme continue aujourd'hui et demain, les chutes de neige tomberont ensuite sous forme d'averses même à basse altitude. Des rafales de vent peuvent accompagner ces giboulées.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 23 décembre, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris) qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes, le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 240-360 ; Autrans : 60-140 ; Arêches-Beaufort : 170-360 ; Bellecombe-Crest-Voland : 150-200 Bonneval-sur-Arc : 90-120 ; Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs : 110-230 ; Les Carroz-d'Arâches : 70-250 ; Chamonix : 75-320 ; Chamrousse : 80-110 ; La Chapelle-d'Abondance : 80-115 ; Châtel : 80-180 ; La Clusaz : 90-220 ; Combloux : 105-220 ; Les Contamines-Montjoie : 60-260 ; Cordon : 140-230 ; Courchevel : 90-260 ; Flaine : 145-305 ; Flumet : 100-190 ; Les Gets : 130-280 ; Le Grand-Bornand : 70-150 ; Megève : 95-200 ; Morzine/Avoriaz : 100-350 ; La Grande-Plagne : 180-280 ; Pralognan-La Vanoise : 110-150 ; Praz-sur-Arly : 110-200 : Saint-François-Longchamp : 150-200 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 40-200 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 40-160 ; Samoëns ; 60-250 Les Sept Laux : 70-170 ; Tignes : 175-200 ; Val-Cenis : 75-75 ; Val-d'Isère : 145-210 ; Valloire 100-150 ; Villard-de-Lans : 40-120 ; Valmorel : 180-200.

ALPES DU SUD

La Colmiane-Valdeblore : 100-150 ; La Foux-d'Allos : 200-240 ; Isola-2000 : 150-180 ; Les Orres : 130-160 ; Pra-Loup : 130-180 ; Puy-Saint-Vincent : 145-235 ; Risoul 1850 : 170-200 ; Le Sauze : 100-200 ; Serre-Chevalier : 100-170 ; Superdévoluy : 100-140 ; Valberg : 90-160.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 30-70 ; Les Angles : 30-70 ; Ax-Les Thermes : 10-20 ; Font-Romeu : 25-70 ; Saint-Lary-Soulan : 35-80.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 50-80 ; Super-Besse : 50-80.

JURA

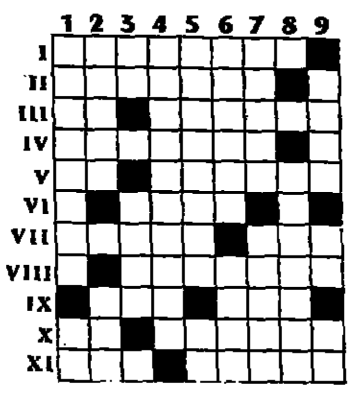
Métabief-Mont-D'or : 60-110 ; Les Rousses : 120-180.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, téléphone 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3089



HORIZONTALEMENT

I. Disparaît dès qu'on se met à courir. – II. Principe de certains corps gras. – III. Routines. Hommes d'avenir d'un très lointain passé. – IV. Se précipite sur sa proie ventre à terre... quand ce n'est pas à bras raccourcis. – V. Centre d'hivernants. Lumière de Milan qui s'est éteinte il y a cinquante ans. VI. S'étend volontiers pendant les grandes chaleurs. – VII. Dévore à nouveau ce qui a été consommé. Un homme écartelé entre le bonheur et l'honneur. – VIII. Extrait de légumes propre à faire passer le goût du pain. – IX. Interjection dubitative. Fit une entrée peu académique chez les quarante. – X. Alternative. Employé à la filature, il est au courant de tout ce qui ce trame. – XI. Bien qu'aveugle, on lui prête un don de double vue. Coupe en vue d'augmenter le volume.

VERTICALEMENT

1. Mariage entre la belle et la bête. Reporter invisible. – 2. Auteur du « Canard sauvage », natif du pays des eiders. Reçoit plus chaudement que chaleureusement. 3. Préposition. A l'atelier comme à la caserne il ne dure qu'un temps. – 4. Doctrine à arcanes. – 5. Génératrice de mines de plomb. Personnel. – 6. Botte à succès de mode bonapartiste. Joint le ravissement au désespoir. – 7. Peuvent être froides, chaudes ou brûlées. Muni d'un système de protection optique. – 8. On la donne avec l'intention de la conserver. – 9. Ruine mythologique miraculeusement restaurée. Préposition. Sigle sous le signe de la Vierge.

Solution du problème n° 3088

Horizontalement

I. Comptoir. – II. Opéra. An. – III. Miroirs. – IV. Bal. Rails. – V. Iceberg. – VI. Ne. Eire. – VII. Torts. – VIII. Iman. Ebre. – IX. Sonde. Eon. – X. Orge. Tête. – XI. Neo. Dû. Se.

Verticalement

1. Combinaison. – 2. Opiacé. More. – 3. Merle. Tango. – 4. Pro. Blonde. – 5. Taire. – 6. Rareté. Tu. – 7. Sigisbée. – 8. Râ. Rots. – 9. Nasse. Enée.

GUY BROUTY.

BREF

ASSOCIATIONS

BOURSIERS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER. – L'Association des anciens boursiers de la ligue nationale française contre le cancer, réunissant déjà huit cent cinq chercheurs qui, depuis 1954, ont été boursiers de la ligue, souhaite entrer en relation avec tous les anciens boursiers, qu'elle invite à lui écrire : 1, avenue Stephen-Pichon, à Paris (13e).

DOCUMENTATION

LES ACHATS PUBLICS. – Du crayon à papier au matériel de haute technologie, la production des P.M.E. peut intéresser l'ensemble des services publics. La préfecture de Paris vient donc de publier à l'intention des quelque 24 000 P.M.E. d'Ile-de-France un « guide annuaire de l'achat public », notamment afin de leur faire connaître les services acheteurs, la liste des achats qu'ils effectuent et les procédures administratives à suivre.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des petites et moyennes entreprises dans les trésoreries principales et à la préfecture de Paris, à la chambre de commerce et à celle des métiers, ainsi qu'à la Confédération des P.M.E. (Tél. : 277.15.50, poste 38.40).

P.T.T.

UNE BANQUE DE DONNEES AUTOMATIQUE. – Une banque de données, la première bibliothèque en France à utiliser un système de gestion entièrement automatique, a été constituée au ministère des P.T.T. et vient d'être inaugurée. Cette banque contiendra progressivement la notice bibliographique des 180 000 ouvrages de l'établissement, 70 000 résumés d'articles de périodiques recensés depuis 1958, le Bulletin officiel des P.T.T. depuis 1980, les circulaires de cette administration depuis 1960. Il est envisagé de saisir l'ensemble des documents des 130 bibliothèques des P.T.T., qui seront accessibles par télécopie.

VIVRE A PARIS

ACCUEILLIR DE JEUNES TRAVAILLEURS. – La mairie de Paris rappelle aux Parisiens qu'ils peuvent accueillir des étudiants ou des jeunes travailleurs dans des locaux inutilisés. Cet hébergement permet, sous certaines conditions, une exonération de la majoration de 50 % applicable aux loyers des locaux sous-occupés ou sous-loués.

Les offres doivent être adressées pour les étudiants : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, 39, avenue Georges-Bernanos, 75005 Paris. Tél. : 329-12-43 (service du logement) ; et pour les jeunes travailleurs : Union régionale des foyers de jeunes travailleurs, 21, rue des Malmaisons, 75013 Paris, téléphone : 585-10-61.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 24 décembre :

UNE LOI

● Modifiant l'article 108 du code pénal et abrogeant les articles 184, alinéa 3, et 314 du même code.

● Sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins.

UN DÉCRET

● Portant publication de l'arrangement complémentaire de coopération dans le domaine des télécommunications entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérative du Brésil.

DES ARRÊTÉS

● Portant fixation du prix de vente des alcools d'État.

● Portant ouverture du service mobile maritime par satellite et fixation des tarifs.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES ANIMAUX

TIRAGE N° 82 DU 23 DECEMBRE 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.			F.
1	11	150	6	206	500
	91	150		316	500
	0 041	1 000		94 836	50 000
	5 651	1 000	7	3 257	1 000
	8 171	1 000		6 597	5 000
2	5 462	1 000		0 847	10 000
3	3 333	1 000		5 867	10 000
	0 163	5 000		395 847	500 000
	6 403	5 000	8	488	500
				1 788	1 000
4	4	70	9	919	500
	94	370		7 569	5 000
	222 934	3 000 070			
5	965	500	0	0	70
	9 345	1 000		160	570
	3 205	5 000		4 880	1 070
	31 265	100 000		6 190	1 070
				9 640	5 070

PROCHAIN TIRAGE LE 30 DECEMBRE 1981
TRANCHE DE NOEL A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO TIRAGE N° 51 : 5 – 13 – 14 – 26 – 45 – 48
NUMERO COMPLEMENTAIRE 27

PROCHAIN TIRAGE LE 30 DECEMBRE 1981 VALIDATION JUSQU AU 29 APRES MIDI

1981 LOTERIE NATIONALE TIRAGE DU 23 DECEMBRE 1981

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 83 DU 23 DECEMBRE 1981

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
6	Tous les billets terminés par 6 gagnent 60 F dans toutes les séries
60	Tous les billets terminés par 06 gagnent 150 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 60 gagnent 200 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
407	0047	1047	2047	3047	4047	5047	6047	7047	8047	9047	F. 300
	0074	1074	2074	3074	4074	5074	6074	7074	8074	9074	300
	0407	1407	2407	3407	4407	5407	6407	7407	8407	9407	3 000
	0470	1470	2470	3470	4470	5470	6470	7470	8470	9470	300
	0704	1704	2704	3704	4704	5704	6704	7704	8704	9704	300
	0740	1740	2740	3740	4740	5740	6740	7740	8740	9740	300
108	0018	1018	2018	3018	4018	5018	6018	7018	8018	9018	300
	0081	1081	2081	3081	4081	5081	6081	7081	8081	9081	300
	0108	1108	2108	3108	4108	5108	6108	7108	8108	9108	3 000
	0180	1180	2180	3180	4180	5180	6180	7180	8180	9180	300
	0801	1801	2801	3801	4801	5801	6801	7801	8801	9801	300
	0810	1810	2810	3810	4810	5810	6810	7810	8810	9810	300

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer série 34	Sommes à payer autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer série 34	Sommes à payer autres séries
8967	6 789	F. 5 000	F. 1 000	8 679	F. 5 000	F. 1 000
	6 798	5 000	1 000	8 697	5 000	1 000
	6 879	5 000	1 000	8 769	5 000	1 000
	6 897	5 000	1 000	8 796	5 050	1 050
	6 978	5 000	1 000	8 967	2 000 000	20 000
	6 987	5 000	1 000	8 976	5 050	1 050
	7 689	5 000	1 000	9 678	5 000	1 000
	7 698	5 000	1 000	9 687	5 000	1 000
	7 869	5 000	1 000	9 768	5 000	1 000
	7 896	5 050	1 050	9 786	5 050	1 050
	7 968	5 000	1 000	9 867	5 000	1 000
	7 986	5 050	1 050	9 876	5 050	1 050

Prochain Arlequin : le 6 Janvier 1982 à ANNECY (Haute-Savoie) tirage télévisé à 19 h 50

1981 · LOTERIE NATIONALE · TIRAGE DU 23 DECEMBRE 1981

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

emplois régionaux

Groupe international basé en France
avec siège en province (120' de Paris)
(5 milliards de C.A. en 1981)
pour la préparation de son redéploiement
et de sa nouvelle expansion
recherche

réf. 101 - ATTACHÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE
formation supérieure, type HEC, Normal Sup. ou ENA pour missions de synthèse permanente et de prép. des décisions du P.-D.G. Lieu de travail au siège provincial.

réf. 102 - JEUNES CHARGÉS DE MISSION
auprès d'une direction commerciale centrale pour animation, enquêtes et contrôles, avec vocation à devenir des responsables territoriaux de 30 millions de C.A./an et des promotions rapides ; formation ESSEC, ESC et écoles commerciales, mobilité obligatoire.

réf. 103 - TECHNICIENS DU BATIMENT
avec expérience de 5 ans minimum pour missions de contrôle et animation à partir d'une direction technique nationale, mobilité indispensable pour promotion rapide dans régions françaises comme responsables techniques.

réf. 104 - CADRES DE HAUT NIVEAU
ayant expérience réussie d'au moins 5 ans dans les secteurs bâtiment, énergie, banque, loisirs pour préparer diversifications diverses.

Envoyer C.V., photo, disponibilité, prétentions annuelles sous nº 7.583 *le Monde* Publicité, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Le C.A.E.P.E. à ST.-MEDARD-en-JALLES
près BORDEAUX
recherche

UN INGENIEUR
débutant ou 2 à 3 ans d'expérience.
pour assurer un travail d'études et de calculs dans le domaine de la propulsion par propergol solide.

Domaines abordés :
- calculs de résistance,
- calculs thermiques,
- matériaux composites et métalliques avancés,
- propergols et calculs balistiques.

Cet ingénieur sera intégré dans un petit groupe scientifique.

Profil :
- résistance de matériaux,
- bonne connaissance des méthodes de calculs par éléments finis.

Origine :
- MINES - ENSTA - ENSAE - CENTRALE - ARTS et METIERS.

C.V. à adresser au :
Service du Personnel du C.A.E.P.E.
B.P. 2 — 33160 ST-MEDARD-en-JALLES

Société d'Expertise Comptable ROUEN, cherche **COLLABORATEUR CONFIRMÉ** niveau B.T.S. ou B.P. Age + de 30 ans. Ecr. avec C.V. à JD/253, HAVAS B.P. 907, 76023 ROUEN CEDEX.

Société d'Expertise Comptable NANCY recherche **CHEF DE MISSION** 3 à 5 ans d'expérience de l'AUDIT en Cabinet International ou National. Age 30 ans environ. Envoyer C.V. et photo à : AGENCE HAVAS, 54000 NANCY, sous nº 467 N.

Important groupe chimique français recherche pour son département agricole spécialiste dans la protection des plantes

JEUNES INGÉN. AGRONOMES

pour diverses régions de France. Ils exerceront des fonctions d'assistance auprès de notre clientèle et seront chargés de la promotion technique et commerciale de notre gamme de produits. Une grande disponibilité, un sens du contact et un goût du commerce sont les qualités indispensables du futur candidat. Ecrire avec C.V. à : EURO-SUD nº 1.259, 2, rue Breteuil, 13001 MARSEILLE.

AU MANS,
Sociétté en pleine extension implantée depuis 8 ans recherche pour une situation de premier ordre dans activités immobilières **HOMME ou FEMME** 35 ans minimum, sérieuses réf. Licence ou capacité en droit souhaitée.

Ecr. HAVAS nº 10.956, B.P. 319, 72007 LE MANS CEDEX. Discrétion assurée.

La ville de **BELFORT** recrute, pour le 1er février 1982,

Directeur Administrateur

pour son théâtre municipal. Niveau formation supérieur, et expérience antérieure dans le domaine culturel souhaités. Niveau de salaire en fonction de la qualification. Demandes de renseignements et candidatures à adresser : Service du Personnel ville de BELFORT. Téléphone : (84) 28-08-14. Service culturel Téléphone : (84) 22-22-34.

capitaux propositions commerciales

Société sacheries plastiques recherche **CONCESSIONNAIRES RÉGIONAUX** Formation assurée, dynamisme et connaissance commerciale indispensables. Nécessaire disposer 100.000 F. Ecr. à nº 1.686 Public. réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger **MIGRATIONS** Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Emplois et carrières de la Fonction publique **FRANCE-CARRIÈRES** Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

automobiles

ventes

moins de 5 C.V.

URGENT
CX Pallas 2500 Diesel, année 1979, 80.000 km. Bleu métallisé. Prix 40.000 F. M. AUDINOT. Tél. : 508-42-02. Toute la journée.

de 8 à 11 C.V.

Citroën CX Athéna blanche. Modèle 1982, 10.000 km. 5 vitesses. Direction assistée. Prix 63.000 f. à débattre. Tél. : 046-22-98 après 20 h.

divers

FLASH AUTO RADIO
SPECIALISTE C.B. 104, av. Jean-Jaurès, 93120 La Courneuve. Tél. 836-18-36. Propose à des prix

SUPER DISCOUNT
avec garantie 5 ans les marques suivantes : Blaupunkt, Aurion, Clarion, Autovox, Pioneer, chaîne Roode Star Crédit simplifié. montage 1 h. sa rendez-vous.

OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANT BUREAU ÉTUDES TECHNIQUES
recherche
Pour son siège en
RÉGION PARISIENNE

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN
FORMATION SUP-ELEC OU I.E.G.

pour études installations générales d'usines, courants forts. Télécommandes et contrôles. Stage ou passage à E.D.F. serait apprécié.

Envoyer C.V. détaillé, manuscrit et prétentions sous nº 31.224 M à REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Important groupe commercial à vocation internationale recherche pour son

DEPARTEMENT FINANCIER

assistant de direction
HF

- Formation Etudes Supérieures ou niveau équivalent acquis dans vie professionnelle.
- Expérience minimum 5 ans d'analyse financière et gestion de trésorerie au sein d'un organisme bancaire ou de la Direction financière d'une importante société.

Age indifférent, langue anglaise appréciée.

Adresser lettre manuscrite, CV détaillé et photo si possible, sous référence 7989 à Média System, 104 rue Réaumur 75002 Paris qui transmettra.

média-system

ENTREPRISE DE DISTRIBUTION
78 COGNIÈRES
recherche

RESPPONSABLE COMPTABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

expérience exigée

Envoyer C.V. manuscrit et prétentions à :
A.C.G. M. LEGRAND 18, rue Godot-de-Mauroy, 75009 PARIS, pour sélection.

GRANDE BANQUE, Siège Parisien
RECHERCHE

UN ANIMATEUR POUR SON ÉQUIPE DE FORMATION EN RELATIONS HUMAINES

MINIMUM :
3 années d'expérience d'animation en entreprise. Solides bases en psychologie des relations et du management (si possible en Analyse Transactionnelle).
DÉPLACEMENTS PROVINCE

Ecrire avec CV, photo, prétentions à nº 6000 TELEX P.A. 34, Bd Haussmann 75009 Paris qui transmettra.

---

scac
STE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX
recherche

Collaboratrice assistante de service juridique et contrôle de gestion

- Anglais courant,
- Licence en droit,
- Bonnes connaissances de gestion,
- Connaissance souhaitée de sténodactylo,
- Age 25 ans minimum.

Ce poste requiert, outre les acquis théoriques indispensables, un esprit pratique et concret.

Prière adresser C.V. photo et prétentions à Mme R. ESCARY - service du Personnel SCAC FULTRANS - Rte du Bassin nº 1 92230 - GENNEVILLIERS

amp

Institut de formation recherche

PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ
HORAIRE
Niveau DECS

PROFESSEUR DE SECRÉTARIAT
HORAIRE
BTS.

Expér. pédagogique souhaitée. Lieu de travail : RUNGIS 94. Tél. pour R.V. IFOCOP, Service Jeune au 687-24-05.

LA REVUE D'HISTOIRE POPULAIRE, GAVROCHE

recherche
Toute personne intéressée par l'Histoire des peuples (dont l'histoire contemporaine) et les coutumes populaires (reportages possibles). Pour toute collaboration rédactionnelle permanente ou occasionnelle (piges).

Ecrire à : EDITIONS FLOREAL 61, rue Franklin-Roosevelt, 27000 EVREUX.

Articles rémunérés. Pour la réponse : joindre une enveloppe.

DEMANDES D'EMPLOI

EXPERT-COMPTABLE 32 ans exp. conseil et révision P.M.E. rech. poste salarié cabinet. Ecr. s/nº 7.555 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 29 ans, études commerciales, diplôme informatique, expérience secrét. ch. place stable. Ecr. s/nº 2.067 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DIRECTEUR RELATIONS EXTÉRIEURES. - Nat. française et américaine. Formation docteur (Ph. D.) en socio-linguistique, université Cornell, E.-U., maîtrise en linguistique et espagnol, Montréal (Canada). Brevet d'Etat et commissaire de la marine marchande, Paris. Licence en linguistique et civilisation anglo-américaine, Paris. Expérience : directeur institut franco-américain, France (relations internationales), 15 ans : Canada, Etats-Unis (rédacteur, traducteur, publiciste, enseignement supérieur), 5 ans commissaire de la marine marchande (navigation France, Angleterre, Canada, Etats-Unis et croisières : relations internationales à bord et à l'étranger, administration du navire, Compagnie générale transatlantique). Solide pratique des relations humaines tous niveaux, nombreux contacts France, Canada, Etat-Unis.
RECHERCHE : poste de responsabilité dans le service des relations internationales d'une société nationale ou internationale. Déplacements et séjours à l'étranger acceptés (section BCO/DK 145).

CADRE, 47 ans. - Maîtrise d'ouvrage, niveau direction générale, 15 ans exp. promo. immob., puis étude prospect, financements et M.O. déléguée à l'export (usine, labo, hôtel). Solide format. juridique, fiscale et financ., faculté d'adaptation.
RECHERCHE : poste haut niveau à initiatives, pour conception, organisation, développement. Dispon. (section BCO/JCB 146).

CADRE, 53 ans. - Diplômé ESC, 7 ans directeur commercial produit grande consommation, 10 ans D.G., sens des relations humaines, habitude négociations tous niveaux.
RECHERCHE : direction commerciale dans société désirant créer ou développer service commercial. Disponibilité pour déplacements. Libre de suite (section BCO/JCB 147).

J.F., 34 ans. - Nat. française, 10 ans expérience collaboration haut niveau dans secteurs divers internationaux, anglais, allemand courants, bonne culture générale, excellente présentation, dynamique, esprit d'initiative.
ÉTUDIERAIT toutes propositions : accueil, relations publiques, etc. Disponible immédiatement (déplacements acceptés, France, étranger (section BCO/JCB 148).

ANPE
ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

l'agenda du Monde

Antiquités

ANTIQUAIRE SPECIALISTE Achète comptant au plus haut cours bibelots, tableaux et meubles anciens. Téléphone : sam., dimanche, lundi, 251-47-35. Autres jours : 070.94.02.

Artisans

ENTREPRISE. Sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat. coordinat. tous corps d'Etat. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 - 893-30-02.

Bateaux

A vdre PB IV 73 T. Bon état. Pneum. semi-rigide, 5 mètres, équipé 115 CV Mercury 77 powertrim. Embarquement aut. 8-12 pers. Vitesse + de 80 km, 32.000 F, 19, rue Mme-d'Houdetot, 95600 Eaubonne, 959-14-43.

Le Marché du Bateau à Toulon solde av. salon toute une gamme de pêche-promenade, voiliers, fiftys et vedettes Bénéteau de démonstration ou exposition. Nous consulter 94/89-10-13.

V. superbe Vedette 81. Cab., salon de pont, diesel. 15 nds. 3e cat. radio. Tél. Survie. Tél. ap.-midi : 94/41-45-47.

V. Sloop 78. Cab. ar. Diesel. Prêt à naviguer. 3e cat. Tél. av. 10 h. : 94/25-96-79.

V. Gib Sea MS 100, 79, ét. neuf. Diesel 40 CV. Equipé 2e cat. Poss. place Toulon. Tél. ap.-midi : 94/41-45-47.

Vous désirez vendre v/bateau en Méditerranée sur terrain. Autoroute Toulon. Résultats 100 %. Rens. ap.-midi : 94/41-45-47.

Cherche Écume de mer après 75, Diesel. Vis. Méd. Faire offre. Ap.-midi : 94/41-45-47.

Débarras

Pour tous vos débarras cave, grenier, appartement. Achat et paiement comptant de la marchandise enlevée. Tél. 020-35-14 de 14 h à 19 h.

Bijoux

ACHÈTE TRÈS CHER TOUS BIJOUX
Montres, monnaies, argenterie or 70 à 100 F. la gamme, brillants, pierres fines, perles REKMAX, 97, av. de Clichy, PARIS-17e, Métro Brochant. Vente bijoux occasions.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR - ARGENT Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

PAUL TERRIER
Achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, r. du Colisée, 75008 Paris. Métro : Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendredi 225-47-77.

Bijoux anciens et occasions Or, argent, plaqué or anciens. Vente - Achat - Échange. AU DIAMANT ROSE 84, av. d'Italie. Mº Tolbiac.

Cours

« L'AMERIQUE à 80 km de Paris »
ADVENSED ENGLISH
Résidentiel du 11 au 15 janvier DANS LE VENT. 404-78-61.

L'Allemand à MUNICH Cours rapides intensifs de 3 semaines (ou 6, 9, 12 semaines, etc.), 1.650 F. Avec hébergement au centre de la ville : 2.400 F. Renseignements : ORBIS Internationales Sprachen-Institut Rosenthal 5, 8000 MUNICH 2, R.F.A.

Maisons de retraite

Votre 3e âge dans le parc historique (Oise), 40 km de Paris autoroute Nord. Pension à court et long terme. deux possibilités : le Pavillon Girardin à partir de 200 F/jour T.T.C. La Résidence du Parc à partir de 200 F/jour T.T.C. Retraite, repos, convalescence, soins assurés, parc. Tél. (16-4) 454-01-48.

Mode

30 % moins cher
Direct usines COSTUMES TOP COLLECTIONS 5, av. de Villiers, 17e. Mº Villiers.

LAS GODASSES
Propose, à des prix FOUS... FOUS Ses nouvelles collections d'hiver Bottes - Bottines - Escarpins.
41, r. de la Croix-Nivert, 75015. Tél. : 783-33-52.

MICHAEL VALERE diffusion fabricant fourreur propose sa vente directe au public (prix de gros). 41, rue de la Croix-Nivert, 75015 PARIS. Tél. : 783-33-52.

Moquettes

INCROYABLE
30.000 m²
DE MOQUETTE
en stock, à liquider pure laine et synthétique prix de gros, pose assurée. Renseignements 757-19-19.

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F. TTC m². 658-81-12.

Philatélie

Achat collections timbres. Tous pays, vieux billets de banque, assignats, vieux titres. ACHAT EXPERTISE M. de Percaval. 227-40-54.

Psychothérapie

MEZIÉRISTE
628-81-01.

Philosophie

LE CENTRE GURDJIEFF - OUSPENSKY est ouvert. Tél. : 436-81-89.

Tapis

TAPIS D'ORIENT ANCIEN, MODERNE. Kilims d'Anatolie à partir de 350 F, 50 × 100, 10, r. Saint-Roch, 75001 Paris. Mº Tuileries. Tél. 260-89-36.

Vacances Tourisme Loisirs

BELLES DEMEURES A ÉCHANGER Temporairement pour vacances en 35 pays. Locations aussi. Ecrire Inter-Service, box 87, Glen Echo MD 20812, U.S.A.

LA PELOUSE CLUB VERT Mixte 6-15 ans nature, stage équitation 28-12/3-1 Montgeron, 20, r. Paris, 903-50-80.

LA PLAGNE Part. loue STUDIO 3/4 pers., Sud, pied des pistes. Nouvel An, semaine en janvier 800 F. Tél. 901-08-05.

AVORIAZ
A LOUER UNE SEMAINE JANVIER 655 F/PERS. sur la base de 5 personnes occupant un 2 pièces. Ménage tous les jours, T.V., tél. Forfait ski. Cours ski (2 h). Village enfants de 3-12 ans, 6 h/jour. Ski fond. Sauna, piscine, cinéma. Possibilité mars également.
Tél. (1) 747-47-57, 747-10-86.

EMBRUN (05) Ski de fond et pistes à prox. location gîte rural (4 pers.) tt équipé. Px 1.000 F/semaine. Mme ZWAHLEN, Les Rancureaux, 05200 Saint-André-d'Embrun.

AUVERGNE. Vac. d'hiver à Super-Besse, alt. 1450-1850. Loue studio plein sud 4 personnes, tout confort élec. Mme BONY, le Lac Bleu, 63610 BESSE. Tél. : (16) 73-79-52-89.

L'immobilier

appartements vente

11e arrdt

MÉTRO NATION LES ARCADES DE LA NATION
115, RUE DE MONTREUIL dans luxueux petit immeuble de 4 étages ayant seulement 30 APPARTEMENTS du studio au 4 et 5 pièces pour renseignements et vente
Capri 321-47-93.

12e arrdt

PROCHE DU BOIS DE VINCENNES
A 300 m. Mº Porte-Charenton 6, rue des Jardiniers. A vendre très beau 4 pièces 96 m² + balc. Px 905.000 F. Habitables immédiatement Visite sur r.-vous, les lundi, jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h.
Tél. 825-29-48. ou **Capri 321-47-93.**

MAIRIE 12e
Propriétaire vend 3 et 4 pces occupés dans bel immeuble pierre de taille, asc., tél. 553-00-21.

14e arrdt

MONTPARNASSE dans petit immeuble réhabilité, prestations personnalisées STUDIOS et 2 PIÈCES droits réduits. 522-95-20.

EXCEPTIONNEL
RAPPORT 40.000 F.
Prix 269.000 F. 325.75.42.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE LA PRINCIPAUTÉ
Rue de l'Abreuvoir, dans un petit immeuble Pierre de taille de 3 étages, à vendre TRÈS BEAUX APPARTEMENTS de 3, 4 et 5 pièces SUR LUXUEUSES PRESTATIONS. Livraison début 1982. Visites sur place et sur rendez-vous, lundi, jeudi, vend., 14 à 19 h.
Tél. 825-29-48. ou **Capri 321-47-93.**

locations meublées offres

Paris

Particulier à particulier. Loue petit studio, équipé. Place d'Italie. 1650 F. par mois. Tél. : 580-39-33.

bureaux

Locations

SAINT-LAZARE, sur 100 m², 5 burx. Parfait état. TRES BEL IMM. Tél. : 548-63-50.

propriétés

SOLOGNE BELLE MAISON + MAISON GARDE Parc boisé 6 ha. Prix intéressant. VALOR-SOL (38) 91-60-62.

chalets

LES GETS (Haute-Savoie) Chalet récent, 3 niveaux sur 2.700 m² terrain, 8 pces ppales, tout confort. Prix à débattre. Tél. (16-50) 79-07-13, M. Bust.

Le Monde

économie

AGRICULTURE

L'AGITATION PAYSANNE

M. Guillaume (F.N.S.E.A.) est prêt à débattre publiquement avec le premier ministre

Saumur, 750 agricultrices ; Se- 450 agriculteurs encore ; Charleville-Mézières, 250 autres. La liste des petites démonstrations de mécontentement paysan s'est allongée, mardi 22 et mercredi 23 décembre. Celles-ci avaient lieu, à l'appel des fédérations départementales membres de la F.N.S.E.A. et du C.N.J.A. Mais, à Tours (Indre-et-Loire), ce sont les adhérents de la F.F.A. qui ont participé à un meeting, et à Nantes, c'est à l'appel de la F.D.S.E.A. dissidente, dont les dirigeants sont proches du P.S., que quelques 1 500 paysans ont manifesté, estimant insuffisantes les aides et les indemnités pour compenser les calamités.

Exprimer le mécontentement

Mercredi, présentant l'accord sur la réduction du temps de travail en agriculture, qu'il a signé *« du bout de la plume »*, M. Guillaume, président de la F.N.S.E.A., a déclaré, qu'à son avis les manifestations vont se ralentir, mais qu'elles reprendront à l'approche de la négociation sur la fixation des prix agricoles en février-mars.

Interrogé sur les déclarations de M. Mauroy et de Mme Cresson selon lesquels les manifestations orchestrées par la F.N.S.E.A. sont politiques, M. Guillaume a répondu... qu'il ne répondrait pas aux provocations du gouvernement, que, si la F.N.S.E.A. faisait de la politique, elle n'aurait pas sept cent mille adhérents et qu'enfin il était prêt à participer à un débat public avec le premier ministre, comme M. Mauroy l'avait suggéré dans un discours à Montpellier (*le Monde* du 16 décembre). M. Guillaume a même indiqué que, à sa connaissance, Mme Cresson ne souhaitait pas continuer son tour de France d'explications, après la manière dont elle avait été reçue dans ses derniers déplacements.

Sur quoi devraient déboucher les manifestations agricoles ? M. Guillaume n'a pas semblé en mesure de donner une réponse satisfaisante à cette question. Pour lui, les agriculteurs ne font qu'exprimer leur mécontentement. Mais, au-delà de cette expression, la centrale syndicale n'envisage pas de porte de sortie dans son conflit avec le gouvernement. *« Les pouvoirs publics décident et supportent les conséquences de leurs décisions »*, a seulement indiqué M. Guillaume.

J. G.

SOCIAL

LE SMIC DEVRAIT PASSER A 18,15 F DE L'HEURE AU 1er JANVIER

Le SMIC horaire va passer de 17,76 F à 18,15 F à partir du 1er janvier 1982, compte tenu de la hausse de prix de 2,2 % enregistrée en octobre et novembre. Sur la base de 174 heures par mois, le salaire minimum devrait atteindre 3 158,10 F (contre 3 090,24 F) et, sur la base de 173 heures 1/3, à 3 146 F contre 3 073,40 F.

A chaque fois que l'indice des prix dépasse 2 % en deux mois, le SMIC subit un réajustement automatique du même taux ; la dernière augmentation remonte au 1er novembre. Entre janvier 1981 et janvier 1982, le taux du SMIC aura augmenté de 22,7 % tandis que l'indice des prix de novembre 1981 à novembre 1982 (dernière référence connue) aura été de 14,3 %.

La progression du pouvoir d'achat du SMIC s'explique notamment par l'important « coup de pouce » accordé par le gouvernement en juin. Il avait accordé une hausse de 10 % au 1er juin, dont 6,4 % au titre de la progression du pouvoir d'achat.

● *La direction de « Centre-Presse »* a informé les membres du comité d'entreprise, réunis mercredi 23 décembre à Poitiers, qu'elle allait déposer auprès de l'inspection du travail, comme nous le laissions prévoir (*le Monde* du 24 décembre) une demande de seize licenciements et de vingt-deux mises en préretraite. La hausse des coûts de fabrication du journal est à l'origine de ces mesures, a expliqué la direction, dont le plan a été approuvé par le C.E. La direction s'est refusée à toute déclaration au sujet des rumeurs sur le rachat du quotidien par le groupe Centre-France, éditeur de *la Montagne*, précise-t-on de source syndicale.

[« Centre-Presse-Poitiers » tire à environ 50 000 exemplaires par jour, pour une diffusion de 45 000.]

« Avancée positive » des discussions pour le renouvellement de l'accord d'entreprise

La direction de Renault accepte le principe d'une promotion automatique des ouvriers spécialisés

La référence au « présentéisme » pour l'évolution de carrière des O.S. (ouvriers spécialisés), va être abandonnée chez Renault au profit d'un système de promotion automatique par tranches de cinq ans d'ancienneté. Cette mesure, proposée le mardi 22 décembre par la direction au cours de la neuvième séance de discussions pour le renouvellement de l'accord d'entreprise, entrerait en vigueur le 1er février et concernerait la quasi-totalité des O.S. de Renault — environ cinquante mille travailleurs. Elle constituerait, selon les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., *« une avancée positive »*, d'autant plus que son incidence financière ne serait pas négligeable.

En effet, le passage de l'indice 170 à l'indice 175, par exemple, représenterait une augmentation de 205 francs sur le salaire de base. La hausse serait également répercutée sur la prime d'ancienneté.

Autre point d'accord probable : la cinquième semaine de congés payés pour l'ensemble des salariés.

En revanche, sur d'autres points, notamment sur la réduction du travail, les propositions de la Régie semblent toujours éloignées des revendications syndicales. Mardi, la direction avait proposé une diminution en deux étapes, au 1er février et au 1er juillet 1982, de deux fois 30 minutes par semaine — soit 1 heure d'ici à sept mois — pour les ouvriers travaillant en équipe, qui font actuellement 41 h 20 de travail « affiché » et 39 h 10 de travail effectif, selon la direction, compte tenu des pauses-repas. Pour les salariés en horaire normal — essentiellement les services — qui font actuellement 41 h 20 de travail « affiché » et 41 h 20 de travail normal, la Régie proposait une diminution de 45 minutes au 1er février et, de nouveau, de 45 minutes au 1er juillet prochain, soit 1 h 30 au total dans sept mois.

Ces diminutions horaires n'entraîneraient une diminution salariale (compensée à 70 %) que pour la deuxième étape. Selon la C.G.T., — qui conteste notamment la référence patronal au travail effectif et non pas au travail « affiché » — on est loin du processus permettant la conquête des 36 heures et de la préretraite à 55 ans par la signature de contrats de solidarité. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour d'une réunion prévue pour le 5 janvier, ainsi que les problèmes relatifs aux conditions de travail et à la politique salariale.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT ONT DIMINUÉ DE 0,8 % EN 1980

Les premières statistiques d'accidents du travail pour l'année 1980, confirment la baisse de la fréquence et de la gravité de ces accidents, malgré l'augmentation du nombre de salariés. Ainsi, pour une population de 14 080 000 salariés en 1980, la Caisse nationale d'assurance-maladie a comptabilisé 971 000 accidents avec arrêt de travail (— 0,8 % en un an), dont 101 800 accidents graves (— 2,1 %). On compte en outre 1 423 accidents mortels (— 4 %).

Pour l'ensemble des salariés affiliés à cette caisse, le nombre des accidents du travail avec arrêt est passé de 1 113 124 en 1975 (sur 13 625 768 salariés) à 979 578 en 1979 (sur 13 956 188 salariés) et à 971 000 en 1980 (sur 14 080 000 salariés), soit une diminution de 12,8 % par rapport à 1975. Celui des accidents graves est passé de 118 996 en 1975 à 104 206 en 1979 et à 101 800 en 1980. Celui des accidents mortels est passé de 1 986 en 1975 à 1 484 en 1979 et à 1 423 en 1980. Alors que le nombre de salariés a augmenté de 3,3 %, le taux de fréquence du nombre d'accidents du travail par rapport au nombre d'heures travaillées est passé de 40,3 en 1975 à 35,7 en 1979 et à 34,9 en 1980.

● *Un million de francs d'indemnité de licenciement.* — M. Jacques Galland, ancien secrétaire général du comité d'expansion Bourgogne-Nivernais, a vu confirmée par la cour d'appel de Dijon l'indemnité de licenciement de 1 million de francs qui lui avait été accordée le 12 mars par le conseil des Prud'hommes.

Les employeurs lui reprochaient des erreurs de gestion, qu'ils considéraient comme une « faute lourdes » ; les juges ont seulement estimé que le motif était « sérieux ».

équipement

A PROPOS DE...

Un sondage sur « les Français et l'environnement »

L'écologie à l'aide de l'économie

Le ministère de l'environnement vient de publier les résultats d'une enquête par sondage, réalisée au cours de la dernière semaine d'octobre, auprès d'un échantillon de mille personnes représentant la population française âgée de dix-huit ans et plus. Les huit questions posées s'efforçaient de déterminer l'attitude des Français à l'égard des problèmes de l'environnement.

On croyait les Français uniquement préoccupés par le chômage, l'inflation, les réformes de structure que le Parlement vote à un rythme accéléré. On jugeait les associations démobilisées, l'écologie passée de mode et les revendications concernant le cadre de vie reléguées à l'arrière-plan. Il n'en est rien.

Si l'on en croit le sondage de la Sofres, les problèmes de l'environnement et de la nature sont jugés comme « très importants » *par 47 % des personnes interrogées et comme* « importants » *par 42 %. Cet intérêt est partagé par toutes les catégories de la population mais les hommes, les jeunes, les classes moyennes, les habitants des grandes villes et les sympathisants des partis de gauche paraissent les plus sensibilisés.*

Loin de vouloir limiter les programmes de protection de l'environnement « pour ne pas alourdir les charges des entreprises », *46 % des personnes interrogées veulent qu'ils soient continués,* « car c'est important pour la santé et le bien-être des gens » *et 43 % souhaitent les amplifier* « car c'est important pour l'avenir ». *C'est dire à quel point les politiques suivies jusqu'à présent laissent d'insatisfaction. Quoi qu'on en dise aussi, les Français ont perçu le message écologique.*

Cette observation confirme la constatation faite à l'occasion d'un autre sondage réalisé par l'IFOP au printemps 1980. Comme on leur demandait de choisir sur une liste de dix-sept thèmes scientifiques et techniques, celui qui justifiait à leurs yeux « des investissements très importants », *les personnes interrogées avaient placé en tête* « la médecine » *puis* « la lutte contre la pollution » *et en troisième position* « les énergies nouvelles », *reléguant aux douzième et treizième rang l'atome et les ordinateurs.*

Cette fois, les enquêteurs de la Sofres ont posé la question de savoir s'il faut alléger les réglementations, les appliquer plus rigoureusement ou les renforcer : 89 % des Français interrogés optent pour les deux dernières politiques. Mais les plus étonnantes sont les réponses à la quatrième question : « Pensez-vous qu'un programme de protection de l'environnement sera plutôt bénéfique ou plutôt coûteux pour l'économie ? »

Des personnes sollicitées, 63 % ont répondu : « Ces programmes seront bénéfiques, car ils permettront de développer des activités et de créer des emplois nouveaux. » *Les Français n'ont pas été convaincus par les arguments de ceux qui, depuis des années, affirment que l'environnement est un luxe qui coûte cher. Ils ont compris que l'écologie prise globalement est désormais non pas un frein, mais comme l'une des conditions du développement économique.*

A la question : « Vous semble-t-il possible, vous personnellement, d'agir pour préserver l'environnement ? » ; *60 % des personnes interrogées répondent oui, alors que cette proportion n'était que de 40 %, il y a un an, lors d'un autre sondage Sofres. Prise de conscience d'autant plus remarquable que, pour 86 %, les Français ne militent pas. Cependant, quand on leur demande d'indiquer à qui ils font le plus confiance pour protéger l'environnement, ils mettent en tête les associations, puis les municipalités. La majorité d'entre eux pense, en effet, que* « le niveau local est le meilleur niveau pour agir ».

Les Français restent donc très sensibles à la détérioration et à la remise en état de leur cadre de vie. Ils demandent des actions plus énergiques, des investissements plus importants.

On croyait l'écologie effacée par la crise économique et les grands débats politiques, la voilà qui resurgit à la base. On en reparlera sûrement aux prochaines élections municipales.

MARC AMBROISE-RENDU.

Le Parlement européen préconise un statut pour les 250 000 travailleurs frontaliers

De notre correspondant

Strasbourg. — Près de deux cent cinquante mille ouvriers et employés passent quotidiennement les frontières des dix pays membres de la Communauté européenne pour vaquer à leur travail. On les appelle communément les travailleurs frontaliers. Le Parlement européen s'est penché sur leur condition pour recommander aux Etats membres d'adopter en leur faveur un ensemble de mesures économiques, sociales et fiscales constituant un véritable statut.

Le problème a été soulevé à l'occasion d'une directive de la Commission de Bruxelles, qui, à l'origine, ne se préoccupait que de l'imposition des revenus. La commission des affaires sociales et de l'emploi du Parlement avait pour sa part confié l'an dernier l'élaboration du rapport sur cette question à M. Jean Oehler (socialiste) qui a quitté, depuis son élection au Palais-Bourbon, l'Assemblée des Dix. L'actuel député cialiste), qui a quitté, depuis son sentir concerné plus que ses collègues de la Commission par la préparation de ce travail, étant donné que l'Alsace constitue un des principaux réservoirs de main-d'œuvre frontalière de la Communauté. Cette région compte en effet 36 000 frontaliers, dont 16 000 sont employés en Suisse et 20 000 en Allemagne fédérale.

Le rapport qui a été présenté constitue un inventaire détaillé des problèmes des frontaliers, et prévoit une série de solutions destinées à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Plus que les autres catégories de salariés, les frontaliers souffrent des aléas de la conjoncture. On le vérifie pour nombre d'Alsaciens depuis que les entreprises allemandes de travaux publics ne sont plus autorisées à engager du personnel intérimaire étranger.

Sur le plan de l'emploi tout d'abord, le projet (qui va revenir prochainement devant le Parlement) préconise les mêmes garanties pour les frontaliers que pour les travailleurs nationaux. Il prévoit à leur intention une formation professionnelle spécifique, l'enseignement de la langue du pays d'accueil et la création d'une agence européenne pour l'emploi.

Les allocations de chômage seraient servies par un des deux Etats, au choix du travailleur, et non plus par le seul pays de résidence. La situation actuelle, qui laisse le régime d'assurance chômage entièrement à la charge du pays de résidence, peut en effet inciter le pays d'accueil à sacrifier plus facilement les postes de travail des frontaliers.

Dans le domaine de la sécurité sociale, la situation est assez complexe du fait des disparités des prestations sociales et familiales entre les Etats. Le texte demande une coordination entre les gouvernements pour pallier ces difficultés et aussi celles résultant des variations des taux de change, afin qu'on puisse mettre en pratique le principe de l'octroi des prestations familiales du pays où travaille le frontalier. Il recommande également le calcul des assurances vieillesse-invalidité en unité de compte européenne (ECU) et l'harmonisation des critères d'invalidité.

A propos de la fiscalité, enfin, le rapport se rallie à la solution préconisée à long terme par la Commission de Bruxelles : l'imposition des frontaliers dans leur pays de résidence.

JEAN-CLAUDE HAHN.

● *Les antinucléaires de Golfech à l'Elysée.* — Une délégation de la coordination régionale antinucléaire de Golfech — site nucléaire du Tarn-et-Garonne — a été reçue, le 22 décembre, par M. Gérard Renon, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République. Au terme de l'entretien, le porte-parole de la délégation s'est déclaré très déçu. *« Le conseiller technique n'avait pas l'air intéressé,* a-t-il dit. *Au niveau de l'Elysée, je ne pense pas qu'on puisse espérer une inflexion de la politique concernant Golfech. »*

Faits et projets

LES INGÉNIEURS DE LA DATAR

M. Bernard Attali, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, a présenté, le 22 décembre, le nouvel organigramme de la DATAR dont les animateurs seront chargés de mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire dans le cadre des deux grandes réformes en cours, la décentralisation et la planification.

Sous la responsabilité du délégué et de son adjoint — M. Christian Maurin — et de M. Michel Morin, sous-préfet, conseiller technique, six équipes sont mises en place.

— Prospective (animateur, M. Daniel Maquart, ingénieur en chef du génie rural) ;

— Animation du développement régional (M. Frédéric Pinot, administrateur de l'INSEE) ;

— Zones sensibles (M. Hubert de Pelet, ingénieur du génie rural) ;

— Localisation des activités (M. Jacques Waline, ingénieur civil) ;

— Urbanisme et infrastructure (M. Claude Hossard, ingénieur des ponts et chaussées) ;

— Finances (M. Bernard Latarjet, ingénieur du génie rural) ;

M. Michel Lemaire est assistant du délégué et Mme Elsa Menanteau chargée des relations avec la presse.

● *M. Alain Grobon-Ghiglione* vient de succéder à M. Jean-Robert Poggioli à la présidence de la société de la Foire internationale de Marseille. Agé de quarante et un ans, M. Grobon-Ghiglione a successivement occupé les fonctions de directeur des services techniques, de secrétaire général, de directeur général et, en 1976, de vice-président-directeur général de la société de la Foire internationale de Marseille.

SOCIAL

Le projet d'ordonnance sur la durée du travail prévoit :

- *La limitation des heures supplémentaires avec repos compensateur*
- *Les 35 heures fin 1983 pour les « postés »*
- *La compensation salariale pour les « smicards »*

L'avant-projet d'ordonnance sur la durée du travail, transmis mercredi 23 décembre par le gouvernement aux syndicats, ajoute aux dispositions de l'accord-cadre du 17 juillet des mesures tendant à limiter l'usage des heures supplémentaires et à favoriser les salariés les plus défavorisés.

Le ministre du travail, M. Auroux, a précisé que, si la discussion sur ce texte restait ouverte avec les syndicats, qu'il recevra les 29 et 30 décembre, trois éléments étaient intangibles : durée légale hebdomadaire de trente-neuf heures, cinquième semaine de congés payés et mécanisme de limitation des heures supplémentaires.

● *En matière d'heures supplémentaires* (c'est-à-dire au-delà des trente-neuf heures), l'ordonnance prévoit, comme le protocole, un quota non soumis à l'approbation de l'inspecteur du travail et déterminé par les accords de branche, ou à défaut fixé à cent trente heures par an.

Des heures supplémentaires pourront être éventuellement accordées par l'inspection du travail au-delà de ce quota, dans la limite de l'horaire maximale hebdomadaire, lui aussi réduit : de cinquante à quarante-huit heures pour une semaine et de quarante-huit à quarante-six heures en moyenne sur douze semaines.

● *Repos compensateur :* Mesure non prévue par le protocole du 17 juillet, ces heures au-delà du quota devront être récupérées pour moitié en repos. Pour chacune d'entre elles, un salarié aura droit à une demi-heure de repos.

Au total, l'ensemble de ces mécanismes, a précisé M. Auroux, portera la quantité annuelle de travail maximum d'un salarié de 2 296 heures à 1 990 heures, soit en moyenne hebdomadaire de 48 h. 50 à 42 h. 30.

Autre nouveauté par rapport au protocole, l'ordonnance stipule que la semaine de travail ne devra pas excéder les 35 heures effectives pour les travailleurs postés à la fin de 1983.

● *Compensation pour les smicards.* — Abordant le problème de la compensation salariale, l'ordonnance précise que les smicards qui travailleront effectivement 39 heures devront continuer à être payés 40 heures — mesure non prévue par le protocole — et laisse les négociations régler la question pour les autres salariés.

● *Utilisation des machines.* — Le texte permet que des accords prévoient des aménagements du temps de travail destinés à accroître la durée d'utilisation des équipements (amplitude journalière, nombre de jours par semaine, déplacement de la limite d'interdiction du travail de nuit des femmes).

Mais ces dérogations aux décrets de 1936 — qui seront modifiés en juin — ne pourront être fixés que par des conventions collectives ayant bénéficié d'un arrêté d'extension ou par des accords d'entreprise acceptés par des syndicats représentant au moins la moitié des salariés. L'ordonnance introduit là une des dispositions les plus controversées du rapport Auroux.

Exemple d'aménagement des horaires : sur autorisation de l'inspection du travail, et après accord contractuel, des salariés payés avec une majoration de 50 % pourront travailler durant le week-end dans certaines industries et dans la limite de dix heures par jour.

M. Auroux a confirmé que l'ordonnance serait adoptée en conseil des ministres le 13 janvier et entrerait en vigueur le 1er février. Il a ajouté que vingt-quatre accords de branche avaient été conclus dans le cadre du C.N.P.F. et neuf autres en dehors, principalement dans le secteur public.

M. DUBEDOUT EST NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

M. Hubert Dubedout, député socialiste et maire de Grenoble, vient d'être nommé président de la commission nationale pour les quartiers d'habitat social par le conseil des ministres.

[Né le 9 décembre 1922, M. Hubert Dubedout, ingénieur de l'Ecole navale, licencié ès sciences, Master of science, commence sa carrière dans la marine. Commandant de patrouilleur en Indochine en 1949, il travaille ensuite notamment à l'état-major du groupe d'action anti-sous-marine (1955), à l'école de guerre navale (1957). Ingénieur au centre de Grenoble du commissariat à l'énergie atomique en 1958, il est élu pour la première fois maire de Grenoble en 1965 et député de la deuxième circonscription de l'Isère (Grenoble sud) en 1973.]

AUTOMOBILE

M. Bernard Hanon succède à M. Bernard Vernier-Palliez à la tête de la régie Renault

C'est bien là sa manière : discrètement, sur la pointe des pieds, M. Bernard Vernier-Palliez a quitté définitivement son bureau de P.-D.G. de la régie Renault le mercredi 23 décembre dans la soirée. Pas de fête, pas de discours, pas d'embrassades... De la pudeur. La place est libre désormais pour M. Bernard Hanon (le Monde du 7 août).

Et déjà à Boulogne-Billancourt, du côté du quai du Point-du-Jour, on regrette cet homme grand, peu bavard, au visage souvent fermé, en public du moins, mais qui ne manque pas d'humour.

« B.V.-P. », comme on dit gentiment chez Renault, fait penser à un moine-soldat. Il en a une sorte de rigidité, celle des timides. Une attitude dont il a su user pour servir, pour bien servir, la Régie nationale. Car pour lui — mais c'est là un truisme — la bonne gestion d'une entreprise, fût-elle nationale, s'accommode fort bien d'autorité et parfois d'un rien de hauteur. Une fois que B.V.-P. a tranché, il ne revient plus sur sa décision, il s'y maintient ; autour de lui, on le sait. Une habitude qu'il a sans doute prise dès qu'il est entré, en 1945, à la Régie, appelé par le premier patron de celle-ci, Pierre Lefaucheux, qui lui confia le dossier — et quel dossier ! — celui des relations avec le personnel et les syndicats.

M. Vernier-Palliez a fait toute sa carrière à la Régie, dont il a été le secrétaire général pendant près de vingt ans, puis le directeur général adjoint durant sept ans avec la mission particulière de diriger la Saviem, la filiale « poids lourds » de la Régie. En 1977, enfin, après force atermoiements, la Saviem absorbera Berliet.

On sait gré à B.V.-P., du côté de la Régie, d'avoir touché à tout dans l'entreprise, ce qui a fait de lui plus qu'un arbitre.

Départ pour Washington

Voilà donc « B.V.-P. » en instance de départ pour Washington où, à la fin de janvier, il occupera les hautes fonctions d'ambassadeur de France.

Il renouera avec M. François de Laboulaye, à qui il succède, une conversation interrompue il y a quarante ans, au temps où ils préparaient le même concours d'entrée au Quai. Car c'était la « carrière » qu'avait choisie dans un premier mouvement M. Vernier-Palliez avant que Pierre Lefaucheux...

L'ambassade de Washington, un poste exceptionnel auquel il n'avait pas dû rêver... et qui l'empêchera, sans doute, de faire chaque année à Salzbourg le pèlerinage Mozart.

Lorsque fut connue en juillet la rumeur, puis en août la décision, de nommer M. Vernier-Palliez à Washington, on jasa. « Il » avait bénéficié d'appuis politiques, n'est-ce pas... Eh bien non, justement pas. L'homme n'a jamais fréquenté les allées des pouvoirs que par obligation. Ces choix personnels, dit-on, ne paraissent s'accorder avec ceux qui portèrent récemment à l'Elysée un homme nouveau. De surcroît, assure-t-on au patronat français où il siégeait, il ne plaidait pas pour la faiblesse ou le calcul.

Alors ? Sans doute le pouvoir politique a-t-il voulu envoyer à Washington, juste récompense, un homme qui connaît déjà bien les Etats-Unis : Renault a pris récemment le contrôle du quatrième constructeur des Etats-Unis : American Motors. Un homme aussi — espèce rare — qui a fait sa carrière dans une entreprise nationale qui « marche ». Ce dont les Etats-Unis doivent tenir pour un miracle.

Au vrai c'est sans doute aussi un coup de chapeau à toute la Régie et à son personnel qui vient d'être ainsi donné.

La modestie de « B.V.-P. » n'en souffre pas...

ALPHONSE THÉLIER.

[Né en mars 1918 à Tours (Indre-et-Loire), M. Bernard Vernier-Palliez est diplômé d'H.E.C. et de l'Ecole des sciences politiques.

Il est entré en 1945 à la Régie nationale des automobiles Renault qui venait d'être nationalisée. M. Vernier-Palliez en fut le secrétaire général de 1948 à 1967, puis, jusqu'en 1974, directeur général adjoint. Il est devenu P.-D.G. de la Régie à la fin de 1974.

M. Vernier-Palliez est commandeur de la Légion d'honneur.]

ÉTRANGER

POUR METTRE FIN AU GASPILLAGE

Le Mexique augmente très fortement le prix de l'essence

De notre correspondant

Mexico. — Les meilleures choses ont une fin, ont soupiré nombre de Mexicains le 21 décembre, en apprenant que leur essence — une des moins chères du monde — venait de subir une sérieuse augmentation. Le litre d'ordinaire est passé de 2,80 pesos à 6 pesos (1,33 F), le super de 7 à 10 pesos (2,22 F) et le diesel de 1 à 2,50 pesos (0,55 F). Ces chiffres peuvent paraître idylliques aux Européens, qui payent en moyenne le double ; mais indiquent que le quatrième exportateur mondial de pétrole lui-même ne peut échapper aux problèmes énergétiques.

Le gouvernement devait d'abord faire face à la forte augmentation de la consommation : son taux de croissance de 15 % l'an est presque le double de celui du produit national brut (8 %). Un décret publié au *Journal officiel* du 21 décembre prévoit aussi un effort de diversification des sources d'énergie. En matière d'économies la mesure la plus spectaculaire est l'interdiction à partir de 1984 de fabriquer des voitures de plus de six cylindres.

Le bas prix de l'essence — le litre d'ordinaire n'avait pas subi d'augmentation depuis 1974 — posait en outre des problèmes financiers : un baril de pétrole rapportait quatre fois moins sur le marché intérieur que sur le marché international. De ce fait la compagnie mexicaine Pemex subventionnait les couches les plus favorisés : pour 85 %, l'essence automobile est consommée par 20 % de la population. Elle finançait également la contrebande en direction des Etats-Unis : le quart des ventes effectuées au Mexique se fait le long de la frontière, où le rythme de croissance de la consommation est le double de ce qu'il est au niveau national. Le litre de super est maintenant vendu pratiquement au même prix dans les deux pays.

Le gouvernement attend de ces augmentations des recettes évaluées à 20 millions de francs environ par an. Une partie sera consacrée à l'amélioration des finances de la firme Pemex, fortement endettée sur le marché international. Le reste devrait être utilisé pour subventionner les produits de consommation populaire que sont le maïs, le sucre, le riz et les haricots, ainsi que les transports en commun.

L'augmentation du prix de l'essence était une mesure indispensable dans un pays trop habitué au gaspillage. Mais, outre le fait qu'une action par les prix ne saurait suffire, celle-ci laisse de côté tout le secteur de l'énergie fournie à l'industrie.

Le plus grave peut-être est le coup de pouce donné à la spirale inflationniste dans laquelle est entré le Mexique depuis qu'en 1980 le gouvernement a instauré la T.V.A. Le taux d'inflation en 1981 aura oscillé autour de 30 %. Malgré la « *protection* » des denrées de base, le début de 1982 sera difficile pour beaucoup de Mexicains, qui, outre l'augmentation de l'essence, devront affronter celle des cigarettes (33 %) et celle du lait (25 %). A 3,22 F le litre, ce dernier est aujourd'hui trois fois plus cher que le Coca-Cola.

FRANCIS PISANI.

Faits et chiffres

Affaires

● *Le fabricant de poupées Bella* a été mis en règlement judiciaire par le tribunal de commerce de Perpignan (Pyrénées-Orientales). Un syndic est chargé d'assurer le paiement des salaires des huit cents employés et des trois cents travailleurs à domicile et de faire face aux commandes de l'année prochaine (environ 7 millions de francs, selon les syndicats). Fondés en 1946, les établissements Bella sont passés, en 1969, sous le contrôle de la Wasag Chimie, d'Essen (R.F.A.), qui possède la totalité des actions. Avec un chiffre d'affaires de 82 millions de francs en 1981, dont 10 millions à l'exportation, et une production d'un million de poupées par an, la société Bella, qui est la seule entreprise de fabrication de poupées en France, se situait, jusqu'à maintenant, au premier rang des industries des Pyrénées-Orientales.

Prix

● *Deux accords de régulation des prix* concernant l'un la location de matériel de sport d'hiver, l'autre l'enseignement du ski, ont été publiés au Bulletin officiel de la concurrence et de la consommation du 22 décembre. Ces accords lient aux pouvoirs publics la chambre syndicale nationale du commerce des articles de sport, du camping et du caravaning (6, rue des Apennins, à Paris) et le Syndicat national des moniteurs de ski français (6, allée des Mitaillères, à Meylan). Les prix de location de matériel de sports d'hiver ne devront pas dépasser de 10 % les tarifs pratiqués au cours de la saison d'hiver 1980-1981. Les tarifs des cours de ski, quant à eux, ne devront pas augmenter globalement de plus de 13 % d'une saison à l'autre.

CARNET

Naissances

— Sébastien,
grand séducteur de 3 kg 050, est content d'être arrivé parmi nous le 16 décembre 1981, à 19 h. 30. La température au sol est un peu fraîche, mais il prend bien soin de ses parents, Brigitte CASTORIANO et Jacques LEVY.

Mariages

— Marie d'ARC LASSAUZET
et
Didier GIRARDOT
sont heureux d'annoncer leur mariage célébré, dans l'intimité, le 18 décembre 1981.
39, rue de Lisbonne,
75008 Paris.

Décès

— Mme Henri Auchier,
son épouse,
Annie et Etienne Mazingue,
ses enfants,
Béatrice, Frédérique et Dorothée,
ses petites-filles,
ont la douleur de faire part du décès de
Henri AUCHIER,
sous-directeur honoraire
de la Caisse des dépôts,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
survenu le 18 décembre 1981, à La Charité-sur-Loire (Nièvre), dans sa soixante-quinzième année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité à La Charité-sur-Loire.
Cet avis tient lieu de faire-part.
35, avenue Gambetta,
58000 La Charité-sur-Loire.
5, place de la Porte-de-Saint-Cloud,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 19 décembre 1981, de
M. Belkacem BENHABYLÈS,
premier président honoraire
de cour d'appel,
commandeur
de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance.
L'inhumation a eu lieu à Alger.
Cet avis tient lieu de faire-part.
52, rue de Montval,
78160 Marly-le-Roi.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— M. et Mme Jean-Jacques Franck,
M. Paul-Henri Franck,
ses frères et belle-sœur,
Ses neveux et nièces,
Et sa famille,
Ses camarades de Résistance et de déportation,
ont la tristesse de faire part du décès de
Odette-Henriette
FRANCK LE JEUNE,
épouse Spadaro,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médailles de la Résistance
et
nombreux ordres étrangers.
Les obsèques ont lieu dans la stricte intimité.
Une cérémonie à son souvenir aura lieu dans un mois environ, l'annonce en sera faite dans les mêmes journaux sous la présente rubrique.
Cet avis tient lieu de faire-part.
3, avenue Le Nôtre,
92420 Vaucresson.
78, rue de la Fédération,
75015 Paris.

— Quimper, Lorient, Paris, Viroflay, Plomelin.
Nous avons la douleur de faire part du décès de
M. André GALLIER,
survenu le 22 décembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.
Les obsèques civiles ont lieu aujourd'hui jeudi 24 décembre au cimetière d'Ergué-Armel, Quimper (Finistère-Sud).
De la part de :
Mme Suzanne Gallier, son épouse,
Le docteur Michel Gallier et Mme,
M. et Mme Michel Fenelon,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et de toute la famille.

— Mme Maurice Goulloud,
son épouse,
M. et Mme Michel Goulloud,
Mme Françoise Goulloud,
ses enfants,
Evelyne, Gilles et Antonin Goulloud, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice GOULLOUD,
survenu le 22 décembre 1981, à l'âge de soixante-dix-sept ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 décembre 1981, à 10 h. 30, en la chapelle du Val-de-Grâce (277 bis, rue Saint-Jacques, Paris-5e).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
1 bis, rue Nicolas-Houël,
75005 Paris.
19, rue Charles-V,
75004 Paris.

— Nous apprenons le décès, survenu le 23 décembre 1981, à Paris, du
professeur René GUTMANN.
[Né le 23 décembre 1885 à Paris, René Gutmann était un spécialiste de gastro-entérologie. Membre de l'Académie nationale de médecine, il avait ajouté à son œuvre écrite de médecin plusieurs ouvrages littéraires : poèmes, roman, traductions de Dante.]

— Neuilly-sur-Seine.
Mme B. Kuhn de Chizelle,
M. et Mme Gérard Babin de Lignac,
M. Pierre Kuhn de Chizelle,
M. et Mme Gérard Kuhn de Chizelle,
Mme Marie-Nicole Babin de Lignac,
MM. Philippe, Jérôme et Vincent Babin de Lignac,
M. et Mme Philippe Kuhn de Chizelle, et leurs enfants Jill et Julie,
Mlle Dominique Kuhn de Chizelle,
M. Christian Kuhn de Chizelle,
MM. Nils et Yan Kuhn de Chizelle,
M. et Mme Quichand,
Mlle Ariane Kuhn de Chizelle,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Dommartin, ses enfants et petits-enfants,
Mme Paul Le Coupé Grainville, ses enfants et petits-enfants,
La famille Léon Le Coupé Grainville,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
M. Bernard KUHN
de CHIZELLE,
ingénieur I.E.G.,
directeur général honoraire
de Gaz de France,
ancien membre
du Conseil économique et social,
président d'honneur
de la Société Gaz-Marine,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1914-1918,
croix du combattant volontaire,
officier du Mérite maritime,
officier des Palmes académiques,
décédé le 22 décembre 1981, dans sa quatre-vingt-cinquième année, à Neuilly.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 26 décembre 1981, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly (158, avenue Charles-de-Gaulle).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Granville (Manche), le même jour, à 16 h. 30.
137, avenue du Roule,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Le président du conseil d'administration,
Les administrateurs,
Le directeur général de Gaz de France,
ont le regret de faire part du décès de
M. Bernard KUHN
de CHIZELLE,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
directeur général honoraire
de Gaz de France.
Les obsèques auront lieu le samedi 26 décembre 1981, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste (158, avenue Charles-de-Gaulle), à Neuilly-sur-Seine.
[Né le 11 août 1897, diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électrotechnique et d'hydraulique de Grenoble, Bernard Kuhn de Chizelle est entré comme ingénieur chez Thomson-Houston en 1921. Cinq ans plus tard, il quitte cette firme et devient directeur des réseaux du Var et des Alpes-Maritimes de l'énergie industrielle. Directeur de la distribution mixte d'Electricité de France - Gaz de France en 1950, il est nommé en 1959 directeur général de Gaz de France, poste qu'il occupera jusqu'en 1964. Bernard Kuhn de Chizelle était directeur général honoraire de Gaz de France, président d'honneur de Gaz-Marine et de la société Bouchayer, Viallet, Schneider. Il avait été, de 1964 à 1969, membre du Conseil économique et social.]

— Nous apprenons le décès de
M. André LUNET,
ancien dirigeant
de la C.G.T. et du P.C.F.,
survenu le 16 décembre 1981
[Né en 1902, dessinateur, André Lunet, après avoir été responsable de son syndicat à la C.G.T.U., en 1930, est un des négociateurs de la convention collective de la métallurgie en 1936.
Engagé dans la Résistance de la zone Sud, il reconstruit, entre 1944 et 1946, l'union C.G.T. des Bouches-du-Rhône. Il est ensuite secrétaire des métallurgistes de la Seine et entre à la commission exécutive de la C.G.T. Enfin, il préside l'union fraternelle de la métallurgie C.G.T., gestionnaire des œuvres sociales.
Inscrit au P.C.F. en 1937, André Lunet avait été membre du comité central de 1947 à 1953. Conseiller municipal de Paris de 1948 à 1950, il siégera, durant la même période, au Conseil économique et social.]

— Nous apprenons la mort, à Bordeaux, le 20 décembre 1981, du
Père Julien RACINE.
[Né en 1919, le Père Racine, assomptionniste, était connu dans le domaine de l'audiovisuel, pour son enregistrement des quatre évangiles et pour sa collaboration à la version française du film de Pasolini, « l'Evangile selon saint Matthieu ». Il avait été, de 1959 à 1979, directeur du service audiovisuel de Bayard-Presse.]

— Mme Pierre Raynaut,
Le docteur et Mme Jacques Raynaut et leur fille,
M. et Mme Claude Raynaut et leurs enfants,
Les familles Raynaut, Ipousteguy, Doucet et Boyau,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Pierre RAYNAUT,
survenu le 12 décembre 1981.
Le service religieux a été célébré dans l'intimité.
L'inhumation n'ayant pu se faire dans le caveau familial de Lüe-Landes, a eu lieu au cimetière du Bouscat (Gironde).
Cet avis tient lieu de faire-part.
Peyronbague,
40000 Lüe-Landes.
12, rue Castillon,
33000 Le Bouscat.

— Mme Jeanne Rossetti, son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André ROSSETTI,
directeur honoraire
de la Banque SUDAMERIS,
survenu le 22 décembre 1981, à Paris.

— Mme Jean-Loup Tible,
Nathalie, Charlotte et Clémentine,
Mme Louis Tible,
M. Charles Saint Olive,
Mme Joëlle Tible-Pouget,
M. et Mme François-Xavier Tible et Carole,
M. et Mme Jean-Pierre Cordola et Jean-Alexandre,
M. Hervé Tible,
Mme Geneviève Jonon,
Mlle Fabienne Polge,
Les familles Tible, Saint Olive, Canihac, Robert, Dumas, Rouchy, Mechain,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Jean-Loup TIBLE,
leur époux, père, fils, gendre, beau-frère, oncle, neveu et parent,
décédé le 22 décembre 1981, dans sa trente-troisième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée ce jour, à 15 heures, en l'église Saint-Martin de Louveciennes ;
et prient de s'unir dans la prière au souvenir de
M. Louis TIBLE,
rappelé à Dieu le 9 avril 1981.
L'inhumation aura lieu au cimetière de La Génétrière de Marly-le-Roi.
Cet avis tient lieu de faire-part.
15, avenue de l'Abreuvoir,
78160 Marly-le-Roi.
41, rue de Saintine,
78160 Marly-le-Roi.

— Le conseil d'administration,
La direction et le personnel des Transports Faye,
ont la douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,
M. Jean-Louis TIBLE,
survenu le 22 décembre 1981.
Les obsèques auront lieu ce jour à 15 heures en l'église Saint-Martin de Louveciennes.

Communications diverses

— NODAF (« Non au droit d'affamer ») : Sous ce titre, un groupe non confessionnel et agissant en liaison avec les autres associations tiers-mondistes françaises et étrangères, vient de naître à Lyon. Son adresse est : 114, avenue Berthelot, 69007 Lyon.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Le chiffre d'affaires du groupe au 30 novembre atteint 1,614 milliard, en progression de 18,7 %.

Les ventes à l'industrie des divisions chimie et caoutchouc, qui représentent 12 % de l'activité d'ensemble, ont progressé de moins de 10 %. La croissance a par contre été satisfaisante pour les produits destinés au bâtiment (étanchéité 135 millions et sols 573 millions dont 220 millions à l'étranger) et pour la division routes (703 millions) qui a bénéficié de conditions climatiques favorables. Cette progression devrait confirmer les bons résultats constatés sur le premier semestre et permettre de poursuivre la politique d'amélioration du dividende.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

23 DÉCEMBRE

Fermeté

En ce début de nouveau terme, la Bourse de Paris est partie du bon pied, le tableau lumineux affichant d'emblée une hausse supérieure à 1 %, qui devait rapidement atteindre 1,4 % en cours de séance.

Cette fermeté de la cote répond essentiellement à des motivations techniques dans la mesure où rien dans l'environnement économique n'est susceptible d'avoir incité les opérateurs à prendre position aujourd'hui plutôt qu'hier.

Pourtant les hausses sont aussi nombreuses que conséquentes, à tel point que Nobel, Dassault, Sommer-Allibert, Mécanique Labinal, Bull, Crouzet et Thomson-C.S.F. mettent entre 6 % et 7 % à leur actif. A quelque distance, un peloton, emmené par Ciment français (+ 4,7 %), regroupe Générale des eaux, Socindus, Locafrance et Moulinex, alors que le président de cette dernière, M. Mantelet, vient de confirmer son intention de marier le premier constructeur mondial de petit appareillage électroménager. Cette union, qui « conserverait la pérennité de l'entreprise », ne semble pas intéresser outre mesure Thomson-Brandt ou C.G.E., mais il est vrai que ces groupes étant nationalisables, l'appréciation qu'en feront les pouvoirs publics est peut-être sensiblement différente.

Côté baisses, les valeurs bancaires et les établissements de crédit apparaissent assez éprouvés. B.C.T., Crédit foncier immobilier, C.C.F. et Cetelem perdent entre 2 % et 4 %, tandis que Roussel régresse de 3 % et Lesieur de 2 % environ.

Conséquence du tassement observé sur l'or (402,25 dollars l'once à Londres, entre 403,75 la veille), le lingot et le napoléon régressent à nouveau, s'établissant respectivement à 74 505 (– 495 F) et 700,10 (– 2 F). Le dollar ne varie guère, à 5,7525 F, mais la devise-titre, pratiquement inchangée depuis plusieurs jours, progresse faiblement pour s'inscrire à 6,53/56 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

Kubota. — Bénéfice net pour le premier semestre de l'exercice s'achevant le 15 avril : 7 800 millions de yens (– 12,6 %). Une bonne partie de cette baisse des profits est imputable aux pertes de changes subies durant le second trimestre.

Chargeurs réunis. — Pour l'exercice 1981, le groupe issu de la fusion de Pricel et des Chargeurs réunis devrait réaliser un chiffre d'affaires voisin de 9,5 milliards de francs et dégager un bénéfice net un peu supérieur à 230 millions de francs.

Usinor et Sacilor. — Ces deux groupes sidérugiques sont passés le 22 décembre sous le contrôle de l'État. La puissance publique détient 90,06 % du capital d'Usinor (dont 76 % directement) et 89,80 % de la société nouvelle Sacilor. L'opération s'est faite par conversion en actions des prêts consentis par le F.D.E.S.

Chaussures André. — Les comptes de l'exercice clos le 31 août se soldent par un bénéfice net de 38,02 millions de francs (+ 17,16 %). Le résultat net du groupe atteint 52,2 millions de francs contre 60,04 millions. Le dividende global est fixé à 60 F contre 75 F. Un accompte de 28 F auquel s'ajoutait un avoir fiscal de 14 F a été versé en mai dernier.

Projet de coopération entre Amax et Ruhrkohle dans l'industrie du charbon. — Dans la revue allemande *Das Kapital*, le groupe américain et la firme allemande envisageraient de créer à 50/50 une société charbonnière. Le financement de cette opération porterait sur une somme de 3 milliards de DM. Un porte-parole de l'entreprise ouest-allemande a laissé entendre qu'un projet de cette nature était à l'étude.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	22 déc.	23 déc.
Valeurs françaises	87,7	88,8
Valeurs étrangères	129,3	133,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	91,5	92,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 24 déc. 15 3/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23/12	24/12
1 dollar (en yens)	220,35	221,20

NEW-YORK

Nouveau tassement

A nouveau pris de soubresauts, le New York Stock Exchange a varié, mercredi, dans tous les sens, avant de s'alourdir un peu à l'approche de la clôture et l'indice des industrielles, un moment parvenu à 877,28, mais aussi tombé, à mi-séance, à 865,39, s'est finalement établi à 869,67, soit à 2,29 points en dessous de son niveau précédent. Ces sauts de carpe n'ont, cependant, pas été accompagnés d'une très forte activité, les courants d'échanges, à l'approche des fêtes de Noël, diminuant graduellement et 42,91 millions de titres ont changé de mains contre 56,09 millions la veille.

Les incertitudes sur l'évolution de la situation en Pologne, mais aussi les craintes inspirées par les effets de la récession sur l'économie, ont dissuadé nombre d'investisseurs de prendre position. D'autre part, la hausse des taux enregistrée sur le marché obligataire depuis quatre jours, inquiète passablement, de même que les perspectives d'emprunts que l'Administration va devoir lancer pour combler le déficit budgétaire. Ce sera autant de liquidités qui seront détournées des placements boursiers.

Sur 1 975 valeurs traitées, 914 ont baissé, 586 ont monté et 475 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours du 22 déc.	Cours du 23 déc.
Alcoa	24 3/4	25 1/4
A.T.T.	58 5/8	58 3/8
Boeing	22 7/8	22
Chase Manhattan Bank	54	53 5/8
Du Pont de Nemours	38	37 1/8
Eastman Kodak	71	70 5/8
Exxon	31	30 7/8
Ford	17 1/2	17
General Electric	58	58 1/8
General Foods	31 5/8	31 5/8
General Motors	37 1/2	37 5/8
Goodyear	18 7/8	18 5/8
I.B.M.	56 3/4	56 1/8
I.T.T.	30	29 1/2
Mobil Oil	24 7/8	24 7/8
Pfizer	52 3/4	51 1/4
Schlumberger	55 1/4	54 5/8
Texaco	33 3/4	33 1/2
U.A.L. Inc.	17 7/8	17 3/4
Union Carbide	50 3/8	50 5/8
U.S. Steel	29 7/8	29 7/8
Westinghouse	25 3/4	25 1/2
Xerox Corp.	40 3/4	40 1/2

BOURSE DE PARIS 23 DECEMBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	29 30	0 690
5 %	36 50	4 466
3 % amort. 45-54	71	1 192
4 1/4 % 1963	97 50	1 093
Emp. N. Eq. 6 % 67	103 55	3 386
Emp. 7 % 1973	7005	..
Emp. 8,80 % 77	91 75	5 184
Emp. 9,80 % 78	78 60	4 430
E.D.F. 7,8 % 61	....	7 116
E.D.F. 14,5 % 80-92	92	7 472
Ch. France 3 %	212	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	167	....
Aciers Peugeot	80 10	83 30
Actibail	117	117
Agence Havas	325	329
A.G.F. (St Cent.)	389	389
A.G.P. Vie	2758	2765

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	65 40	71 40 d
Air-Industrie	16 80	....
Alfred Herlicq	56	58 20
Allobroge	364	378 50
Alsacienne Banque	269	265
Amrep	924	925
André Roudière	141 50	136 o
Applic. Hydraul.	249 80	240
Arbel	127 70	125
A. Thiery-Sigrand	22 50	....
Artois	295	290
At. Ch. Loire	33 50	33 40
Aussedat-Rey	23	23 90
Bain C. Monaco	92 10	92
Banania	378	393 d
Banque Hervet	185	185
Banque Hypoth. Eur.	254	250
Banque Nat. Paris	430	430
B.O.I.C.	28 95	29
Banque Worms	172 20	171
Bénédictine	801	770
Bernard-Moteurs	52	50
Biscuit (Génér.)	409	407

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bongrain S.A.	790	795
Bon-Marché	94	90 30 o
Bozie	547	650 d
Bras. Glac. Int.	500	500
Bretagne (Fin.)	71 70	....
B. Scalb. Dup.	133	134 50
B.S.L.	68 50	69
Cambodge	160	160
C.A.M.E.	95	95
Campenon Bern.	225	225
Caout. Padang	300	300
Carbone-Lorraine	44 70	47
Carnaud S.A.	73	72 90
Caves Roquefort	584	567
Cedis	770	795
C.E.G.Frig.	124 80	124 80
Centen. Blanzy	500	515
Centrest (Ny)	116 90	118
Cerabati	136	141 50
C.F.F. Ferrailles	166	160 40
C.F.S.	550	530
C.G.I.B.	14 30	9 80 o
C.G.Maritime	18 20	13 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.G.V.	115	115 90
Chambon (M.)	174	....
Chambourcy (M.)	625	660 d
Champex (Ny)	115	125 d
Chim. Gde Paroisse	70	68
C.I. Maritime	265	275
Ciments Vicat	237 50	237
CIPEL	92 10	....
Citram (B)	125 10	125 d
Clause	380	370
Cl. MA (Fr.-Bail)	305	293
CMM-Mar Madag.	44	44 80
Cochery	55	55
Cofradel (Ly)	520	534
Cogifi	128	128 50
Comindus	338 70	325 20
Comiphos	129 10	127 10
Comp. Lyon-Alem.	155	160
Concorde (La)	240	240 d
C.M.P.	29 80	19 d
Conte S.A. (Li)	25	21 50
Crédit (C.F.B.)	182	181
Créd. Gén. Ind.	198 50	195

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Crédit Lyonnais	695	693
Crédit Univers.	299 90	300
Créditel	87	88
C. Sabl. Seine	146	....
Damart-Servip	980	980
Darblay S.A.	24 80	....
De Dietrich	388 40	383 10
Degremont	105	109
Delalande S.A.	132 50	132 50
Delmas-Vieljeux	368 30	368
Dév. Rég. P.d.C (Li)	120	122 d
Didot-Bottin	285	290
Dist. Indochine	387	395
Drag. Trav. Pub.	192 40	197 80
Duc-Lamothe	242	....
Dunlop	5 85	6
Eaux Bass. Vichy	1235	1185 d
Eaux Vittel	483	483 90
Ecco	670	644
Economats Centre	474	474
Electro-Banque	135 90	138
Electro-Financ.	267	267
Elf-Antargaz	269	270
E.L.M. Leblanc	300	300
Entrepôts Paris	165	170
Epargne (B)	1100	1100
Epargne de France	370	369
Escaut-Meuse	183 80	184 80
Eurobail	109 60	109 60
Euromarché	872	875
Europ. Accumul.	68	68
Félix Potin	934	....
Ferm. Vichy (Ly)	194	203
Files-Fourmies	3 80	....
Finalens	77	77 50
FIPP	177 40	139 d
Fnac	329	340
Focep (Chât. eau)	1440	1440
Foncière (Cie)	150	150
Fonc. Agache-W.	342	86 50 d
Fonc. Lyonnaise	1205	1210
Foncina	90 50	....
Forges Gueugnon	21	22 80
Forges Strasbourg	129 80	127 60
Fougerolle	143 50	145
France I.A.R.D.	137 30	135
France (La)	506	485
Frankel	210	218
Fromageries Bel	293	297 90
From. P.-Renard	379	394 d
GAN	713	708
Gaumont	415	414
Gaz et Eaux	700	700
Gén. Géophysique	1482	1491
Gerveis	190	186 60
Gér. Arm. Hold.	16 90	....
Gerland (Ly)	320	330
Gévelot	49	53 50 d
Gr. Fin. Constr.	142	140 20
Gds Moul. Corbeil	114	114
Goulet-Turpin	205	209 80
Gds Moul. Paris	257 30	265
Groupe Victoire	254 50	250 50
G. Transp. Ind.	94	94
Huard-U.C.F.	83	83
Hutchinson Mapa	26	24
Hydro-Energie	38 20	38 20
Hydroc. St-Denis	104	93
Immindo S.A.	113	114 50
Immivest	101 10	101 10
Immobail	140 50	146
Immobanque	220 10	220
Immob. Marseille	1195	1243
Immofice	200	200
Imp. G.-Lang	5 85	5 45
Industrielle Cie	315 20	315
Interbail	190	190
Izartechnique	768	768
Jaeger	72	73
Jaz S.A.	37 50	39
Kinta S.A.	292	304
Lafitte-Bail	146 50	146
Lambert Frères	67 50	69
Lampes	96 50	....
La Brosse-Dupont	76 80	82 30
Lebon Cie	310	316
Leroy	36	36
Lille-Bonnières	255	245
Locabail Immob	248	247
Loca-Expansion	113	117
Locafinancière	129	129 10
Locatel	391	406
Lordex (Ny)	105	104
Louvre	237	236 90
Luchaire S.A.	119 90	124
Lyonnaise Immob.	103 20	102 10
Magasins Uniprix	53	55 d
Magnant S.A.	49 50	49
Maritimes Part.	87 50	88
Marocaine Cie	25	25 10
Marseille Créd.	148 50	149
Maurel et Prom.	30 90	32 10
Merlin-Gerin	460	460
Métal Déployé	255 20	260
Mic	240	240
Mors	190	190
Nadella S.A.	15 80	16 30 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Naval Worms	105 50	105 50
Navig. (Nat. de)	88	....
Nicolas	455	458
Nodet-Gougis	353	349 50
Omn. F. Paris	775	775
OPB Paribas	115 40	120
Optorg	107	111
Origny-Desvroise	138 80	135
Palais Nouveauté	300	300
Paris-Orléans	97 80	99
Paris-Réescompte	322	322
Part. Fin. Gest. Im.	148	137 80
Pathé-Cinéma	65	66
Pathé-Marconi	41 30	40
Piles Wonder	114	114
Piper-Heidsieck	276 80	279
Porcher	234 50	240
Profils Tubes Est	8 80	8 80
Promodès	1100	1120
Prouvost ex-Lain.R.	20	20
Providence S.A.	315	327
Publicis	455	448
Raff. Souf. R.	198 80	206 50
Ressorts Indust.	120	125 d
Ricqlès-Zan	109 20	113 d
Ripolin	56 60	63 d
Risla (La)	13	15 30 d
Rochefortaise S.A.	174	175
Rochette-Cenpa	18	17 50
Rosario (Fin.)	112	115
Rougier et Fils	84	86
Rousselot S.A.	274	273
Sacer	39 50	40
SAFAA	42 50	....
Safic-Alcan	180	185
SAFT	301 50	320
Sainrapt et Brice	133 90	134
Saint-Raphaël	96	97
Salins du Midi	265	261 70
Santa-Fé	....	....
Satam	82 50	86
Savoisienne (M)	88	88
SCAC	170	174
SCDB (Cent. B.)	89	89
Sellier-Leblanc	203	196
Semelle Maubeuge	99	99 50
S.E.P. (M)	79	....
Séquanaise Banq.	300	300
Serv. Equip. Véh.	15 80	16 10
Sfim	650	676
Sicil	62 10	60
Sicotel	135	138
Sintra	430	439
Simvim	104	....
Siph (Plant. Hévéas)	132	....
Slminco	280 50	265
SMAC Acieroïd	182 10	182
Société Générale	314	315
Sofal financière	370	371
Softo	116 80	121 50 d
Soficomi	205 50	214 d
S.O.F.I.P. (M)	92	....
Sofragi	340	340
Sogepal	340	....
Soudure Autog.	105	109 20
Sovabail	284	....
S.P.E.G.	160	150
Speichim	164	165
S.P.I.	129	130
Spie Batignolles	140	....
Stemi	307	309
Synthelabo	86	84
Taittinger	396	386
Testut-Aequitas	105 50	....
Thann et Mulh.	51	52
Tissmétal	35 30	34
Tour Eiffel	206 10	206 10
Tréfilor S.A.	170	170
Ufimeg	62	60
Ufiner S.M.D.	72 40	72 10
Ugimo	119	118
Unibail	252 50	253
Unidel	65	65
U.A.P.	570	575
Union Brasseries	41 50	41 60
Union Habit.	185	185
Un. Imm. France	157 20	157 20
Un. Ind. Crédit	213 50	213 50
Union Ind. Ouest	252	262
Unipol	144	139
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	50 10	50
Waterman S.A.	184	184
Brass. du Maroc	171	....
Brass. Ouest-Afr.	21	....
Étrangères		
A.E.G.	121	....
Alkzo	67	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcan Alum	144	140 50
Algemeine Bank	720	725
Am. Petrofina	352 10	353
Arbed	128	128
Asturienne Mines	50	....
Bco Pop Espanol	111	111
B. N. Mexique	25	25
B. Régl. Internat.	47700	45500
Barlow Rand	53	53
Bell Canada	105	100 50
Blyvoor	73 80	....
Bowater	24 25	24 35
British Petroleum	39 70	37 80
Br. Lambert	140	....
Caland Holdings	85	81
Canadian-Pacific	228	231
Cockerill-Ougrée	15 30	....
Cominco	300	290
Commerzbank	360	353
Courtaulds	8 05	....
Dart. and Kraft	333	....
De Beers (port.)	44	....
Dow Chemical	179 50	180
Dresdner Bank	359	....
Est-Asiatique	61	....
Femmes d'Auj.	72	....
Finoutremer	135	....
Finsider	0 28	0 26
Fosoco	25 50	....
Gén. Belgique	139 90	140 50
Gevaert	197	197
Glaxo	52 10	56
Goodyear	117	120
Grace and Co	289	293
Grand Metropolitan	22	22
Gulf Oil Canada	107	109
Hartebeest	380	....
Honeywell Inc.	471	....
Hoogoven	40 70	....
I. C. Industries	232	230
Int. Min. Chem	220	221
Johannesburg	465	....
Kubota	9 20	9 60
Latonia	156 10	160
Mannesmann	446	....
Marks-Spencer	14 50	....
Matsushita	35 90	36 80
Mineral-Ressourc.	50 90	50 05
Nat. Nederlanden	292	....
Noranda	120 30	126 90
Olivetti	13	13
Pakhoed Holding	100	....
Petrofina Canada	640	....
Pfizer Inc.	340	....
Phoenix Assuranc.	30 10	....
Pirelli	10	....
President Steyn	200	202
Procter Gamble	505	520
Ricoh Cy Ltd	19 55	19 50
Rolinco	583	589
Robeco	592	594
Shell fr. (port.)	46	47
S.K.F. Aktiebolag	155	150 50
Sperry Rand	228	231
Steel Cy of Can.	186	....
Stilfontein	106 50	110
Sud. Allumettes	121	....
Tenneco	215	220
Thorn EMI	54 90	....
Thyssen c. 1 000	180	180
Val Reefs	425	434 50
Vieille Montagne	160 20	160 10
Wagons-Lits	140	145
West Rand	14	13 80

HORS-COTE

Compartiment spécial

Entrepose	188	188
Novotel	1045	1045
Sarakreek N.V.	171	178
Sicomer	128	120
Sofibus	218	....
Rodamco	302 50	306

Autres valeurs hors cote

Alser	119	....
Cellulose du Pin	32 90	....
Coparex	490	490
Emault-Somua	....	....
F.B.M. (Li)	70	45 o
Iena Industries	13	....
La Mure	67 30	72 d
Metallurgique Minière	126	126
Océanic	26 80	6 90 o
Petrofigaz	448	447
Pronuptia	220	....
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	75	....
Ufinex	171	....
Voyer S.A.	1 50	....
Roranco NV	361 80	366
S.K.F. (Applic. méc.)	58 10	....

SICAV

23/12	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	9119 14	8705 82
Actions France	151 26	144 39
Actions-Investiss.	177 74	169 68
Actions sélectives	204 25	194 98
Aedificandi	228 84	218 46
A.G.F. 5000	175 89	167 91
Agimo	254 53	242 99
Altefi	176 26	168 27
A.L.T.O.	171 08	163 32
Amérique Gestion	307 90	293 94
Bourse-Investiss.	188 80	180 24
C.I.P.	587 05	560 43
Convertimo	191 42	182 74
Cortexa	634 15	605 39
Credinter	240 33	229 43
Croiss. Immobil.	218 50	208 59 c
Drouot-France	176 39	168 39
Drouot-Investiss.	412 23	393 54
Energie	194 33	185 52
Epargne-Croiss.	883 56	843 49
Epargne-Industr.	311 96	297 80
Epargne-Inter	432 88	413 23
Epargne-Oblig.	143 68	137 16
Epargne-Unie	522 85	499 14
Epargne-Valeur	247 42	236 20
Euro-Croissance	251 61	240 20
Financière Privée	567 35	541 62
Foncier Investiss.	414 56	395 76
France-Épargne	277 92	265 32
France-Garantie	241 14	236 41
France-Investiss.	255 37	243 79
Fr.-Obl. (nouv.)	328 06	313 18
Francic	167 19	159 61
Fructidor	168 14	160 52
Fructifrance	299 89	286 29
Gestion Mobilière	394 27	376 39
Gest. Rendement	374 99	357 99
Gest. Sél. France	244 06	232 99
I.M.S.I.	239 53	228 67
Indo-Suez Valeurs	387 76	370 17
Interoblig.	6552 72	6255 58
Intersélect France	185 32	176 92
Intervaleurs Indust.	280 66	267 93
Invest. St-Honoré	428 45	409 02
Laffitte-France	140 36	133 98
Laffitte-Oblig.	124 84	119 18
Laffitte-Rend.	157 56	150 42
Laffitte-Tokyo	490 02	467 80
Livret portefeuille	303 23	289 48
Multi-Obligations	326 86	312 04
Multirendement	112 73	107 62
Mondial Investiss.	215 67	205 89
Natio.-Inter.	599 90	572 70
Natio.-Valeurs	367 31	350 65
Oblisem	121 44	115 93 c
Pacifique St-Honoré	281 51	268 74
Paribas Gestion	320 22	305 70
Pierre Investiss.	275 97	263 46
Rothschild Expans.	480 11	458 34
Sécur. Mobilière	316 60	302 24
Sélec. Mobil. Div.	216 74	206 91
S.P.I. Privinter	169 50	161 81
Sélection-Rendem.	131 59	125 62
Sélect. Val. Franç.	142 38	135 90
S.F.I. fr. et étr.	278 84	266 20
Sicavimmo	313 16	298 96
Sicav 5000	145 57	138 97
S.I. Est	863 50	833 41
Silvafrance	228 84	218 46
Silvam	203 06	193 85
Silvarente	161 77	154 43
Silvinter	211	201 43
S.I.G.	469 35	447 55
S.N.I.	715 88	683 42
Sogepargne	256 82	245 17
Sogevar	531 43	507 33
Soginter	669 34	638 99
Soleil Investiss.	309 89	295 84
U.A.P. Investiss.	220 27	210 28
Unifrance	170	162 29
Unifoncier	431 83	412 25
Unigestion	392 03	374 25
Uni-Japon	619 20	591 12
Unirente	1345 89	1301 63
Valorem	252 50	241 05
Worms Investiss.	448 93	428 57

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2000	4,5 % 1973	2001	2002	1990	2000
2845	C.N.E. 3 %	2845	2843	2870	2820
475	Air Liquide	473	475	472	478 70
350	Als. Superm.	349 50	337	337	340
86	A.L.S.P.I.	86	87	88	88
118	Alsthom-Atl.	117 50	120	120 20	119
172	Applic. gaz	171	169 90	169 90	170
96	Arjom. Prioux	98	99	99	98
740	Aux. Entrepr.	740	755	758	759
490	Av. Dass.-Br.	490	525	523	515
167	Bail-Equipem.	165	168 70	168 70	168
200	— (obl.)	199 50	199 50	199 50	199
260	Bail-Investiss.	260	256	256	258
155	Cie Bancaire	155 90	162	164 20	162
205	B. Rothschild	206 20	210	211	211
128	Bazar H.-V.	126 50	128	126	126
83	B.C.T. Midi B.	81 50	78	78 80	78
205	Béghin-Say	205	209	210	211
385	Bic	388	390	392	390 10
168	B.I.S.	168 50	175	176	176
940	Bouygues	935	949	945	962
1200	B.S.N.-G.D.	1210	1200	1195	1214
1220	— (obl.)	1220	1219	1219	1219
1640	Carrefour	1625	1620	1625	1640
276	— (obl.)	277 40	272	272	272
1280	Casino	1279	1270	1280	1293
157	C.C.F.	157	154	155	156
840	— (obl.)	840	840	840	835
39	CEM	39 40	41 50	41 40	40 70
137	Cetelem	140	137	137	139 70
585	C.F.A.O.	585	577	575	576
44	C.F.D.E.	44	44 10	44 10	44
172	Charg. Réunis	170 50	170 50	170 50	167
9 50	Chiers-Châtill.	9 70	9 80	9 80	9 60
240	C.I.A.L.	241 50	243	243	245
150	C.I.C.	150	148 60	149 10	150
147	Ciments franç.	147	154	154	154 90
145	— (obl.)	145	145	145	145
120	C.I.O.	120	120	120	120
710	C.I.T. Alcatel	710	711	711	711
490	Club Méditerr.	491	493 90	491	495
88	Codetel	87 50	88	88	89 50
113	Cofimeg	113	115	112 30	113
280	Colas	280	260	262	265 20
92	Compt. Entrepr.	92	90 90	92	92 70
285	Compt. Mod.	325	280	281	280
315	Créd. Foncier	314	312 50	313	310
169	Crédit F. Imm.	159 40	155	155	155
270	Crédit Nat.	271	268	268	270
94	Crédit Nord	94	94	94	93
48	Creusot-Loire	47 40	47	47 30	47 90
175	Crouzet	175	185	185	188 60
300	C.S. Saupiquet	299 90	299 70	299 70	299 70
745	Darty	744	745	745	745
790	Docks France	791	825	825	841
25	D.M.C.	25	25	26	25 25
1270	Dumez	1274	1274	1273	1285
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
285	Eurafrance	286 50	284	284 10	283
620	Europe n° 1	619	595	590	607
460	Facom	459	459	459	464
150	Finextel	145 60	150	150	153
121	Fives-Lille	121	122	122	122 50
69	Fonderie (Gén.)	68 80	68 50	68 10	68 50
89	Fraissinet	89	89 50	89 50	88 50
110	Gal. Lafayette	110 40	110 40	110 40	112 50
270	Gén. d'Entrep.	270	271	271	270
440	G.T. Mars	440	445	447	435 50
400	Guyenne-Gasc.	399	404	404	406 90
360	Hachette	359	356	356	360
300	Hénin (La)	300 50	310	310	310
72	Imétal	73	76 30	76 10	74 80
164	Ind. et Particip.	164	160 10	160 10	160
700	Inst. Mérieux	700	695	690	709
119	J. Borel Int.	119	119 50	119 60	119 50
220	J. Lefebvre	225	224	224	221 10
170	Jeumont Ind.	168	180	160	156 80
26	Kléber-Colombes	26 50	27 80	28 20	28 35
256	Lab. Bellon	249	253	251	258
285	Lafarge-Coppée	286 10	285 80	285 80	288
305	— (obl.)	304	305	305	305
1330	Legrand	1338	1336	1344	1338
2130	— (obl.)	2130	2110	2110	2100
820	Lesieur	815	800	800	800
154	Locafrance	154	159	160	162
300	Locindus	302	315 60	315 50	309
380	Lyonn. Eaux	378	380	380	380
25	Machines Bull	25 45	27	27	26 45
225	Mais. Phénix	225 60	225	232	226
1280	Majorette (Ly)	1278	1280	1280	1300
305	Manurhin	305 10	312	312	310
41	Mar. Wendel	41 20	41 10	41 10	40 50
43	Mar. Ch. Réun.	43 20	42 90	42 90	43 70
745	Martell	747	745	745	750
780	— (obl.)	780	741	741	741
1215	Matra	1215	....	....	....
18 50	Mét. Nav. D.-N.	18 80	18 60	18 60	18 25
820	Michelin	822	855	850	842
545	— (obl.)	543	543 10	543 10	543 10
610	Midi (Cie)	613	632	630	638
95	Mines Kali (Ste)	94 80	94	94	96
51	M.M. Penarroya	50 70	50 70	51 60	50 05
550	Moët-Hennessy	560	570	572	570
885	— (obl.)	886	885	885	885
365	Mot. Leroy-S.	365	378	380	385
62	Moulinex	61 60	63 90	64	64 95
385	Mumm	384	365	385	372 20
158	Navig. Mixtes	158	156	155	157 90
19	Nobel-Bozel	19	20 40	20 40	20 60
39	Nord-Est	37	37 80	38	37 95
79	Nouvelles Gal.	79	78	77	77 60
410	Occident. (Gén.)	411	420	418	428
197	Olida-Caby	198 60	204	204	204
106	Opfi-Paribas	106	104	103 60	106
725	Oréal (L')	722	727	729	728
3100	— (obl. conv.)	3100	3085	3085	3085
72	Papet. Gascogne	71 60	73 70	73 70	73
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
295	Penhoet	298	297	297	298 80
285	Pernod-Ricard	284	284 10	284 20	285 60
111	Pétroles (Fse)	111 60	113	113 20	113
157	— (obl.)	157	160 20	160 20	160
29	— (certific.)	29	28 40	28 40	28 05
50	Pétroles B.P.	50 20	51 90	51 90	51 05
166	Peugeot S.A.	166 50	171	169	171 90
295	— (obl.)	296 50	296 50	296 50	293 60
58	P.L.M.	58	59	59	59
136	Poclain	136	136	137	138 70
330	Pollet	329	336	336	330 10
110	Pompey	110	107	107	108 50
140	P.M. Labinal	140 20	148 90	148 90	146
500	Presses Cité	495	501	501	501
420	Prétabail Sic.	418	440	434	440
295	Primagaz	294	299 90	299	299
118	Printemps	117 80	121	121 50	119
530	Radar S.A.	532	533	533	543
525	— (obl.)	525	527	527	527
186	Radiotechn.	188	185 10	185 10	185
97	Raffin. (Fse)	97	100	101	98
785	Redoute (La)	787	789	789	789
540	Révillon	540	540	540	540
119	Rhône-Poulenc	119	119	119	119
225	Roussel-Uclaf	225	218	222	215
800	Rue Impériale	800	808	808	800
10 50	Sacilor	10 60	....	....	....
138	Sade	137 50	135	135	135
780	Sagem	778	778	778	779
146	Saint-Gobain	147	147	146 60	145 90
169	St-Louis B.	170	169 90	169 90	170
290	Sanofi	293	310	310	310
415	— (obl.)	415 10	426	426	434
295	S.A.T.	294	300	300	296
30	Saulnes	29 80	32	31 40	31 40
55	Saunier-Duval	55	58	58	57
83	Schneider	83	86 50	86	85
51	S.C.O.A.	51 20	50	50	50
78	— (obl.)	78	78 60	78 60	80
116	S.C.R.E.G.	114 70	116	116	118
128	— (obl.)	128 20	129	129	128
172	Seb	172 50	165	165 50	168 20
125	Sefimeg	124 90	123 50	122 50	121
380	S.I.A.S.	379	377	377	379
395	Sign. Ent. El.	392	385	385	389 90
280	Silic	279	272	272	277 40
154	Simco	154 20	155	155	157 90
82	Simnor	82 20	83 90	83 90	83 50
480	Skis Rossignol	479	479	479	479
148	S.L. (Sté lyonn.)	148 20	148 20	148 20	148
230	S.N.V.B.	230	230	230	230
395	Sogerap	392 50	395 50	395 50	402 50
129	Sommer-Allib.	129 10	137 50	137 50	140 10
150	Source Perrier	149 70	152 80	152 80	155
320	Suez	319	322	320	316
275	Talcs Luzenac	275	276	279	281 50
860	Tél. Elect.	858	875	875	870
120	— (obl.)	120 20	120 20	120 20	120 20
240	Thomson-Br.	241 30	244	244	238 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
134	U.C.B.	135	135	136	135
7 50	Usinor	7 50	....	....	....
94 20	— (obl.)	94 20	....	....	....
122	U.T.A.	121 80	121 80	121 80	123 80
173	Valéo	172 90	172	172	172
370	— (obl. conv.)	369 70	369 90	369 90	369 90
92	Vallourec	92 50	97	96	95 10
980	V. Clicquot-P.	975	1015	1010	1035
645	Viniprix	645	645	644	650
1150	Elf-Gabon	1150	1180	1180	1160
310	Amax Inc.	314	324	334 60	317 60
285	Amer. Express	285 10	285 80	285 80	284
390	Amer. Teleph.	389 90	397	396	390 10
83	Anglo Amer. C.	83 50	85	86 50	85
540	Amgold	543	554	554	559
540	B. Ottomane	540	565	565	565
385	BASF (Akt)	387	393 50	393 50	393 50
325	Bayer	323 50	332	332	326
250	Buffelsfont.	249 50	260	263	256
30	Charter	30 40	31 60	31 60	30 95
345	Chase Manh.	346	357	357	350
138	Cie Pétr. Imp.	137 80	141 50	141 50	138 80
44	De Beers	43 85	45	44 80	44 50
745	Deutsche Bank	738	754	756	751
112	Dome Mines	111 60	114 50	114 50	113
161	Driefontein Ctd	164	170	170 50	167 70
250	Du Pont-Nem.	249	254	254	249
460	Eastman Kodak	461	469	469	468
73	East Rand	72	75 10	76	73 70
245	Ericsson	248	249	248	248
200	Exxon Corp.	200	204	204	200
113	Ford Motors	115	116	116	113 70
210	Free State	208 10	213	213 50	210
123	Gencor	123	123 20	123 50	122 10
375	Gén. Electr.	375	381 50	383	378

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
240	Gen. Motors	242 10	251	249 50	246
59	Goldfields	58 85	61 15	61 50	60
84	Harmony	83 10	87 90	87	86
20	Hitachi	20	20 75	20 75	20 35
340	Hoechst Akt.	338	352	352	345
33	Imp. Chemical	33	34 10	34 10	33 70
91	Inco. Limited	90	92 70	93 40	91 30
365	IBM	362 50	374 50	375	367 50
196	ITT	195 50	199 50	198	198
545	Merck	546	559	560	551
345	Minnesota M.	347	358	358	352 50
163	Mobil Corp.	162 60	165 50	165 50	162 20
11290	Nestlé	11290	11900	11900	11670
465	Norsk Hydro	462	464	470	456
695	Petrofina	695	694	693	689
315	Philip Morris	315 20	315 20	317 10	320
49	Philips	49 60	51 70	51 70	50 70
235	Pres. Brand	235 30	243 80	243 80	243 80
705	Quilmès	703	720	721	709
385	Randfontein	387	409	409	401
220	Royal Dutch	219 60	227 80	227 80	223 60
56	Rio Tinto Zinc	54	56 50	56 50	55 50
200	St Helena Co	208 50	218	218	213 60
360	Schlumberger	360 50	368 20	364 50	360 90
48	Shell transp.	47 60	48 30	48 30	47 70
575	Siemens A.G.	575	584	582	573
116	Sony	117	117 60	118	116 90
380	Unilever	384	391 10	391 10	....
83	Un. Min. 1/10	83 50	85	86	83 30
285	Unit. Techn.	284	283 50	283 50	280 10
210	West Deep	207 80	217	217 50	212 60
295	West Hold.	298	309 50	309	303 50
265	Xerox Corp.	263	276	274	270 60
2 57	Zambia Corp.	2 57	2 58	2 57	2 53

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 751	5 767	5 610	5 870
Allemagne (100 DM)	253 010	253 480	246	258
Belgique (100 F)	15 039	15 029	13	13 800
Pays-Bas (100 fl.)	230 500	230 320	225	236
Danemark (100 krd)	77 920	78 070	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 630	98 780	96	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 856	10 940	10 560	11 150
Grèce (100 drachmes)	10 010	10	....	....
Italie (1 000 lires)	4 751	4 756	4 600	5
Suisse (100 fr.)	317 100	318 150	310	323
Suède (100 krs)	103 180	103	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 200	36 230	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 892	5 922	5 550	5 950
Portugal (100 esc.)	8 780	8 830	8	9
Canada ($ can 1)	4 864	4 900	4 720	4 950
Japon (100 yens)	2 824	2 825	2 500	2 830

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/12
Or fin (kilo en barre)	75300	75400
Or fin (en lingot)	75000	74505
Pièce française (20 fr)	702 10	700 10
Pièce française (10 fr)	536	549 90
Pièce suisse (20 fr)	600 10	600 10
Pièce latine (20 fr)	550	550
Souverain	672	675
Pièce de 20 dollars	3060	3062
Pièce de 10 dollars	1470	1470
Pièce de 5 dollars	800	.....
Pièce de 50 pesos	3370	3326
Pièce de 10 florins	585 10	600

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 24 décembre 1981 a été tiré à 528 287 exemplaires.

A B C D E F G

LES INONDATIONS EN FRANCE

200 millions de francs pour les sinistrés

Alors que le préfet de Saône-et-Loire a pris, le mardi 22 décembre, un arrêté déclarant sinistrées soixante et onze communes de ce département, environ 3 000 habitants de Mâcon s'apprêtaient à fêter « dans l'eau » la nuit de Noël, de même que des milliers de villageois, dont un grand nombre sont coupés du reste du monde. On estime à 25 000 le nombre d'hectares envahis par les eaux, et on a recensé quatre mille sinistrés en bien immobiliers. Trois mille personnes sont privées de chauffage et deux mille abonnés de téléphone.

Toutefois, la situation, ce jeudi matin, semblait en légère amélioration, la Saône ayant un peu baissé : de la cote de 6,64 mètres, où elle était restée mercredi 23, elle était redescendue, ce jeudi, à 6,59 mètres.

A Lyon, par mesure de prudence, ordre de fermeture a été donné à tous les établissements de nuit situés dans les quartiers qu'une crue subite pourrait inonder.

la situation menaçait à nouveau le mercredi

Dans le Sud-Ouest, après une nette accalmie, 23, de nouvelles précipitations survenues en amont de la Garonne faisant monter son niveau de 8 à 12 centimètres dans la région de La Réole et de Langon. Aussi le plan Orsec a-t-il été maintenu en Gironde et dans le Lot-et-Garonne.

Mercredi 23 décembre, le conseil des ministres a décidé de débloquer un crédit provisionnel de 200 millions de francs. Cette somme est destinée à financer, à des taux exceptionnels, les aides qui seront accordées, sur le fonds de secours, aux sinistrés, particuliers ou entreprises à caractère familial. Ce crédit devrait peremttre aussi de financer les travaux de réparation des équipements publics d'Etat, de rembourser les dépenses engagées par les collectivités locales.

Enfin, les conditions d'octroi du crédit d'équipement des P.M.E., de même que celles du Crédit agricole, seront assouplies pour les entreprises et les agriculteurs sinistrés. L'intervention du régime d'indemnisation des calamités agricoles sera accélérée.

Mâcon surnage

De notre envoyé spécial

Mâcon. — De l'eau en Saône-et-Loire, de Chalon à Mâcon, à perte de vue... De l'eau sur la prairie, de part et d'autre de la Saône, peuplée sur 30 kilomètres de large par des vols de mouettes et des formations de canards ; dans les cours de fermes, d'où quatre cents animaux ont été évacués, et dans les cours des H.L.M. que cent vingt habitants ont quittées ; de l'eau encore, recouvrant 60 kilomètres de routes et la nationale 6 en six endroits, n'épargnant que l'autoroute A 6 et les voies du T.G.V. et s'infiltrant jusque dans les rues commerçantes de Mâcon, où 5 kilomètres de planches ont été posées sur huit mille parpaings pour permettre aux habitants d'aller acheter leurs bûches de Noël. Seule, une éolienne qui continue de tourner et des bouées de balisage témoignent, sur les 25 000 hectares recouverts d'une immense nappe d'eau, qu'une autre vie, hier, fut possible. Soixante et onze communes, au total, ont été sinistrées, dont dix sont coupées du reste du monde.

Cent commerçants de Mâcon en sont réduits, à la veille de Noël, à vendre leurs dindes et leurs foies gras sur des étals dressés dehors à la hâte ; une institutrice n'a pu conduire ses élèves au gymnase cerné par les eaux ; mille cinq cents salariés de Mâcon mis en chômage technique n'ont pu être déclarés à l'inspection du travail, elle aussi les pieds dans l'eau. La rumeur relance les conversations : on parle de ces digues, en amont, qui seraient fissurées de « renards » (fentes), ou de ces chutes de neige ou de pluie imminentes qui, « *comme en 1955, pourraient provoquer une deuxième crue plus terrible encore* ».

Après 1910, 1940 et 1955...

La Saône-et-Loire, pourtant, garde son sang-froid. Même ce parfumeur qui va en bottes dans son magasin empli d'eau garde le sourire : pourtant, il n'a pas fait 50 % de son chiffre d'affaires habituel, et ses esthéticiennes en anorak n'attirent guère les plus coquettes. Mais pourquoi dramatiser ? La Loire, elle, est capricieuse : elle agit par brusques accès imprévisibles, et même meurtriers quelquefois, comme en 1980 (*le Monde* du 23 septembre 1980). Mais la Saône est l'enfant sage du département : ses crues sont régulières chaque année, lorsque le Doubs indiscipliné fait des siennes, lorsque le vent du sud retient les eaux.

Ses débordements empruntent toujours les mêmes pentes, qui sont dessinées en pointillé sur une grande carte, à la préfecture. On peut surveiller la Saône de près, les experts ont pu prévoir cette année l'ampeur du désastre, et dès le samedi 19 « *le travail prévisionnel*, dit-on à la gendarmerie, *s'effectuait dans de bonnes conditions* ». La Saône, enfin, qui n'est pas mauvaise fille, devrait respecter la trêve de Noël : son niveau était étale, le mercredi 23 décembre, à Mâcon, à la cote 6,64 mètres, et avait déjà baissé de 30 centimètres à Chalon, toujours de 48 heures en avance. On prenait vite des photos avant qu'il qu'il ne soit trop tard...

1981 s'ajoutera dans les albums de famille aux grandes crues de 1910, 1940 et 1955, où le niveau de l'eau atteignait 8,5 mètres. Dans les villages, les aînés, qui se souviennent, ont hissé leurs meubles à l'aide de poulies et, à Saint-Laurent, en face de Mâcon, ils se sont bien gardés, depuis toujours, de meubler le rez-de-chaussée de leurs maisons puisque la rue centrale, « *la rue de la Jetée* », est cernée chaque année par les eaux. Ainsi M. Valette, menuisier, a-t-il pris soin de conserver cette grande barque à fond plat qu'il dirige avec art dans les courants de la Saône en ramenant chez lui ses trois enfants qui rient aux éclats.

« *Ça se tasse* », assure M. René Sauvage, directeur de la protection civile à la préfecture, assez détendu pour un homme qui vient de vivre cinq jours éprouvants d'application du plan Orsec. On pense à la décrue, les sapeurs-pompiers en grand nombre et les appelés du contingent ont été libérés, et le colonel de gendarmerie peut annoncer « *la dinde du 24 décembre* » à la « *troisième brigade de Lyon* ». Il partira pour sa part en reconnaissance à bord d'un hélicoptère qu'il pilote lui-même : « *Regardez*, dit-il, *le port est touché et la cité administrative est cernée par les eaux.* » En verve, il ajoute : « *Seule la piscine surnage...* » Et déjà c'est le flux des voitures sur l'autoroute chargée de vacanciers qui commence à l'inquiéter.

NICOLAS BEAU.

LES VICE-AMIRAUX FAGES ET LEENHARDT REÇOIVENT LEUR QUATRIÈME ÉTOILE

Sur la proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 23 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées.

● *Marine*. — Sont élevés au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, les vice-amiraux Henri Fages et Yves Leenhardt.

Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Jacques Choupin ; contre-amiral, les capitaines de vaisseau Dominique Lefebvre et Pierre Catelle.

● *Terre*. — Sont promus : général de division, les généraux de brigade Gilles Lévy, Paul Guillaut, Henri Rouquette et Jean-Charles Aubier ; général de brigade, les colonels Gilles Barthez et Maurice Teston.

● *Air*. — Est nommé commandant la III[e] région aérienne (Bordeaux) le général de brigade aérienne Michel Forget.

Sont nommés : général de brigade aérienne, les colonels Claude Lebrun et Jean-Pierre Pironneau (nommé sous-chef d'état-major de l'armée de l'air).

● *Armement*. — Sont promus : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Gilbert Guetschel ; ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef Jacques Chabaud.

● *Service de santé*. — Sont promus : médecin général inspecteur, avec le grade de général de division, les médecins généraux, médecins-chefs des services hors classe Gilbert Perot et André Gayet (nommé directeur du service de santé du 1[er] corps d'armée et de la VI[e] région militaire à Metz) ; médecin général, avec le grade de général de brigade, les médecins-chefs des services de classe normale Pierre Merer et Pierre Douerin.

Sont nommés : directeur adjoint du service de santé de la IV[e] région militaire (Bordeaux), le médecin général, médecin-chef des services de classe normale Arnaud de Jaureguiberry ; directeur du service de santé de la II[e] région militaire (Lille), le médecin général, médecin-chef des services de classe normale Gilbert Nougué.

● *Gendarmerie*. — Est promu général de division le général de brigade Henri Bagnouls.

LES HAUSSES DE PRIX A LA PRODUCTION VONT ÊTRE FORTES prévoit l'INSEE

L'amélioration de la situation dans l'industrie se poursuit, mais de façon moins marquée que les mois précédents, en raison d'un fléchissement de la demande adressée aux industries de biens intermédiaires, note l'INSEE au vu de son enquête mensuelle de conjoncture, réalisée en décembre.

« *Les industriels continuent de prévoir de fortes hausses des prix à la production pour l'ensemble de l'industrie et, à un moindre degré, pour leurs propres produits* », signale encore l'INSEE.

[Les réponses des chefs d'entreprise confirment l'analyse faite par les experts de l'INSEE dans la synthèse publiée il y a deux semaines sur « la situation et les perspectives de l'économie française » (« le Monde » du 12 décembre). L'INSEE notait que les prix à la production continueraient de progresser d'un peu plus de 1 % par mois, les industriels reconstituant, à la faveur de la reprise de la demande, une partie des marges fortement entamées pendant la récession. Mais l'INSEE ne prévoyait qu'une « légère » accélération des prix des produits manufacturés.]

UN DOUBLE INFANTICIDE

(De notre correspond. régional.)

Lyon. — La cour d'assises du Rhône a condamné Mme Annick Roche, âgée de trente-deux ans, épouse d'un gardien de la paix, à trois ans d'emprisonnement, dont deux ans et neuf mois avec sursis, pour infanticides. La peine prononcée est couverte par la détention préventive. Au cours de l'audience, qui s'est déroulée à huis clos, après des demandes conjointes de la défense et de l'avocat général, ce dernier n'avait pas requis de peine particulière d'emprisonnement.

Mme Roche, qui avait déjà eu sept enfants en huit ans, avait tué, en septembre 1978 puis en décembre 1979, ses deux derniers enfants dès leur naissance, après avoir accouché à l'insu de ses proches. — C. R.

RECUL DE LA C.G.T. AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS PLUSIEURS ARSENAUX

Les élections professionnelles dans les arsenaux et établissements de la défense nationale, le 15 décembre, ont fait apparaître un recul de la C.G.T. au profit de la C.F.D.T.

Ces transferts de voix seraient liés aux événements de Pologne et aux prises de position respectives des deux centrales syndicales, d'après l'analyse de la C.F.D.T., qui affirme avoir progressé d'environ 2 points lors de plusieurs élections organisées depuis le 13 décembre.

● *Arsenal de Toulon*. — Inscrits, 12 068 ; exprimés, 7 438. C.G.T., 47,82 % (— 4,73) ; F.O., 22,12 % (+ 0,56) ; C.F.D.T., 20,40 % (+ 6,20) ; C.F.T.C., 6,47 % (— 0,2) ; C.G.C., 3,21 % (+ 1,1).

● *Arsenal de Brest*. — Inscrits, 9 277 ; exprimés, 8 597. C.F.D.T., 52,39 % (+ 9) ; C.G.T., 28,46 % (— 7,20) ; F.O., 9,60 % (— 1,80) ; C.F.T.C., 6,49 % (— 1,2) ; C.G.C., 1,24 % (+ 1,2) ; divers, 1,88 %.

● *Lorient*. — Inscrits, 4 977 ; exprimés, 3 714 ; C.G.T., 38,48 % (— 5,32) ; C.F.D.T., 37,51 % (+ 6,16) ; F.O., 11,52 % (— 2,06) ; C.F.T.C., 9,29 % (+ 1,31) ; C.G.C., 0,67 % ; divers, 2,53 %.

● *Cherbourg*. — Inscrits, 4 852 ; exprimés, 3 405 ; C.F.D.T., 52,54 % (+ 14,50) ; C.G.T., 31,75 % (— 10) ; F.O., 9,78 % (— 3) ; C.F.T.C., 5,93 % (— 1,5).

En Afghanistan

Les résistants utilisent des blindés pris à l'ennemi

Allah-Jirga (Afghanistan). — Deux cents moudjahidin du mouvement intégriste musulman, dirigé par M. Gulbudin Ekmatiar, se sont entraînés récemment dans le cirque montagneux d'Allah-Jirga (province de Zaboul, au sud de l'Afghanistan), devant une dizaine de journalistes étrangers qui avaient traversé clandestinement la frontière depuis la province pakistanaise du Baloutchistan. Ils utilisent les blindés pris aux forces soviéto-afghanes. Ce nouveau visage de la résistance afghane, dont les troupes tendent à s'organiser comme des unités militaires classiques, n'avait jusqu'ici été observé que dans la vallée du Panshir, au nord de Kaboul.

Après une séance de « décrassage » et un cross, les combattants se sont répartis en « ateliers » où des instructeurs leur ont présenté différents armements. Les journalistes ont ainsi observé plusieurs modèles d'armes automatiques de fabrication soviétique ainsi qu'un mortier de fort calibre.

Selon le Hezb e Islami, les instructeurs sont d'anciens gradés, déserteurs de l'armée afghane, pour qui ce matériel est familier. L'improvisation est peu prisée à Allah-Jirga. Le poste de garde à l'entrée du cirque montagneux est relié au P.C. par téléphone, comme le sont également les principaux casernements en boue séchées répartis dans le périmètre du camp.

Le camp dispose d'une défense anti-aérienne dont la pièce maîtresse est une mitrailleuse soviétique Zikoyek installée sur une crête où est logée son équipe de servants, d'un camion de transmission pourvu de tout son équipement radio et de plusieurs camions et jeeps soviétiques. Les moudjahidin affirment pouvoir réunir six blindés, dont certains sont momentanément immobilisés, faute de carburant. Ils ont montré aux journalistes un modèle très récent de transport de troupes blindé à chenilles, de fabrication soviétique, équipé d'un lance-roquettes et de toutes ses munitions.

En cas d'embargo

LES AGRICULTEURS AMÉRICAINS SERONT PROTÉGÉS

Pour la première fois, une provision « anti-embargo » a été adoptée par les Etats-Unis. M. Reagan a signé, mardi 22 décembre, une loi de soutien des prix des produits agricoles américains pour les quatre années à venir. Sous la pression de la commission de l'agriculture du Sénat, il a été décidé que le gouvernement fédéral compenserait auprès des agriculteurs les pertes qu'ils pouvaient subir si le gouvernement décidait d'imposer un embargo sur l'exportation de produits agricoles.

Cette clause, appuyée notamment par le secrétaire à l'agriculture, M. Block, qui s'était battu avec succès pour que soit levé l'embargo sur les ventes de grain à l'U.R.S.S. imposé par M. Carter, n'est pas seulement de style. L'équipe Reagan avait maintenu qu'un embargo partiel était inopérant, mais qu'en cas de nouvelle intervention soviétique, en Pologne notamment, les Etats-Unis pourraient décréter un embargo total. Pour l'heure, le commerce américano-soviétique des céréales est régi par l'accord de 1976, qui a été prorogé d'une année en août. Un nouvel embargo concernant l'U.R.S.S. porterait un coup sensible à ce pays, qui vient de connaître une troisième mauvaise récolte consécutive. Le département d'Etat estime, quant à lui, à 40 millions de tonnes de grains les achats soviétiques pour 1981-1982.

D'autre part, le gouvernement a décidé de distribuer 13 500 t de fromage, prélevées sur les excédents de la production américaine (252 000 t) aux églises et aux organisations charitables. La loi sur le soutien des prix devrait permettre de réduire le niveau du soutien accordé jusqu'alors aux produits laitiers, à l'origine des achats massifs de l'administration. — *(A.F.P., Reuter.)*

● *Une distinction de plus a été décernée à M. Brejnev* : la médaille Vavilov, pour sa contribution « *à la théorie et au développement du communisme scientifique, pour la propagation des connaissances scientifiques et politiques et pour ses efforts inlassables pour la paix* ».

Cette médaille, qui porte le nom du physicien Serge Vavilov, lui a été décernée par l'association Znanie, chargée de la vulgarisation des sciences. — *(U.P.I.)*

● *M. Maurice Ligot*, ancien ministre, député U.D.F. de Maine-et-Loire, a été exclu du Centre national des indépendants et paysans (C.N.I.P.) par le comité directeur de cette formation, à cause de « *la persistance de son action personnellement fractionniste* ».

M. Ligot avait été écarté de ses fonctions de secrétaire général en janvier 1981 à la suite du conflit qui l'avait opposé à M. Philippe Malaud, président du C.N.I.P., auquel il reprochait « *l'image extrémiste qu'il donne de la formation* ». En mars 1981, il avait créé le club Présence indépendante et libérale qui avait pris position en faveur de M. Giscard d'Estaing, tandis que le C.N.I.P. se ralliait à M. Chirac.

En Allemagne fédérale

LE DÉFICIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES A ATTEINT 75 MILLIARDS DE DM EN 1981

Le déficit des collectivités locales ouest-allemandes, assurances sociales incluses, s'élèvera à 75 milliards de DM (1) pour semble de l'année 1981, soit une augmentation de 20 milliards de DM (50,5 milliards de F), par rapport à l'année dernière, indique le rapport de la Bundesbank.

Les experts de la banque constatent que l'Etat est loin d'avoir atteint son objectif initial qui visait à maintenir en 1981 le déficit à son niveau de 1980. Cela s'explique notamment par le fait que les recettes fiscales sont demeurées nettement inférieures aux prévisions, en raison surtout de la contraction des revenus des entreprises.

Le rapport de la Bundesbank souligne que l'augmentation du déficit public n'est pas entièrement imputable aux mauvaises conditions économiques. Les collectivités locales sont également responsables dans mesure où elles n'ont pas réussi à limiter leurs dépenses.

(1) Soit 190 milliards de francs environ.

M. JACK LANG INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

M. Jack Lang, ministre de la culture, sera l'invité dimanche 27 décembre de l'émission « Le grand jury » organisée par R.T.L. et « le Monde ». Il répondra de 18 h. 15 à 19 h. 30 aux questions des journalistes de la station et du quotidien.